



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Elaboration du
dossier d'avant-
projet de création
de la Réserve
Naturelle de la
Bassée
Aube/Marne
(10/51)

DREAL Grand-Est - Avril
2021

Etude scientifique

Citation recommandée	DREAL, Biotope, 2021, Elaboration du dossier d'avant-projet de création de la Réserve Naturelle de la Bassée (Aube/Marne).
Version/Indice	V14
Date	14/04/2021
Nom de fichier	Etude_scientifique_DREAL
Rédacteurs	<ul style="list-style-type: none">• DREAL Grand Est – Service Eau, Biodiversité et Paysage• Biotope Grand Est

L'élaboration du dossier d'avant-projet de création de la réserve naturelle nationale de la Bassée Aube/Marne a fait l'objet d'un premier travail de concertation et de rédaction mené par le bureau d'étude Biotope Grand Est de 2018 à 2020. Ces éléments ont été repris et complétés par le service Eau, Biodiversité, Paysages de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand-Est au gré des travaux de mise à jour des éléments scientifiques et des échanges locaux effectués en 2020 et 2021 afin d'aboutir au présent document.



Sommaire

1	Présentation générale	7
2	Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle	12
1	Zonages du patrimoine naturel dans les environs du projet	13
1.1	Réseau Natura 2000	15
1.2	Réserve Naturelle Nationale	16
1.3	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	20
1.4	Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	22
1.5	Sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels	22
2	Occupation du sol	22
3	Habitats	24
3.1	Les végétations naturelles et semi-naturelles	24
3.2	Végétations remarquables	29
4	Flore	41
4.1	Espèces patrimoniales	41
4.2	Flore invasive	50
5	Faune	51
5.1	Entomofaune	52
5.2	Herpétofaune	55
5.3	Avifaune	57
5.4	Mammifères (hors chiroptères)	64
5.5	Chiroptères	65
5.6	Ichtyofaune	67
5.7	Crustacés	69
6	Fonctionnement écologique	69
6.1	La sous-trame des forêts alluviales	70
6.2	La sous-trame des prairies humides	71
6.3	La sous-trame des milieux humides herbacés à arbustifs sur alluvions ou sur tourbe	73
6.4	La sous-trame des eaux stagnantes	73
7	Pressions liées aux activités anthropiques	74
3	Importance de la fonctionnalité du cours d'eau	75
1	Caractéristiques de la Bassée	76
2	Intérêt des zones humides	78
3	Le fonctionnement hydraulique de la plaine alluviale	79
4	Le bassin de la Seine : un système d'écoulement artificialisé	80
4	Compatibilité avec les autres politiques environnementales	83

1 La SCAP (Stratégie de Création d'Aires Protégées), la nouvelle stratégie nationale en faveur des aires protégées et le projet de RNN	84
1.1 Présentation générale de la SCAP	84
1.2 Présentation générale des réserves naturelles nationales (RNN)	86
1.3 Situation à l'échelle du projet de RNN	87
2 Compatibilité du projet de réserve avec les schémas existants sur le secteur	91
2.1 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie	91
2.2 Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Bassée-Voulzie	93
2.3 Schéma régional des carrières	94
2.4 Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)	94
2.5 Stratégie Régionale Biodiversité	97
5 Orientations du projet de RNN la Bassée Aube-Marne	98
Objectif principal: Maintien de la biodiversité et préservation des différents habitats et espèces patrimoniales de la Bassée.	99
Orientation 1 : Conserver, surveiller et améliorer les habitats et espèces patrimoniaux	99
Orientation 2 : Maintenir la fonctionnalité de l'hydrosystème	101
Orientation 3 : Favoriser les équilibres naturels	102
Orientation 4 : Renforcer et développer l'appropriation et l'intégration de la réserve dans le contexte local	103
Cohérence avec les objectifs des articles L332-1 et L332-2	104
6 Bibliographie	108

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des communes concernées par le projet de réserve	10
Tableau 2 : Habitats du site Natura 2000 (en gras : habitats présents sur le périmètre du projet de RNN)	15
Tableau 3 : Espèces du site Natura 2000 "Prairies, Marais et bois alluviaux de la Bassée" (toutes ces espèces sont susceptibles de fréquenter le territoire du projet de réserve en reproduction ou en zone de chasse ou transit)	16
Tableau 4 : ZNIEFF de types 1 et 2 présentes dans le périmètre du projet de réserve	20
Tableau 5 : Sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels	22
Tableau 6 : Etat de conservation de la végétation en fonction des valeurs de typicité floristique et d'intégrité de structure	32
Tableau 7 : Végétations à forte valeur écologique	32
Tableau 8 : Synthèse des surfaces par grand type de végétations à forte valeur écologique	34
Tableau 9 : Liste des végétations en lien dynamique avec les végétations cibles à forte valeur écologique.	36
Tableau 10 : Bioévaluation patrimoniale de la flore spontanée du projet de réserve	41
Tableau 11 : Flore naturalisée invasive observée pendant la campagne de cartographie du projet de réserve (CBNBP, 2020)	50
Tableau 12 : Statuts et habitats des odonates remarquables présents au sein du projet de création de la RNN	52
Tableau 13 : Statuts et habitats des orthoptères remarquables présents au sein du projet de création de la RNN	53
Tableau 14 : Statuts et habitats des lépidoptères remarquables présents au sein du projet de création de la RNN	54
Tableau 15 : Statuts et habitats des amphibiens présents (ou potentiellement présents) au sein du projet de création de la RNN	56
Tableau 16 : Statuts et habitats des reptiles présents (ou potentiellement présents) au sein du projet de création de la RNN	57
Tableau 17 : Statuts et habitats des oiseaux remarquables et identifiés comme étant à enjeu pour la RNN	60
Tableau 18 : Statuts et habitats des mammifères (hors chiroptères) remarquables présents au sein du projet de création de la RNN	64
Tableau 19 : Statuts et habitats des chiroptères présents au sein du projet de création de la RNN	65
Tableau 20 : Statuts et habitats des poissons remarquables présents au sein du projet de création de la RNN	67
Tableau 21 : Statut des crustacés branchipodes	69
Tableau 22 : espèces SCAP présentes sur le périmètre du projet de RNN	87
Tableau 23 : habitats SCAP présents sur le périmètre du projet de RNN	88

Tableau 24 : compatibilité avec le SDAGE	91
Tableau 25 : Justification de l'outil réserve naturelle nationale	107

Liste des illustrations

Figure 1 : boisements alluviaux du « Pont Rouge » (Source : Cerema, 2016)	70
Figure 2 : prairie humide au lieu-dit « Tourne Cul » (Cerema, 2016)	72
Figure 3 : milieux humides herbacés à arbustifs sur système tourbeux au Mériot (Source : Cerema, 2016)	73
Figure 4 : Evolution du lit d'après la carte de Cassini de 1740 (à gauche) et de l'Etat major de 1866 (à droite) (source : remonterletemps.fr)	77
Figure 5 : Evolution du lit d'après la carte de l'Etat major de 1866 (à gauche) et du Scan50 historique de 1950 (à droite) (source : remonterletemps.fr)	78
Figure 6 : Processus de la SCAP	85

Tables des cartes

Carte 1 : localisation de la Bassée	8
Carte 2 : Localisation du projet de réserve	11
Carte 3 : Synthèse des zonages officiels	14
Carte 4 : Localisation du projet de réserve par rapport à la RNN Bassée (77)	19
Carte 5 : Occupation du sol	23
Carte 6 : Cartographie des végétations remarquables	38
Carte 7 Partie amont de la Bassée auboise entre Méry-sur-Seine et Romilly-sur-Seine	76
Carte 8 Partie aval de la Bassée auboise entre Romilly-sur-Seine et Courceroy	77
Carte 9 : fonctionnement hydraulique	82
Carte 10 : Schéma régional de cohérence écologique	96

1 Présentation générale



6 Présentation générale

La Bassée, portion de la vallée de la Seine comprise entre Méry-sur-Seine (10) en amont et Montereau-Fault-Yonne en aval (77) constitue la plus vaste plaine inondable du bassin versant de la Seine (carte 1). Elle s'étend sur près de 40 000 ha et figure parmi les 87 zones humides d'importance nationale étudiées par la commission d'évaluation des politiques publiques en 1994. Une basse vallée alluviale quasiment plane, un sous-sol et des sols caractérisés par leur origine alluvionnaire, façonnés par la Seine, ses méandres, le réseau local de ses affluents, les débordements réguliers de la nappe phréatique et les crues hivernales du fleuve... telles sont les composantes physiques essentielles de la Bassée. C'est dans ces conditions qu'ont pu se développer les espaces naturels exceptionnels qui composent la vallée, entretenus par des activités humaines qui ont dû composer avec les contraintes du milieu.

Carte 1 : localisation de la Bassée



Par la puissante nappe alluviale qu'elle renferme, la Bassée présente un intérêt régional majeur en termes de réserve en eau. La vallée de la Seine, largement inondable, joue un rôle d'écrêteur de crue d'une efficacité comparable à celle de l'un des grands lacs de Champagne au bénéfice des agglomérations d'aval et, tout particulièrement de la région parisienne. Plusieurs études antérieures, réalisées sur ce territoire, prouvent le caractère remarquable et unique de la Bassée auboise. La Bassée, par son réseau de noues, de forêts alluviales, de prairies humides, renferme des milieux naturels remarquables de grande qualité (abritant une faune et une flore particulières, inféodées au caractère inondable de la vallée) qui ont donné lieu à diverses reconnaissances (ZNIEFF, ZICO...), à des mesures de protection (sites Natura 2000...) et à des mesures de gestion (certains sites sont gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne). La zone aurait également pu être intégrée dans le classement zone Ramsar en 1991, mais elle ne l'a pas été suite à des désaccords entre des parties prenantes locales. La Bassée est par ailleurs reconnue en tant que réservoir de biodiversité et corridor écologique dans le schéma régional de cohérence écologique de Champagne Ardenne, aujourd'hui intégré dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), approuvé le 24 janvier 2020 en Région Grand Est.

6 Présentation générale

Le secteur du projet de la réserve représente l'ensemble paysager le plus intéressant et le mieux préservé d'un point de vue écologique sur l'ensemble de la Bassée. Elle joue un rôle capital en tant qu'écosystème humide, offrant de nombreux services écosystémiques, notamment d'approvisionnement en eau important pour les départements franciliens à forte densité humaine.

Elle est le siège de multiples activités humaines et économiques qui exercent, chacune à leur niveau, des pressions sur cet écosystème si particulier : modifications hydrauliques, changement d'affectation des sols et de pratiques culturelles, sylviculture plus ou moins intensive, comblement des zones humides, exploitation de gravières et de matériaux alluvionnaires, création de zones industrielles, aménagements liés à la navigation... La généralisation de ces pratiques participe progressivement à la banalisation de la faune et de la flore, ainsi qu'à la dégradation de la qualité des milieux. Une prise de conscience collective de ce phénomène et la recherche d'un équilibre entre poursuite des activités socio-économiques et préservation de la biodiversité est indispensable pour enrayer la perte de la biodiversité observée sur le secteur, mais également pour préserver l'identité culturelle de la région.

Parmi les outils de protection mis en avant dans les rapports Dambre (1996) et Baron et Piketty (2001) en vue d'enrayer la perte de biodiversité dans la Bassée, la création d'une réserve naturelle nationale ressort comme le seul outil susceptible d'avoir un impact significatif. À ce stade, seule la partie seine-et-marnaise (77) de la Bassée a fait l'objet d'une création de Réserve Naturelle Nationale, effective depuis 2002 sur un territoire de 854 ha. Un projet similaire reste à mener pour la partie Aube-Marne de la Bassée.

La création d'une Réserve Nationale sur ce territoire aura comme objectif de préserver le fonctionnement hydraulique du territoire et ces milieux associés. En effet, les zones humides du lit majeur (marais, prairies humides, annexes alluviales, ...) naturellement connectées aux cours d'eau ont également subi une détérioration. Elles ont, pour partie, soit disparues (assèchement des marais, transformation du milieu, mise en cultures, ...), soit été déconnectées des cours d'eau, soit été artificialisées, notamment par les travaux de canalisation-chenalisation et les barrages. Une biodiversité particulière et caractéristique de ces milieux en recul est aussi à préserver.

Le présent rapport doit permettre de localiser le projet sur le territoire, de comprendre le contexte naturel dans lequel il s'inscrit, de connaître ses caractéristiques écologiques et de visualiser comment il s'articule avec les autres politiques environnementales du territoire.

Le projet de réserve naturelle nationale sur la partie Aube-Marne de la Bassée s'étend sur une superficie totale de 2486 ha et chevauche les communes de Nogent-sur-Seine, Marnay-sur-Seine, Pont-sur-Seine, Barbuise, Crancey, Périgny-la-Rose, Esclavolles-Lurey, Conflans-sur-Seine, Romilly-sur-Seine et Marcilly-sur-Seine.

6 Présentation générale

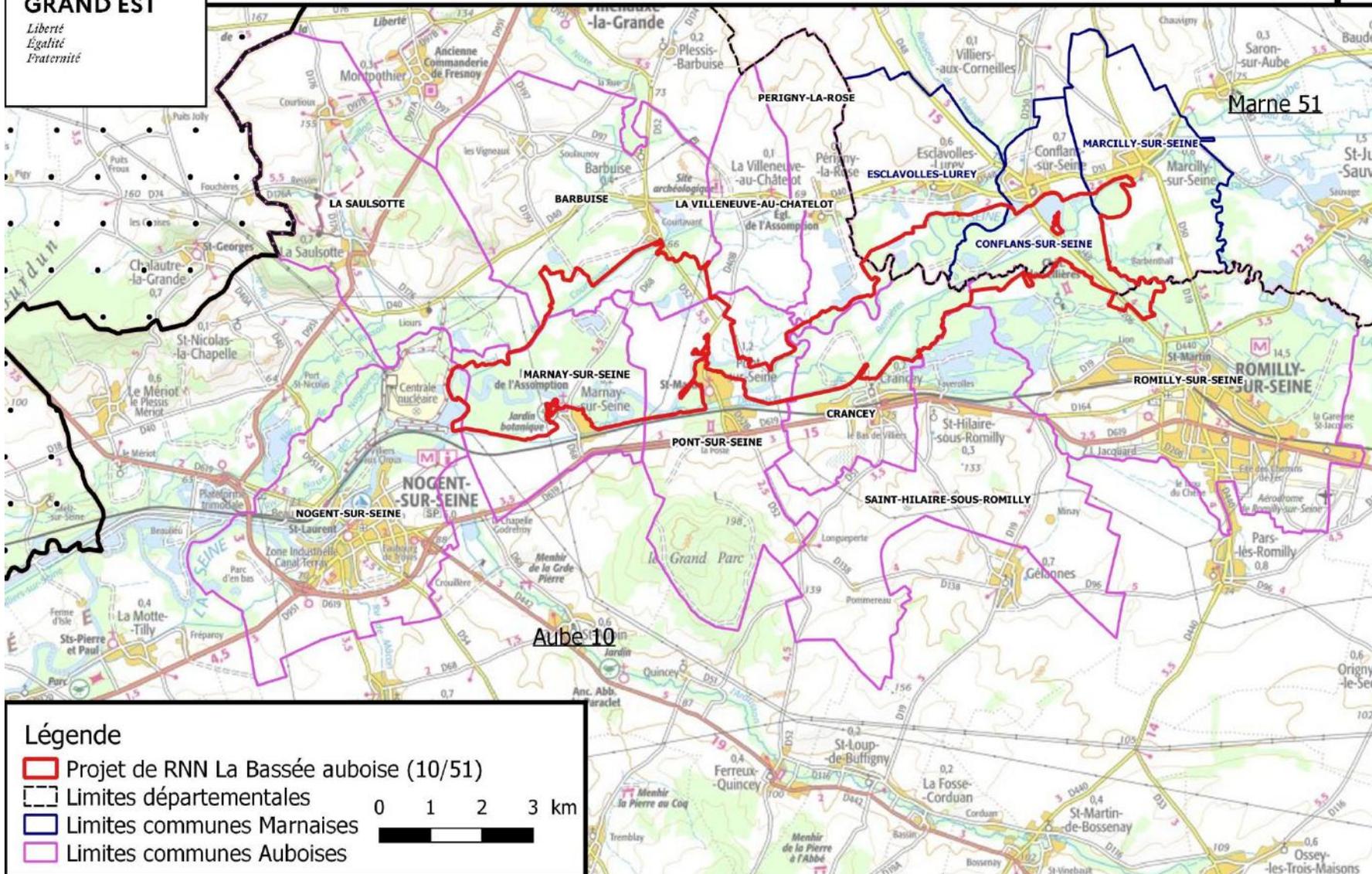
Département	Communes	Superficie des communes dans le périmètre de la RNN (en ha)	Pourcentage des territoires communaux en RNN (en %)
AUBE	Nogent-sur-Seine	25	1
	Marnay-sur-Seine	616	61
	Pont-sur-Seine	441	27
	Barbuise	260	14
	Crancey	420	48
	Périgny-la-Rose	53	8
	Romilly-sur-Seine	70	3
MARNE	Esclavolles-Lurey	174	18
	Conflans-sur-Seine	374	61
	Marcilly-sur-Seine	48	5

Tableau 1 : Liste des communes concernées par le projet de réserve

Ce projet de réserve naturelle nationale a vocation à s'intégrer dans un projet plus large, construit avec les différents acteurs locaux qui font aujourd'hui vivre ce territoire, afin de valoriser les atouts patrimoniaux du secteur.

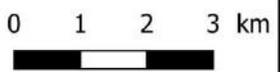
Projet de RNN La Bassée auboise (10/51) Localisation

DREAL GRAND-EST SEBP 2020



Légende

- Projet de RNN La Bassée auboise (10/51)
- Limites départementales
- Limites communes Marnaises
- Limites communes Auboises



étude scientifique

Carte 2 : Localisation du projet de réserve



2

Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

De par sa situation géographique et sa configuration topographique, la Bassée est soumise à différentes influences biogéographiques, à l'origine d'une faune et d'une flore exceptionnelles.

Avant de développer la richesse écologique du périmètre du projet de réserve naturelle, sont présentés les périmètres réglementaires et d'inventaires qui valident le caractère hautement patrimonial du secteur.

1 Zonages du patrimoine naturel dans les environs du projet

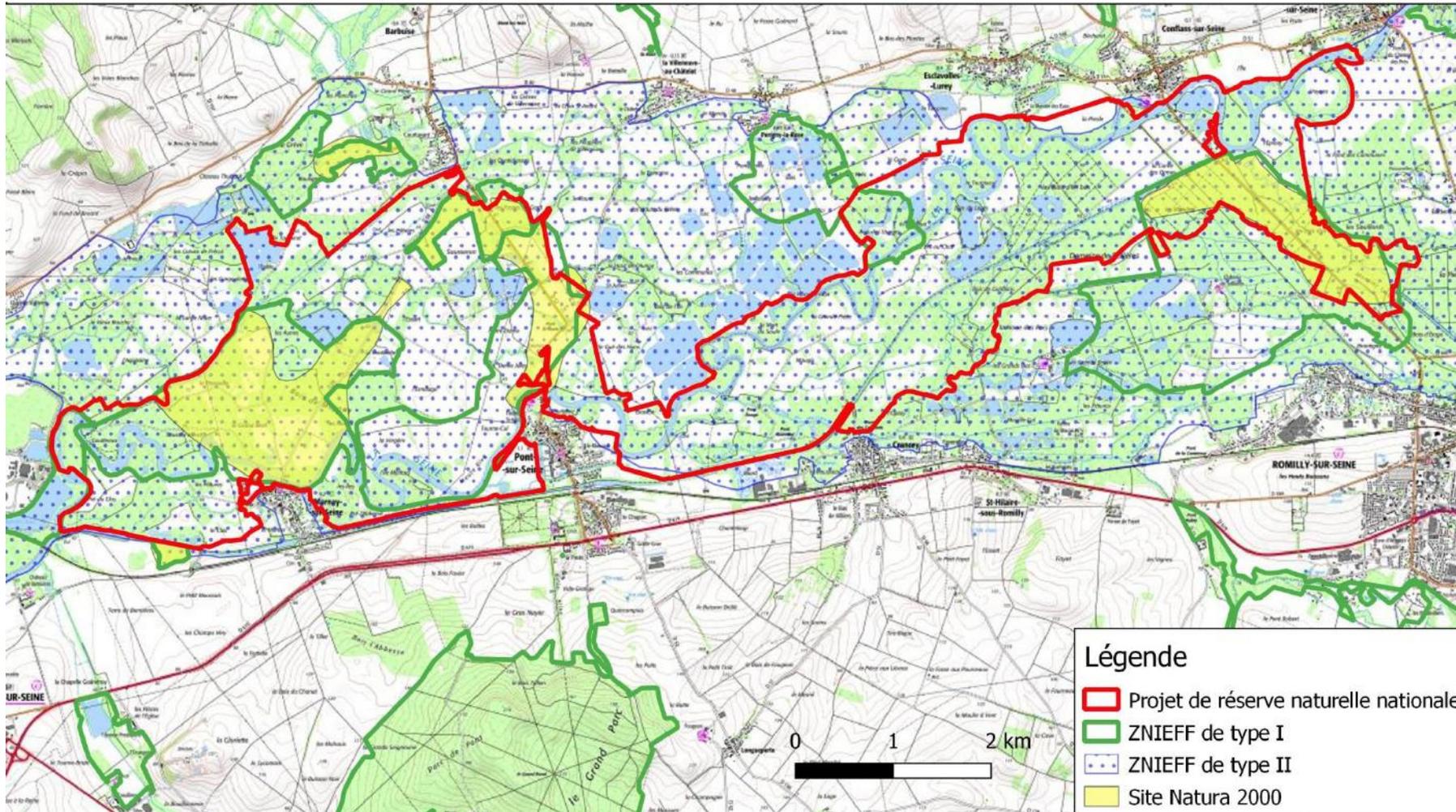
Différents types de zonages relatifs au patrimoine naturel montrent la valeur patrimoniale du territoire :

- Les **zonages réglementaires**, qui correspondent à des sites au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur dans lesquels les interventions dans le milieu naturel peuvent être contraintes. Ce sont les sites du réseau européen NATURA 2000, les réserves naturelles nationales et régionales, les réserves biologiques, les arrêtés de protection de biotope, d'habitats naturels ou de géotope, les réserves naturelles de chasse et de faune sauvage, etc...
- Les **zonages d'inventaires du patrimoine naturel**. Ce sont notamment les Zones d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) et les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Ces éléments de connaissance naturaliste permettent d'alerter sur la qualité du patrimoine naturel remarquable présent et à préserver. Ils indiquent la richesse et la qualité des milieux naturels. Ces éléments n'ont pas de portée juridique directe sur le territoire ou sur les activités humaines. En revanche, la présence d'une ZNIEFF dans une commune doit être prise en compte dans la planification et les documents d'urbanisme, ainsi que dans les projets d'aménagement car elles renseignent sur la présence hautement probable d'espèces animales et/ou végétales protégées pour lesquelles une réglementation stricte s'applique.

Les différents zonages du patrimoine naturel présents dans les environs du projet de RNN sont localisés sur la carte ci-après et présentés à la suite (1 ZSC, 7 ZNIEFF1, 1 ZNIEFF2).

Synthèse des zonages naturels officiels

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement



de scientifique

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

1.1 Réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 comprend des sites naturels contenant des habitats et des espèces d'importance européenne en application des directives européennes 2009/147/CE du 30 novembre 2009 (modifiant la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979) dite directive « Oiseaux » et 92/43/CEE modifiée dite directive « Habitats / Faune / Flore ».

Il s'agit des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC), des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la directive « Habitats / Faune / Flore » et des Zones de Protection Spéciales (ZPS) issues de la directive « Oiseaux ».

Le site du projet est concerné par la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Prairies, Marais et bois alluviaux de la Bassée » (n°FR2100296).

L'objectif de ce site Natura 2000, constitué d'une dizaine de secteurs et d'une superficie de 841 hectares, consiste à conserver les milieux naturels et espèces remarquables en présence. **4 secteurs de cette ZSC sont entièrement localisés dans le périmètre du projet de RNN.** Les secteurs restants sont localisés dans les environs de ce périmètre.

Les prairies et bois alluviaux de la basse vallée alluviale de l'Aube forment un site éclaté, avec une mosaïque de plusieurs habitats de la Directive Habitats. Certains sont très menacés et en voie de disparition rapide en Champagne-Ardenne : forêts riveraines à Orme lisse et Frêne à feuilles aigües (espèces étant très rares dans la région), petits marais tourbeux, mégaphorbiaies eutrophes, prairies à Molinie, prairies de fauche et prairies proches du *Cnidion*. Celles-ci sont des formations végétales médio-européennes, très rares en France et parmi les mieux conservées avec celles du site de la Bassée en aval. Ces principales caractéristiques en font un site d'importance nationale.

L'état général de la ZSC est moyen, en raison notamment des pressions exercées par les différentes activités en proximité directe.

Tableau 2 : Habitats du site Natura 2000 (en gras : habitats présents sur le périmètre du projet de RNN)

Habitats	Natura 2000
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	3130
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	3270
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumissement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	6210
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	6410-1
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin	6430

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510
Tourbières basses alcalines	7230
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et méditerranéennes du <i>Carpinion betuli</i>	9160
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)	91E0
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i>, <i>Ulmus laevis</i>, <i>Ulmus minor</i>, <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i>, riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	91F0

Tableau 3 : Espèces du site Natura 2000 "Prairies, Marais et bois alluviaux de la Bassée" (toutes ces espèces sont susceptibles de fréquenter le territoire du projet de réserve en reproduction ou en zone de chasse ou transit)

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Insectes	<i>Euplagia quadripunctaria</i> (Poda, 1761)	Écaille chinée
Insectes	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Cuivré des marais
Insectes	<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	Cordulie à corps fin
Insectes	<i>Coenagrion mercurial</i> (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure
Mammifères	<i>Castor fiber</i> Linnaeus, 1758	Castor d'Eurasie
Mammifères	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand Murin
Poissons	<i>Cobitis taenia</i> (Linnaeus, 1758)	Loche de rivière
Poissons	<i>Cottus perifretum</i> (Freyhof, Kottelat & Nolte, 2005)	Chabot
Poissons	<i>Rhodeus amarus</i> (Bloch, 1782)	Bouvière

Pour ce site Natura 2000, les grands objectifs sont :

- **Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la directive « habitats »** pour permettre le maintien voire l'extension des surfaces des habitats naturels et espèces d'intérêt et d'autre part le maintien voire l'amélioration de leur état de conservation.
- **Améliorer les connaissances sur le site** afin de mieux appréhender le fonctionnement du système étudié et d'affiner par la gestion préconisée ;
- **Intégrer la gestion du site dans le contexte local.**

Ce site est animé depuis octobre 2018 par la Fédération de Chasse de l'Aube.

1.2 Réserve Naturelle Nationale

La Réserve Naturelle Nationale de la Bassée, créée le 21 octobre 2002, est située dans la région Ile-de-France en Seine-et-Marne (77), au cœur de la vallée de la Seine. Situé à une quinzaine de kilomètres du projet de réserve de la Bassée auboise, cet espace naturel protégé d'environ 855 hectares est majoritairement composé de boisements, de milieux aquatiques, de pelouses sèches et de prairies. Une faune et une flore diversifiées y ont été identifiées. La richesse floristique de la réserve correspond à 45 % de la flore d'Ile-de-France.

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

Le diagnostic de ce territoire a permis de mettre en avant la grande diversité de milieux forestiers qui constituent 80 % du territoire de la réserve. Ces milieux accueillent des espèces rares telles que la Vigne sauvage ou l'Orme lisse.

De plus, des plans d'eau, issus de l'activité d'extraction des alluvions (sables notamment) depuis les années 1970, sont également présents sur le territoire de la réserve.

Enfin, les milieux prairiaux (pelouses sèches et prairies humides) présentent des caractéristiques remarquables et accueillent des espèces faunistiques et floristiques remarquables.

1.2.1 Responsabilité de la RNN Bassée seine et marnaise vis-à-vis de la Faune

Concernant la faune, 78 espèces d'oiseaux ont été identifiées en période de reproduction et la réserve naturelle possède la responsabilité pour 8 espèces:

- L'Autour des Palombes, la Mésange boréale, la Bondrée apivore, la Rousserole turdoïde, le Blongios nain, le Busard des roseaux, le Pic mar et l'Œdicnème criard.

La responsabilité de la réserve porte également sur des espèces d'insectes :

- Parmi les espèces de libellules identifiées, la RNN porte la responsabilité pour la Leucorrhine à large queue, la Cordulie à corps fin, la Grande Aeschne et l'Agrion mignon.
- Concernant les papillons, l'enjeu de conservation de la RNN concerne 3 espèces : le Cuivré des marais, la Zeuzère du roseau et la Livrée des près.
- Pour les Orthoptères, 5 espèces ont été retenues : le Criquet des roseaux, la Courtillière commune, la Decticelle bicolore, la Conocéphale des roseaux et le Criquet ensanglanté.
- Une espèce de coléoptères remarquables a été définie comme espèce « étendard » de la faune saproxylique de la RNN : le Lamie tisserand.

1.2.2 Responsabilité de la RNN Bassée seine et marnaise vis-à-vis de la Flore

D'une grande richesse floristique, 636 espèces ont été inventoriées sur le territoire de la Réserve Naturelle de la Bassée, dont 64 espèces patrimoniales. La responsabilité de la RNN concerne :

- A l'échelle nationale : la Violette naine, la Violette élevée, l'Ail anguleux, la Vigne sauvage et la Silène de nuit ;
- A l'échelle régionale : l'Orme lisse, la Renoncule grande douve la Grande pimprenelle la Cirse d'Angleterre.

1.2.3 Activités et pressions

Lors de la création de la RNN, diverses activités étaient présentes sur le territoire. Ces dernières se sont maintenues et coexistent avec la présence de cette réserve. Elles concernent :

- L'exploitation de la ressource en eau potable qui peut engendrer un impact sur le fonctionnement hydraulique du site (rabattement du niveau de la nappe) ;
- L'exploitation des ressources alluvionnaires qui n'a plus lieu sur le territoire de la réserve mais dont le paysage est marqué par la présence de plans d'eau ou des tapis d'exploitations;
- L'agriculture, dont l'itinéraire technique est principalement orienté autour de la culture du blé, de l'orge et du colza, pouvant faire l'objet d'apports d'intrants ;

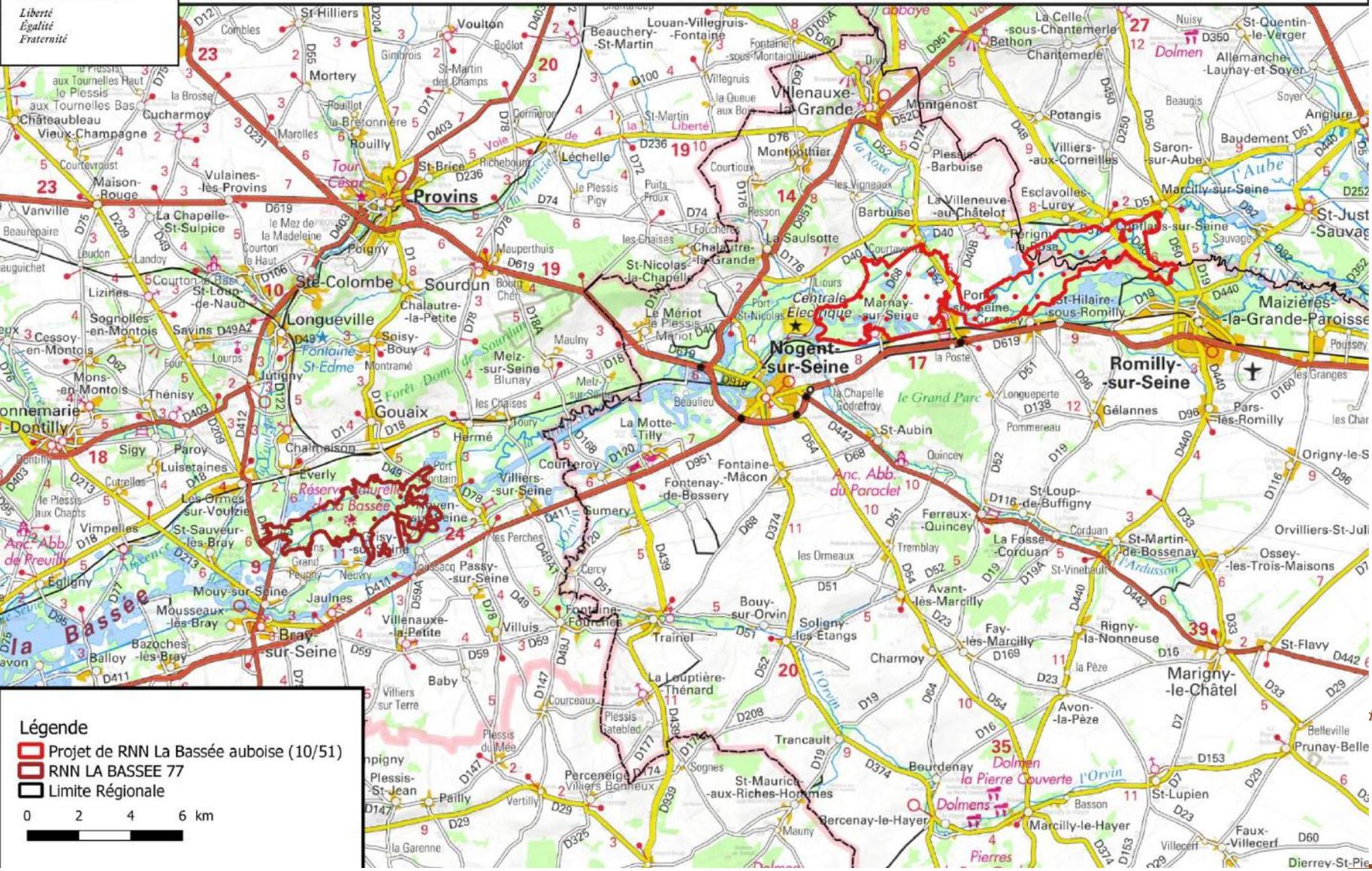
6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

- La sylviculture dans laquelle on trouve :
 - La populiculture ;
 - La production de bois de chauffage ;
- La chasse dont les échanges entre réserve et sociétés de chasse sont réguliers pour l'entretien du milieu ;
- La pêche qui est une activité marginale sur le territoire de la RNN ;

**Projet de RNN La Bassée auboise (10/51)
Situation par rapport à la RNN Bassée en Seine et Marne**



Elaboration du dossier d'avant-projet de création de la Réserve Naturelle de la Bassée Aube/Marne (10/51)
DREAL Grand-Est - Avril 2021



le scientifique

Carte 4 : Localisation du projet de réserve par rapport à la RNN Bassée (77)

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

1.3 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Etablis pour le compte du Ministère en charge de l'environnement, les inventaires ZNIEFF constituent l'outil principal de la connaissance scientifique du patrimoine naturel et servent de base à la définition de la politique de protection de la nature :

- Les **ZNIEFF de type I** sont des sites particulièrement intéressants sur le plan écologique, d'une superficie en général limitée. Elles abritent des espèces ou des milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national.
- Les **ZNIEFF de type II** sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou offrant des potentialités importantes.

Les ZNIEFF n'ont pas de valeur juridique directe et n'engendrent donc aucune contrainte réglementaire vis-à-vis des espaces concernés. Elles permettent toutefois une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans l'élaboration des projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel.

Le périmètre du projet de RNN est directement concerné par 7 ZNIEFF de type I et 1 ZNIEFF de type II.

En dehors du périmètre du projet de RNN, 20 ZNIEFF de type 1 et 3 ZNIEFF de type 2 se situent dans un rayon de 10 km. Les milieux rencontrés sont majoritairement des boisements, des prairies et des marais. Le caractère alluvial du secteur est également marqué.

Tableau 4 : ZNIEFF de types 1 et 2 présentes dans le périmètre du projet de réserve

Code national et intitulé	Localisation et superficie	Intérêt écologique connu
ZNIEFF de type 1		
210020208 Bois alluviaux, marais et prairies de la Noue des Nageoires et de la Prée à Nogent-sur-Seine	142 ha, dont près de 30 ha compris dans le périmètre de projet de RNN, à l'extrémité ouest.	Elle comprend des bois humides, des milieux marécageux et des pâtures. Le réseau hydrographique est constitué par la Seine, ses bras morts et d'anciennes gravières en eau. Elle héberge 16 espèces déterminantes dont 7 espèces d'oiseaux, 1 espèce d'amphibien, 1 espèce de reptile et 7 espèces de plantes.
210000620 Bois, prairies, noues et cours d'eau de la Prouelle, du Grand Mort et bois de Marnay à Marnay-sur-Seine	335 ha, entièrement compris dans le périmètre du projet de RNN, dans sa partie ouest.	Cet ensemble constitue un des meilleurs exemples de forêts et de prairies alluviales persistant dans la vallée de la Seine. Elle héberge 15 espèces déterminantes dont 5 espèces d'insectes, 1 espèce de mammifère, 5 espèces d'oiseaux et 4 espèces de plantes.
210000619 Marais du Petit Moussois	6 ha, entièrement compris dans le périmètre du projet de RNN, dans sa partie sud-ouest.	Les marécages de cette ZNIEFF sont parmi les derniers subsistant en bon état de la vallée de la Seine. Elle héberge 3 espèces déterminantes dont 1 espèce d'oiseaux et 2 espèces de plantes.
210008897	243 ha, dont	Cette ZNIEFF regroupe divers milieux naturels

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

Code national et intitulé	Localisation et superficie	Intérêt écologique connu
Prairies et milieux humides de la vallée de la Seine à Pont-sur-Seine entre Pont Saint-Louis et la Vergère	environ 235 ha compris dans le périmètre du projet de RNN, dans sa partie ouest.	(prairies humides fauchées ou pâturées, mares et boisements alluviaux, etc.) Elle héberge 10 espèces déterminantes dont 4 espèces d'oiseaux et 6 espèces de plantes.
210000618 Bois alluviaux et marécageux de la Louverie et de Sausseron à Barbuise	117 ha, dont environ 40 ha compris dans le périmètre du projet de RNN, dans sa partie ouest.	Cette ZNIEFF est essentiellement forestière. Les types forestiers représentés sont l'aulnaie marécageuse, l'ormnaie-frênaie inondable et la chênaie pédonculée-frênaie plus mésophile. Elle héberge 4 espèces déterminantes de plantes.
210020207 Bois alluviaux, marais, bras morts et rivière la Seine à Perigny-la-Rose	133 ha, dont environ 40 ha compris dans le périmètre du projet de RNN, dans sa partie est.	Elle comporte des bois humides qui recouvrent plus du tiers de son territoire et plus localement des milieux marécageux (roselières, mégaphorbiaies et cariçaies). Elle héberge 14 espèces déterminantes dont 1 espèce d'oiseau et 13 espèces de plantes.
210009345 Forêt, marais et prairies de Sellieres entre Romilly-sur-Seine et Conflans-sur-Seine	494 ha, dont environ 150 ha compris dans le périmètre du projet de RNN, dans sa partie sud-est.	On trouve dans ce dernier secteur les plus belles forêts alluviales subsistant dans la partie auboise de la Bassée avec l'orme lisse, le frêne oxyphyllé et une liane, la vigne sauvage (protégée en Champagne-Ardenne). Elle héberge 23 espèces déterminantes dont 2 espèces d'insectes, 1 espèce de mammifère, 3 espèces d'oiseaux et 17 espèces de plantes.
ZNIEFF de type 2		
210000617 Milieux naturels et secondaires de la vallée de la Seine (Bassée auboise)	8930 ha, recouvrant la quasi-totalité du périmètre de projet de RNN.	Ce site présente une mosaïque de groupements végétaux remarquables : prairies inondables, mégaphorbiaies, magnocariçaies et roselières, boisements alluviaux inondables, boisements marécageux, groupements aquatiques de la rivière, du canal, des noues et des bras morts, plans d'eau, grèves alluviales, petites pelouses calcaires. Les peupleraies, les cultures et les prairies pâturées plus intensives sont également très représentées sur le territoire de la ZNIEFF Elle héberge 85 espèces déterminantes dont 2 espèces d'amphibiens, 16 espèces d'insectes, 4 espèces de mammifères, 23 espèces d'oiseaux, 1 espèce de branchiopode (crustacé), 1 espèce de reptile, 4 espèces de poissons et 34 espèces de plantes.

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

1.4 Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Les sites désignés au titre des ZICO visent à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages (renvoient à un inventaire scientifique dressé en application d'un programme international de Birdlife International).

Aucune ZICO n'est comprise dans le périmètre de projet de RNN. 2 ZICO se situent à environ 4 et 6 km du périmètre d'étude considéré. Elles présentent notamment un intérêt ornithologique lié aux habitats naturels.

1.5 Sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels

Le projet de RNN est également concerné par la présence de 3 sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA) et une convention pour la gestion d'un quatrième site est en cours de finalisation.

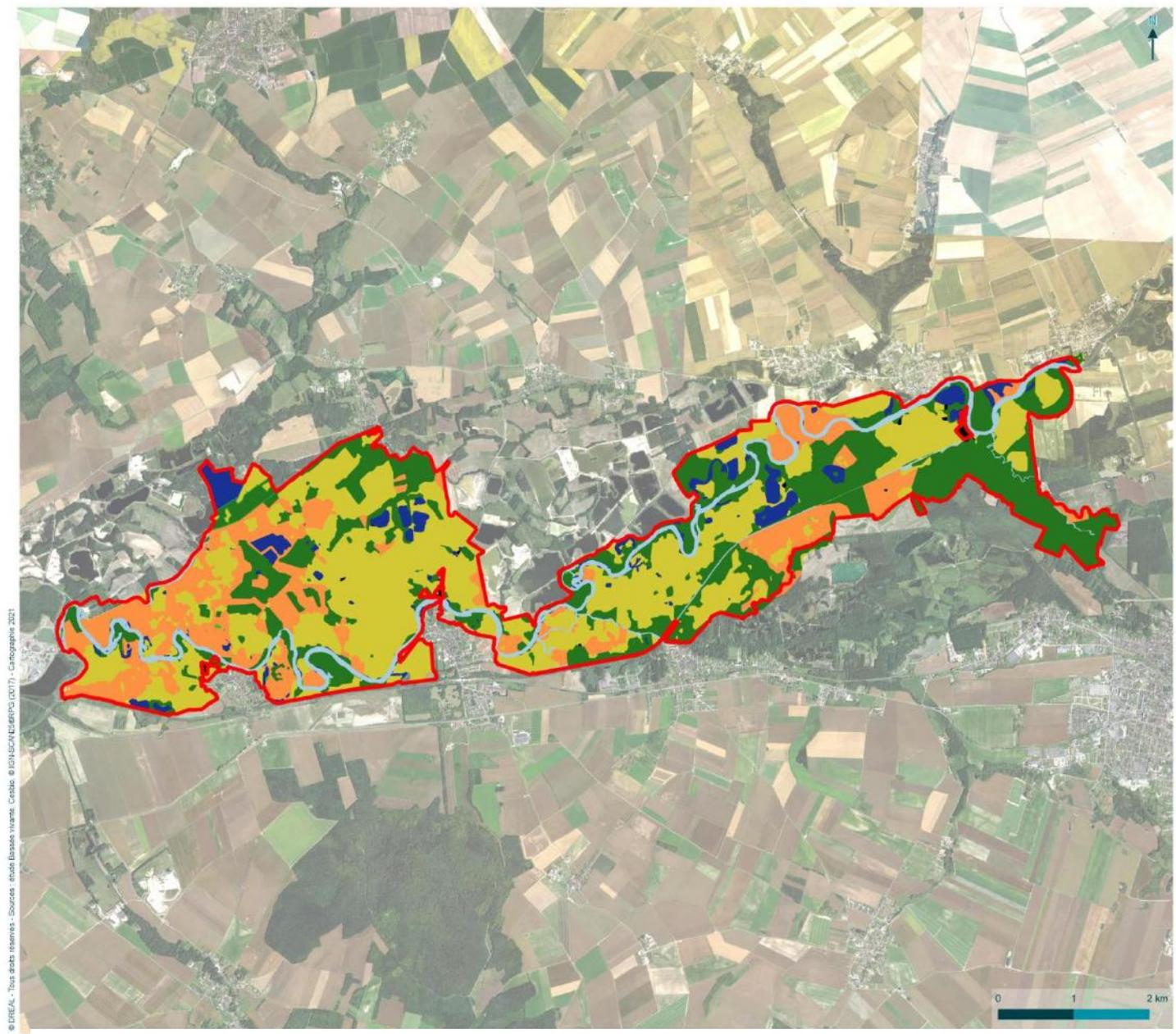
Tableau 5 : Sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels

Code CENCA	Nom du site	Commune	Type de milieu	Maîtrise foncière	Surface (en ha)
10058	Zones humides "Vareennes et la Ventuatte"	Marnay-sur-Seine	Prairie	Convention de gestion	1,27
10064	Boisements et prairies humides au Nord de Marnay (Mesures compensatoires projet GRT gaz)	Marnay-sur-Seine	Boisements et prairies	Propriétaire / acquisition foncière	5,93
10065	Etang du Grand Mort	Marnay-sur-Seine	Prairie et écosystème aquatique	Convention de gestion	9,79

2 Occupation du sol

Dans le cadre de l'étude du fonctionnement écologique et hydraulique de la Bassée Auboise, le CEREMA a réalisé une cartographie de l'occupation du sol sur la base notamment des données du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (2009) et des inventaires Natura 2000 réalisés dans le cadre de la ZSC (en sachant que les polygones relatifs aux zones Natura 2000 ne bénéficient pas d'une codification de type Corine biotope).

L'occupation du sol de la vallée alluviale étudiée (zone d'étude plus large que le périmètre du projet de RNN) est composée de 120 classes différentes. Dans un souci de lisibilité, ces différentes classes ont été regroupées en 32 grandes catégories d'occupation des sols afin d'identifier les habitats dominants, les pourcentages d'occupation du sol, et d'aider à la définition des enjeux par secteurs. Au sein même du projet de RNN, les boisements occupent près de 46 % de la zone d'étude dont 20 % sont des peupleraies. Les prairies occupent un peu plus de 20 % de la surface. Enfin les cultures annuelles couvrent environ 10 % du périmètre du projet.



© DREAL, "Tous droits réservés". Sources : études Bassée réam. Carto. © IGN/SDV/LaBPS (2017). Cartographie 2021.



Occupation du sol

Projet de RNN la Bassée auboise (10-51)

Légende

- Périmètre du Projet de RNN la Bassée auboise (10-51)
- Bassins de décantation et stations d'épuration
- Milieux agricoles
- Eaux courantes
- Eaux douces stagnantes
- Forêts caducifoliées
- Forêts de conifères
- Landes, fruticées et pelouses
- Pelouses
- Peupleraie
- Sites urbanisés
- Villages

Elaboration du dossier d'avant-projet de création de la Réserve Naturelle de la Bassée Aube/Marne (10/51)
DREAL Grand-Est - Avril 2021

tude scientifique

Carte 5 : Occupation du sol

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

3 Habitats

La dernière cartographie des habitats du secteur datant de 2009, la DREAL a confié au Conservatoire Botanique du Bassin Parisien en 2020 la mission de mettre à jour cette cartographie et notamment de localiser précisément les végétations patrimoniales à l'échelle 1/5000^{ème}. Le restant des habitats a été cartographié au 1/15 000ème selon la méthode de cartographie paysagère. Les résultats de cette étude sont détaillés dans les paragraphes ci-dessous.

3.1 Les végétations naturelles et semi-naturelles

La campagne de cartographie des végétations du projet de Réserve naturelle nationale de la Bassée Aube/Marne a permis de recenser **85 associations végétales** ou groupements végétaux.

La répartition des associations selon les grands types de végétation est la suivante :

- 2 associations d'annuelles pionnières ;
- 17 associations aquatiques, montrant la grande richesse de ces communautés, présentent dans le lit mineur des cours d'eau mais surtout dans les annexes hydrauliques ;
- 1 association et 1 groupement de gazons amphibies ;
- 1 prairie flottante (prairie à glycéries) ;
- 5 associations de vases et bancs de graviers ;
- 19 associations de roselières et cariçaies ;
- 18 associations de prairie ;
- 5 mégaphorbiaies ;
- 4 associations d'ourlet mésohygrophiles à mésophiles en lien avec les différents types forestiers rencontrés dans la vallée ;
- 7 associations de fourrés dont 2 saulaies riveraines ;
- 3 associations forestières dont 1 saulaie riveraine.
- 2 associations des friches et milieux rudéraux.

Des herbiers de Characées ont également été observés mais une étude plus approfondie est à réaliser afin de déterminer les associations réellement présentes.

Trois systèmes alluviaux de végétations naturelles et semi-naturelles ont été identifiés :

- la **vallée principale** de la Seine médiane en tant que telle, avec le lit du fleuve et ses dépendances ainsi que le lit majeur inondable ;
- une **petite vallée alluviale secondaire**, représentée par la rivière du Mazignot pour partie annexée à la Seine et pour partie indépendante avec ses petits affluents provenant des collines crayeuses (Le Moulinard, Ruisseau de Pars) ;

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

- les **zones humides sur sédiments tourbeux**.

Chacun de ces systèmes se caractérise par des paysages végétaux particuliers et possède des groupements végétaux ainsi qu'une flore spécifiques. Ils forment de 3 géoséries¹ distinctes qui parfois entrent en contact.

3.1.1 La vallée principale

Une géosérie occupe la quasi-totalité du territoire concerné par l'étude ; celui occupé par la vallée alluviale principale de la Seine médiane. Elle est la plus importante en superficie comme en diversité biologique. Elle occupe quasiment l'ensemble du lit majeur de la Seine. Les sols sont des fluviolsols sur grève alluviale (graviers ou sable) plus ou moins recouverte d'une couche de limons. Ils sont calcaires. Du fait du fonctionnement hydrologique de la vallée, ils connaissent des épisodes d'inondation plus ou moins marqués et fréquents mais avec une période d'assèchement estival important, pouvant entraîner la formation de fentes de retrait larges de plusieurs centimètres. La nappe alluviale est présente en profondeur.

Selon la proximité à la rivière et l'organisation topographique, on peut reconnaître quatre compartiments fonctionnels principaux au sein du système de la grande vallée :

- **le lit mineur toujours en eau**. Il n'est occupé que par des associations aquatiques d'eau courante. La végétation centrale de ce compartiment est la **végétation des eaux courantes à Renoncule en pinceau** (*Callitriche obtusangulae*). Il faut noter que bien que susceptible d'occuper une partie importante du lit de la rivière, cette végétation est relativement peu présente et n'occupe apparemment pas l'ensemble des sites potentiels. Dans les secteurs où l'eau est plus profonde et que le courant ralenti, elle est remplacée par l'herbier à Potamot perfolié (*Potamo perfoliati* – *Ranunculetum circinatis*). Sur les parties les moins profondes, en contact avec les bancs de graviers, on peut observer l'herbier à Potamot noueux (*Potametum pectinato - nodosi*)



-**les basses terrasses et les bancs de graviers alluvionnaires**. Il s'agit d'un système peu fréquent dans les rivières du nord de la France. Les bancs de graviers sont colonisés lors de l'étiage par des communautés de plantes annuelles, dont l'association principale est la **végétation d'annuelles à Panic pied-de-coq** (*Persicario lapathifoliae* – *Echinochloetum cruris-galli*) rencontrée çà et là. Sur les parties supérieures, des arbustes (saule pourpre notamment) peuvent s'implanter et contribuent à fixer ces bancs de graviers. En cas d'accrétion, d'autres espèces de saules s'y ajoutent et peuvent alors former des saulaies blanches en mosaïque avec des mégaphorbiaies nitrophiles (alliance du *Convolvulion sepium*). Deux séries de saulaie se observent sur les basses terrasses selon le niveau topographique ; la première, au plus bas niveau topographique et correspondant à l'alliance du *Salicion albae*, étant beaucoup plus présente que la seconde, correspondant à l'alliance du *Rubio caesii* – *Populion nigrae*, très

¹Une géosérie est constituée de l'ensemble des séries d'une même unité géomorphologique (une vallée par exemple).

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

fragmentaire dans le secteur étudié. L'ensemble de ce compartiment est soumis aux inondations de façon fréquente et subi des crues violentes capables de remanier totalement le paysage au cours des saisons.



- **les annexes hydrauliques** : Pour celles qui sont en lien direct avec la rivière, il s'agit soit d'anciens bras de la Seine, soit plus fréquemment de l'ancien cours du lit mineur. Dans ce cas, l'annexe est souvent encore en contact avec la Seine lors de l'étiage. Ces annexes, souvent bordées par des saulaies blanches ou arbustives, sont essentiellement occupées par des végétations palustres herbacées : gazons pionniers amphibies, végétations annuelles pionnières des vases exondées, prairies flottantes, roselières et cariçaies, et par des végétations aquatiques des eaux lentes ou stagnantes peu profondes.



D'autres annexes sont plus éloignées du lit mineur. Sans contact avec la Seine en période d'étiage, leur fonctionnement est d'avantage lié aux fluctuations de la nappe alluviale et aux apports d'affluents d'ordre secondaire (surtout d'anciens canaux). Ces annexes sont surmontées par la terrasse alluviale supérieure le plus souvent boisée par de l'ormie-frêne ou par des peupleraies. Certaines végétations patrimoniales, plus mésotrophiles y demeurent quasi-exclusivement : **végétations flottantes non enracinées à utriculaire** (*Utricularietum australis*), **roselière basse à Grande berle** (*Rorippo amphibiae* - *Sietum latifolii*), **gazon annuel à Samole de Valérand** (groupement à *Centaureum pulchellum* et *Samolus valerandi*), **Cariçaies mésotrophiles** (*Caricetum elatae* et *Caricetum vesicariae*), **prairies alluviales longuement inondables à Germandrée des marais** (*Teucrio scordii* - *Menthetum arvensis*).



6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

Dans certains cas, d'anciennes annexes hydrauliques sont intégrées à des systèmes pastoraux. Ils présentent alors une grande diversité de types de prairies humides patrimoniales :

- **prairie piétinée hygrophile thermophile à Menthe pouillot et Grand plantain** (*Plantagini majoris – Menthetum pulegii*),
- **prairie piétinée hygrophile à Jonc comprimé et Trèfle rampant** (*Junco compressi – Trifolietum repentis*),
- **prairie piétinée hygrophile des lacs et petites vallées calcaires** (*Caricetum hirtodistichae*),
- **prairie longuement inondable fauchée à Gratiolle officinale** (*Gratiolo officinalis – Oenanthetum mediae*)
- **prairie longuement inondable continentale à Germandrée des marais** (*Teucris scordii – Menthetum arvensis*)

- **les terrasses alluviales supérieures.** L'essentiel du lit majeur est constitué par une large plaine alluviale où les variations topographiques sont peu visibles si ce n'est lors des épisodes de crues. Elles sont naturellement occupées par la forêt alluviale de bois dur, l'**Ormaie-frênaie à Vigne sauvage** (*Viti sylvestris – Fraxinetum excelsioris*), qui peut présenter différentes variations plus ou moins fraîches.



Sur la zone d'étude, on rencontre encore des secteurs agropastoraux occupés par des prairies fauchées ou pâturées dont certaines sont d'intérêt patrimonial : prairies hygrophiles mésotrophiles (*Senecioni aquatici – Oenanthetum mediae*) ; prairies mésohygrophiles collinéennes (*Hordeo secalini – Arrhenatheretum elatioris*) ; prairies humides pâturées neutroclines (*Pulicario dysentericae – Juncetum inflexi*), prairies humides oligotrophiles (*Viola elatioris – Inuletum salicinae*)

Pour cette dernière l'état de conservation est dégradé. La campagne de terrain et la comparaison avec les données antérieures ont permis de constater une eutrophisation générale sur ce type de milieu. Le cortège d'espèces oligotrophiles de l'association s'est considérablement appauvri en un peu plus d'un siècle. Pour exemple, la Succise des prés (*Succisa pratensis*), la Molinie bleue (*Molinia caerulea*) et la Laïche faux-panic (*Carex panicea*) sont citées comme communes dans les prairies de Pont-sur-Seine à la fin du 19^e siècle (Hariot 1879). Aucun individu parmi ces trois espèces n'a été rencontré en 2020.

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle



3.1.2 Les petites vallées alluviales secondaires

A la faveur de la confluence de cours d'eau avec la vallée principale, et en particulier lorsque le cours d'eau poursuit son cours parallèlement à la vallée, des éléments constitutifs des petites vallées alluviales peuvent pénétrer au sein du lit majeur de la Seine et forment des enclaves au sein de la géosérie de la vallée principale.

Des composantes de la série de l'**aulnaie marécageuse** (alliance de l'*Alnion glutinosae*) ont été observées sur la commune de Crancey. On retrouve l'**aulnaie marécageuse basicline à Cirse maraîcher** (*Cirsio oleracei* – *Alnetum glutinosae*), patrimoniale, implantée ici en mosaïque avec une saulaie arbustive marécageuse (*Carici gracilis* – *Salicetum cinereae*) et surmontée par une aulnaie-frênaie alluviale (ss-alliance de l'*Alnenion glutinoso-incanae*). L'originalité de ce secteur réside dans le fait que la nappe alluviale a une plus faible fluctuation. Elle bénéficie de l'apport d'un petit affluent (rivière du Mazignot) et elle est soutenue « artificiellement » en période d'étiage par un trop-plein situé au niveau du pont-canal.

3.1.3 Les zones humides sur sédiments tourbeux

Les espèces végétales caractéristiques des sols paratourbeux, présentes autrefois sur le secteur (*Hydrocotyle vulgaris*, *Gentiana pneumonanthe*, *Dactylorhizaincarnata*, *Menyanthes trifoliata* et plus récemment *Oenanthe lachenali*, *Thelypteris palustris*, *Eleocharis uniglumis*, *Juncus subnodulosus* non revues) témoignent des anciens marais alcalins alluviaux présents sur le secteur. La toponymie employée par les botanistes à la fin du 19^e siècle y fait aussi référence (Hariot 1879, Briard 1881, « Marais tourbeux » « Marais de Pont[-sur-Seine] »)

Ces milieux ont quasi-disparus en raison de grandes perturbations du fonctionnement hydrologique des milieux (en 1848, création du canal de dérivation de Bernières à Conflans et de la voie ferrée) et plus récemment par l'urbanisation, le développement et l'intensification des pratiques agricoles et/ou sylvicoles.

Cette géosérie est la plus rare dans le périmètre d'étude avec une surface estimée à moins de 1 hectare au total.

Incomplète et très fragmentaire, elle est représentée par deux composantes de la série de l'**aulnaie turficole inondable** (groupement à *Alnus glutinosa* et *Thelypteris palustris*) :

La **roselière turficole à Gesse des marais et Lysimaque commune** (*Lathyrus palustris* – *Lysimachietum vulgaris*), de grande valeur écologique en bon état de conservation, localisée et rare (6 localités)

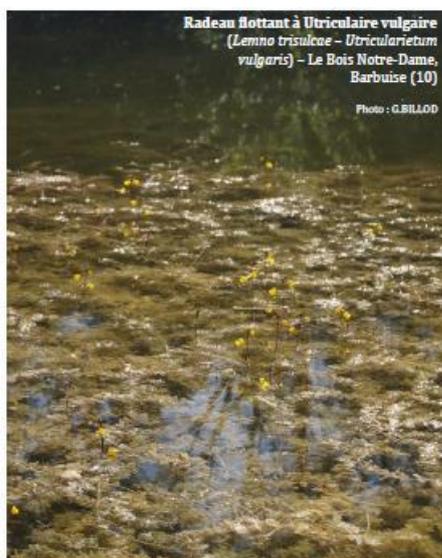
6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

Le **fourré marécageux mésotrophile à Saule cendré et Bourdaine** (*Frangula alni* – *Salicetum cinereae*), en état de conservation moyen, localisé et rare

La géosérie comprend aussi des séries courtes ou permanentes dans les niveaux les plus hygrophiles et aquatiques dans lesquelles on distingue (uniquement à Barbuise dans le périmètre d'étude) :

Le **radeau flottant à Utriculaire vulgaire** (*Lemno trisulcae* – *Utricularietum vulgaris*), de grande valeur écologique, très rare (1 localité). Très menacé par l'atterrissement naturel, l'eutrophisation (route à proximité) et l'empoissonnement.

Le **gazon vivace basiphile atlantique à Samole de Valérand et Flûteau fausse-renoncule** (*Samolo valerandi* – *Baldellion ranunculoidis*), de grande valeur écologique, très rare (1 localité). Potentiellement menacé par la fermeture du milieu. La gestion actuelle par gyrobroyage permet l'entretien de la prairie du niveau supérieur et limite le développement ligneux.



3.2 Végétations remarquables

Les végétations remarquables telles qu'identifiées dans l'étude menée par le CBNBP permettent de répondre à deux types d'enjeu :

L'**enjeu de conservation primordial** : végétations à forte valeur écologique caractérisées et individualisées pour la conservation.

L'**enjeu de patrimonialité** : complexes remarquables mais dans un état de conservation dégradés identifiés pour envisager un retour à la patrimonialité.

3.2.1 L'enjeu de conservation primordial

3.2.1.1 Patrimonialité des végétations naturelles et semi-naturelles – l'indice de patrimonialité (IP)

Principe

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

Il existe un nombre limité de documents de portée réglementaire ou scientifique, permettant d'apprécier le caractère patrimonial des végétations naturelles du territoire champenois:

- Habitats naturels relevant de la Directive européenne 92/43 CEE dite « Habitats/Faune/Flore »
- Liste rouge régionale des habitats naturels menacés de Champagne-Ardenne d'après la nomenclature CORINE Biotopes (Behr et al. 2007, validation CSRPN en 2007).

L'évaluation du degré de patrimonialité des végétations du territoire étudié repose en grande partie sur ces listes de référence.

Toutefois, des incohérences ou des lacunes subsistent, liées aux différences de contexte biogéographique (la prise en compte de certains habitats dans la Directive européenne s'est fondée sur l'observation de quelques États membres à défaut d'une analyse plus large à l'échelle communautaire), à la méconnaissance des territoires ou de certains types de communautés végétales, aux mutations des paysages et notamment des zones humides ces dernières décennies.

Application

Pour coller au mieux à la réalité ressentie sur le terrain au cours des dix dernières années d'expertise en zone humide sur le territoire champenois, et mettre à profit sa connaissance de la répartition et de la vulnérabilité des communautés végétales le CBNBP a choisi de réaliser sa propre échelle de bioévaluation patrimoniale des végétations. Cette échelle s'est consolidée dans le cadre des programmes du CBNBP sur les référentiels syntaxonomiques (liste des associations végétales) et leurs outils d'interprétation (rareté et vulnérabilité des végétations, Habitats déterminants de ZNIEFF...)

Celle-ci est basée sur la combinaison de deux paramètres, estimés à dire d'expert : le niveau de rareté régional et le niveau de menaces à court terme selon une grille s'inspirant des critères UICN. Cette analyse multicritères conduit à proposer une notation du niveau d'**intérêt patrimonial (IP)** porté par chaque végétation naturelle. La grille d'évaluation est définie par la grille d'évaluation ci-dessous.

L'indice de rareté traduit la distribution effective de la végétation sur le territoire régional, compte tenu de son aire d'occurrence potentielle.

Le niveau de menace global du type de végétation à l'échelle du territoire régional (généralisable aux régions planitiales et collinéennes du nord de la France). Ce paramètre intègre plusieurs critères d'évaluation : les tendances d'évolution de la végétation par rapport à sa répartition historique connue, la probabilité d'extinction liée aux pressions subies à l'époque contemporaine sur les milieux, et la résilience (réversibilité) de l'habitat face aux perturbations.

Grille d'évaluation de l'intérêt patrimonial porté par chaque végétation naturelle, en fonction de la rareté et du niveau de menaces.

	Niveau de rareté
CCC	Extrêmement commun
CC	Très commun
C	Commun
AC	Assez commun
AR	Assez rare
R	Rare
RR	Très rare
RRR	Extrêmement rare*

*moins de 10 localités connues sur le territoire champardennais

		Cotation des menaces				
		LC	NT	VU	EN	CR
Indice de rareté	CCC	0				
	CC	0				
	C	0	0			
	AC	0	1	1		
	AR	0	1	2	2	
	R	0	1	2	3	3
	RR	1	1	2	3	4
	RRR	2	2	3	4	5

Abréviation originale	Catégorie de menace
LC <i>Least concerned</i>	Préoccupation mineure
NT <i>Near threatened</i>	Quasi menacé
VU <i>Vulnerable</i>	Vulnérable
EN <i>Endangered</i>	En danger
CR <i>Critically endangered</i>	En danger critique

- 0 : valeur patrimoniale nulle
- 1 : valeur patrimoniale faible
- 2 : valeur patrimoniale moyenne
- 3 : valeur patrimoniale importante
- 4 : valeur patrimoniale forte
- 5 : valeur patrimoniale exceptionnelle

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

3.2.1.2 Etat de conservation

Principes

L'évaluation de l'**état de conservation** d'un habitat est une problématique complexe au sujet de laquelle des études nationales sont encore en cours, visant à élaborer une méthode standardisée par grand type de milieu, de l'évaluation de l'état de conservation des habitats de la Directive européenne « Habitats ».

L'état de conservation d'un type d'habitat naturel correspond à une appréciation de l'écart entre un état observé et un état de référence optimal (souvent théorique), défini comme la situation où celui-ci prospère (aspects qualitatifs et quantitatifs), où les perspectives quant à la vitalité de ses structures sont favorables, et où les éléments écologiques intrinsèques des conditions géo-climatiques sont propices à son maintien. Ce concept rend compte de l'« état de santé » de l'habitat tel qu'il est observé sur le terrain.

L'évaluation de l'état de conservation d'un type d'habitat se fonde sur l'appréciation de paramètres illustrant ses différents compartiments biologiques et ses fonctions écologiques principales. Ces paramètres sont évalués au moyen d'indicateurs scientifiques objectifs.

Application

Dans le cadre de la cartographie, il est proposé une évaluation de l'état de conservation des communautés végétales au travers de la typicité de leurs cortèges floristiques (composition en espèces) et de l'intégrité de leur structure (verticale et horizontale). Ces deux critères sont évalués séparément, à dire d'expert, par rapport à un état de référence décrit dans la littérature et/ou observé sur le terrain.

Pour chaque unité de végétation rencontrée sur le terrain, l'état de conservation a été évalué sur la base du croisement de ces deux indicateurs :

➤ **Typicité floristique :**

Ce critère apprécie l'écart entre la composition floristique observée et le « cortège floristique optimal » d'un état de référence.

L'état de référence est défini ici comme l'association végétale potentielle, à stade dynamique et grand type de gestion équivalent, qui se développerait dans la station considérée si celle-ci était exempte de toute atteinte ou facteur anthropique de dégradation (abandon y compris).

Son appréciation repose sur la prise en compte de l'abondance, de la nature et de la valeur bio-indicatrice des espèces de la communauté végétale observée. En pratique, on la mesure par rapport à la présence ou l'absence des espèces caractéristiques des différents niveaux syntaxonomiques (de la classe à l'association représentant la potentialité), ainsi qu'au travers de la présence ou l'absence d'espèces indicatrices de dégradation d'origine anthropique (présence d'espèces eutrophiles, polluo-tolérantes, rudérales, exogènes...) ou à l'inverse d'espèces indicatrices d'une évolution dynamique progressive.

➤ **Intégrité de structure :**

L'intégrité de structure repose sur l'évaluation de la qualité de la structure verticale et horizontale de la végétation. Ce critère est essentiellement basé sur l'analyse de son architecture (stratification) et de son organisation spatiale.

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

État de conservation :

L'état de conservation de la végétation dans sa station peut être appréhendé comme la résultante des indicateurs « typicité du cortège » et « intégrité de structure » précités. La grille d'évaluation multicritères proposée suit le principe de précaution appliqué classiquement, selon lequel la plus mauvaise valeur d'un paramètre en donne l'état de conservation (tableau 6).

Tableau 6 : Etat de conservation de la végétation en fonction des valeurs de typicité floristique et d'intégrité de structure

		Typicité cortège			
		Bonne	moyenne	Mauvaise	Indéterminée
Intégrité structure	Bonne	BON	MOYEN	MAUVAIS	INCONNU
	Moyenne	MOYEN	MOYEN	MAUVAIS	INCONNU
	Mauvaise	MAUVAIS	MAUVAIS	MAUVAIS	MAUVAIS
	Indéterminée	INCONNU	INCONNU	MAUVAIS	INCONNU

3.2.1.3 Résultats

La campagne de terrain a permis de constater la présence, par observation in situ, de 25 associations végétales à forte valeur écologique dont l'indice patrimonial IP est supérieur ou égal à 2

98% des végétations à forte valeur écologique cartographiées sont dans un état de conservation moyen (85%) à bon (13%).

Le tableau 7 les situe au sein des différentes végétations décrites au rang d'alliance (all.) ou de sous-alliance (ss all.).

Tableau 7 : Végétations à forte valeur écologique

Pelouses amphibies				
	Code Corine	Surface	Etat de conservation bon à moyen (ha)	Indice patrimonialité
Pelouses amphibies atlantiques basiphiles du <i>Samolo valerandi</i> – <i>Baldellion ranunculoidis</i> (all.)				
<i>Samolo valerandi</i> – <i>Baldellietum ranunculoidis</i>	22.314	0.03	0.03	3
Pelouses et végétations annuelles				
	Code Corine	Surface	Etat de conservation bon à moyen (ha)	Indice patrimonialité
Végétations annuelles thermophiles des sables alluviaux exondés de l' <i>Eragrostie nion pilosae</i> (ss all.)				
<i>Persicario lapathifoliae</i> – <i>Echinochloetum cruris-galli</i>	24.52	0.01	0.01	3
Pelouses annuelles des substrats basiques du <i>Centaurio</i> – <i>Blackstonion perfoliatae</i> (all.)				
Gr. à <i>Centaurium pulchellum</i> et <i>Samolus valerandi</i>	22.3232	0.07	0.07	4

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

Herbiers aquatiques				
	Code Corine	Surface	Etat de conservation bon à moyen (ha)	Indice patrimonialité
Herbiers aquatiques mésotrophiles à Utriculaires de <i>Utricularienion vulgaris</i> (ss all.)				
<i>Lemno trisulcae</i> – <i>Utricularietum vulgaris</i>	22.414	0.07	0.07	5
<i>Utricularietum australis</i>	22.414	0.03	0.03	2
Herbiers aquatiques mésotrophiles de grandes plantes flottantes de <i>Hydrocharitenion morsuranae</i> (ss all.)				
<i>Lemno minoris</i> – <i>Hydrocharitetum morsuranae</i>	22.412	0.01	0.01	2
Herbiers des eaux calmes oligotrophes du <i>Potamion polygonifolii</i> (all.)				
<i>Potametum panormitano</i> - <i>graminei</i>	22.433	0.78	0.78	2
Herbiers des eaux courantes du <i>Batrachion fluitantis</i> (all.)				
<i>Callitrichetum obtusangulae</i>	24.44	0	0	2

Prairies				
	Code Corine	Surface	Etat de conservation bon à moyen (ha)	Indice patrimonialité
Prairies courtement inondables principalement fauchées du <i>Bromion racemosi</i> (all.)				
<i>Senecioni aquatici</i> – <i>Oenanthetum mediae</i>	37.21	16.83	16.83	3
Prairies humides pâturées neutroclines à basiphiles du <i>Mentho longifoliae</i> – <i>Juncion inflexi</i>				
<i>Pulicario dysentericae</i> – <i>Juncetum inflexi</i>	37.24	0.25	0.25	2
Prairies humides piétinées du <i>Potentillion anserinae</i> (all.)				
<i>Plantagini majoris</i> – <i>Menthetum pulegii</i>	37.24	1.18	1.18	2
<i>Junco compressi</i> – <i>Trifolietum repentis</i>	37.24	0.1	0.1	2
<i>Caricetum hirta</i> - <i>distichae</i>	37.24	2.04	2.04	2
Prairies alluviales longuement inondables atlantiques à subcontinentales de <i>Oenanthion fistulosae</i> (all.) et du <i>Mentho arvensis</i> – <i>Eleocharition palustris</i> (all.)				
<i>Gratiolo officinalis</i> – <i>Oenanthetum fistulosae</i>	37.21	5.55	5.55	3
<i>Teucro scordii</i> – <i>Menthetum arvensis</i>	37.2	0.38	0.38	2
Prairies mésohygrophiles fauchées collinéennes du <i>Colchico autumnalis</i> – <i>Arrhenatherenion elatioris</i> (ss all.)				
<i>Hordeo secalini</i> – <i>Arrhenatheretum elatioris</i>	38.22	13.8	13.8	2
Prairies humides oligotrophes planitaires et collinéennes sur sol basique de <i>Allio angulosi</i> – <i>Molinienion caeruleae</i> (ss all.)				

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

<i>Viola elatioris – inuletum salicinae</i>	37.311	1.89	1.89	5
---	--------	------	------	---

Forêts				
	Code Corine	Surface	Etat de conservation bon à moyen (ha)	Indice patrimonialité
Ormaies riveraines des grands fleuves de l' <i>Ulmion minoris</i> (ss all.)				
<i>Viti sylvestris – Fraxinetum excelsioris</i>	44.4	414.8	413.05	4
Saulaies arborescentes riveraines des niveaux inférieurs du <i>Salicion albae</i> (all.)				
<i>Salicetum albo - fragilis</i>	44.13	19.92	14.76	2
Aulnaies marécageuses méstrophiles à eutrophiles de l' <i>Alnion glutinosae</i> (all.)				
<i>Cirsio oleracei – Alnetum glutinosae</i>	44.911	1.76	1.76	2

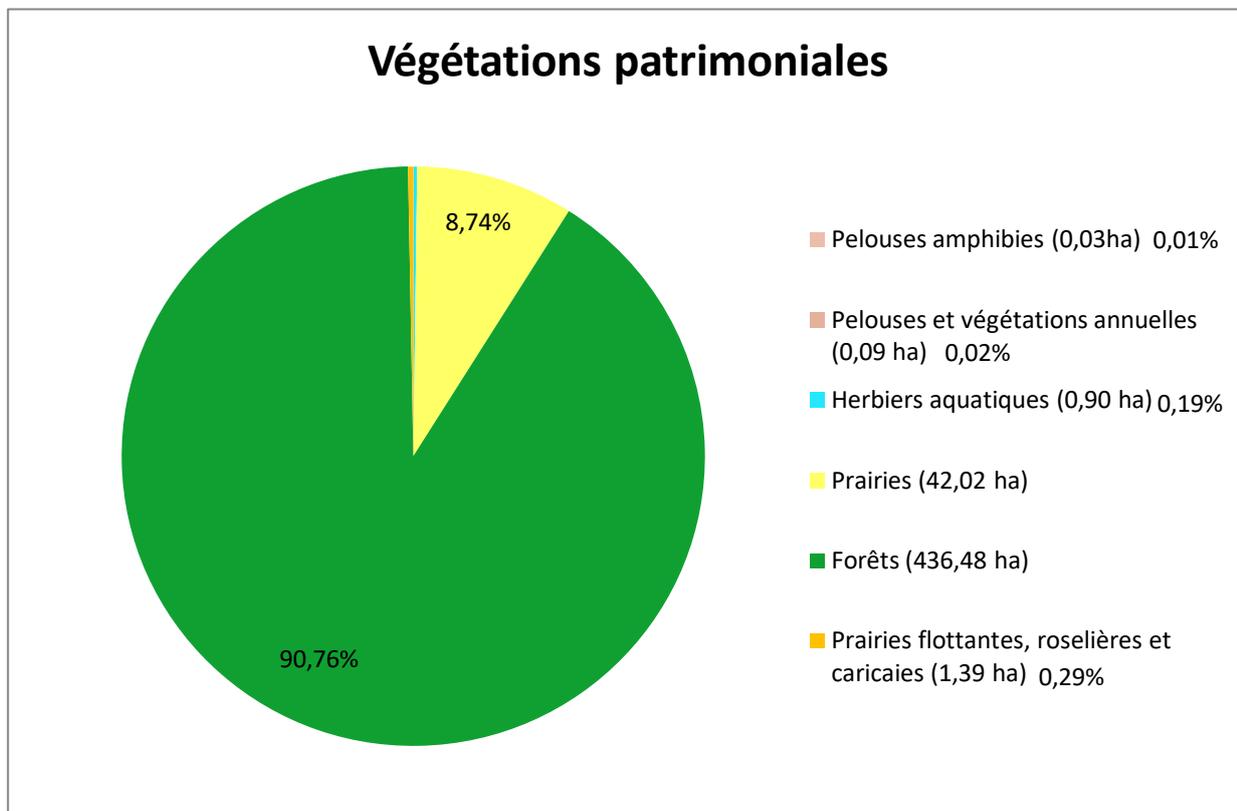
Prairies flottantes, roselières et caricaies				
	Code Corine	Surface	Etat de conservation bon à moyen (ha)	Indice patrimonialité
Prairies flottantes du <i>Glycerio fluitantis – Sparganion neglecti</i> (all.)				
<i>Glycerio fluitantis – Leersietum oryzoidis</i>	53.4	0.43	0.43	2
Roselières basses pionnières de l' <i>Eleocharito palustris – Sagittarion sagittifoliae</i>				
<i>Butometum umbellati</i>	53.145	0.09	0.09	3
<i>Eleocharito palustris – Hippuridetum vulgaris</i>	53.149	0.16	0.16	2
<i>Rorippo amphibiae – Sietum latifolii</i>	53.148	0.06	0.06	2
Caricaies mésotrophiles des sols tourbeux du <i>Magnocaricion elatae</i> (all.)				
<i>Lathyro palustris – Lysimachietum vulgaris</i>	54.21	0.64	1.76	2

Tableau 8 : Synthèse des surfaces par grand type de végétations à forte valeur écologique

Type d'habitats	Surface (ha)
Pelouses amphibies	0.003
Pelouses et végétations annuelles	0.09
Herbiers aquatiques	0.90
Prairies	42.02

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

Forêts	436.48
Prairies flottantes, roselières et caricaies	1.39
Total des surfaces de végétations patrimoniales	480.89



Les végétations patrimoniales représentent 481 ha, dont plus de 90% de surfaces forestières.

3.2.2 L'enjeu de patrimonialité

En complément de l'identification des végétations à forte valeur écologique, le travail du CBNBP s'est attaché également à identifier les complexes de végétation remarquable mais dans un état de conservation dégradé dont un retour à la patrimonialité peut-être envisagé sous réserve de la mise en place de mesures de gestion adaptées.

Objectif à moyen et long terme : reconstituer des ensembles patrimoniaux en bon état de conservation sur des espaces cohérents

Les possibilités de restauration sont réelles tant que le milieu n'a pas subi de gros bouleversements (mise en culture, drainage, importation massive d'intrants, etc...). Des supports techniques existent en terme de diagnostic et de mise en œuvre de la restauration (François, Prey *et al.* (2012) ; Trivaudey(1997), Weber *et al.* (à paraître)).

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

L'approche cartographique retenue dans cette partie de l'étude se place à l'échelle de complexes fonctionnels de végétations, au sein d'une même formation végétale et d'un type de paysage fonctionnel, désignés sous le terme d'unités paysagères (UP). La définition précise, ainsi que la délimitation et la caractérisation de ces unités paysagères au sein du projet de RNN est disponible dans le document de méthodologie et de notice cartographique réalisée par le CBNBP.

Au sein de chaque unité paysagère, certaines végétations semi-naturelles comportent des éléments structurels et floristiques permettant d'envisager la restauration vers les végétations à forte valeur écologique dont elles dérivent, par modification des pratiques, au sein de leur position dynamique. La liste de ces végétations en lien dynamique avec les végétations à forte valeur écologique figure sur le tableau 9.

végétations à potentiel de restauration	cadre pour la restaurabilité (et % de la végétation concernée)	surface de la végétation concernée (ha)	végétations à forte valeur écologique cibles à moyen et long terme
Fruticée eutrophile des grandes vallées (<i>Rhamno catharticae - Cornetum sanguinei</i>)	état de conservation bon et occupation surfacique (6%)	6,78	Ormaie-frênaie alluviale à Vigne sauvage (<i>Viti sylvestris - Fraxinetum excelsioris</i>)
Prairies mésohygrophiles fauchées collinéennes (<i>Alopecuro pratensis - Arrhenatheretum elatioris</i>)	état de conservation bon et occupation surfacique (33%)	0,63	Prairies mésohygrophiles fauchées collinéennes (<i>Hordeo secalini - Arrhenatheretum elatioris</i>)
Prairies hygrophiles mésotrophiles de fauche (<i>Bromion racemosi</i>)	état de conservation bon et occupation surfacique (31%)	1,69	Prairies hygrophiles mésotrophiles de fauche (<i>Senecioni aquatici - Oenanthetum mediae</i>)
Prairies hygrophiles mésotrophiles mixtes (<i>Hordeo secalini - Lolietum perennis</i>)	état de conservation bon et occupation surfacique (79%)	57,91	Prairies hygrophiles mésotrophiles de fauche (<i>Senecioni aquatici - Oenanthetum mediae</i>)
Prairie hygrophile eutrophile (<i>Elytrigio repentis - Poetum trivialis</i>)	état de conservation bon, occupation surfacique et présence d'espèces caractéristiques de la végétation cible (34%)	60,37	Prairies hygrophiles mésotrophiles de fauche (<i>Senecioni aquatici - Oenanthetum mediae</i>)
Mégaphorbiaie basiphile des grandes vallées (<i>Thalictro flavi - Althaeetum officinalis</i>)	état de conservation bon et occupation surfacique (15%)	3,42	Prairies hygrophiles mésotrophiles de fauche (<i>Senecioni aquatici - Oenanthetum mediae</i>)
Cariçaie méso-eutrophile (<i>Caricetum gracilis</i>)	état de conservation bon et occupation surfacique (53%)	0,69	Prairies longuement inondables (<i>Gratiolo officinalis - Oenanthetum fistulosae</i>)
Cariçaie eutrophile (<i>Galio palustris - Caricetum ripariae</i>)	état de conservation bon et occupation surfacique (14%)	4,40	Cariçales mésotrophiles des sols tourbeux (<i>Lathyro palustris - Lysimachietum vulgaris</i>), prairies longuement inondables (<i>Caricetum hirta-distichae, Gratiolo officinalis - Oenanthetum fistulosae</i>)
Phragmitaie (<i>Phragmitetum communis</i>)	état de conservation bon et occupation surfacique (36%)	1,58	Cariçales mésotrophiles des sols tourbeux (<i>Lathyro palustris - Lysimachietum vulgaris</i>), prairies longuement inondables (<i>Gratiolo officinalis - Oenanthetum fistulosae</i>)
Magnocariçaie des sols mésotrophes à tourbeux (<i>Caricetum elatae</i>)	état de conservation bon et occupation en franges larges (33%)	0,21	Cariçales mésotrophiles des sols tourbeux (<i>Lathyro palustris - Lysimachietum vulgaris</i>)
<i>Carici pseudocyperi - Rumicion hydrolopathi</i>	état de conservation bon et occupation en franges larges (34%)	0,07	Roselières basses pionnières (<i>Butometum umbellati, Rorippo amphibiae - Sietum latifoliae</i>)

Tableau 9 : Liste des végétations en lien dynamique avec les végétations cibles à forte valeur écologique.

NB : Le pourcentage de la surface considérée précise la part de la végétation en question qui a été retenue comme végétation à potentiel de retour à une patrimonialité forte. Par exemple, 6% des fruticées eutrophiles des grandes vallées du périmètre du projet de réserve ont été identifiées comme à potentiel de retour à une patrimonialité forte."

Les végétations à enjeu de patrimonialité élevé représentent 138 ha au sein du projet de RNN.

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

3.2.3 Synthèse des végétations remarquables

Sont regroupées sous la notion de **végétation remarquable**, les **végétations à forte valeur écologique** et les **végétations en lien dynamique** dont le potentiel de restauration est très favorable.

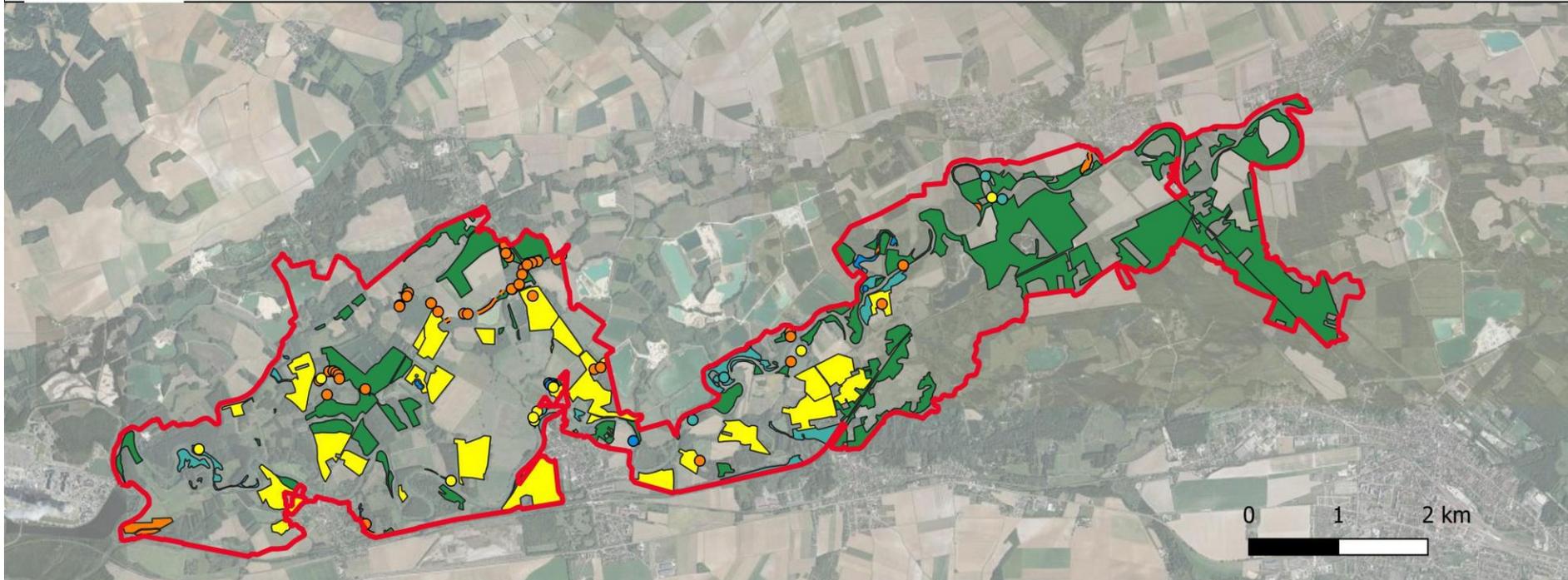
La représentation cartographique des stations et unités paysagères abritant des végétations remarquables a ensuite été effectuée :

- A l'échelle des parcelles cadastrales pour l'ensemble des unités paysagères dont la représentativité des végétations remarquables est majoritaire (en théorie, les UP retenues abritent au minimum 53% de végétations remarquables. Cependant en pratique, on constate un pourcentage moyen proche de 80 % de végétations remarquables). L'ensemble de ces parcelles représente un total de **728,5 ha** .
- Selon une délimitation simple pour les stations ponctuelles, linéaires ou en mosaïques. Ces surfaces représentent **35,24 ha**.

Au total, l'ensemble des parcelles et des stations ponctuelles abritant des végétations remarquables couvre **763 ha au sein du périmètre du projet de RNN**.

La carte 6 présente la localisation de ces habitats au sein du périmètre du projet de RNN.

Cartographie des végétations remarquables



Légende

 Projet de réserve naturelle nationale

Végétations ponctuelles remarquables

-  Forêts alluviales
-  Forêts riveraines et marécageuses
-  Roselières, cariçaies et végétations amphibies
-  Prairies semi-naturelles
-  Herbiers aquatiques

Végétations linéaires remarquables

-  Forêts alluviales
-  Forêts riveraines et marécageuses
-  Roselières, cariçaies et végétations amphibies
-  Prairies semi-naturelles
-  Herbiers aquatiques

Parcelles abritant des végétations remarquables

-  Forêts alluviales
-  Forêts riveraines et marécageuses
-  Roselières, cariçaies et végétations amphibies
-  Prairies semi-naturelles
-  Herbiers aquatiques

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

3.2.4 Enjeux de conservation pour la réserve

De façon générale, la campagne de cartographie de la végétation et l'analyse des données ont permis de mettre en évidence des types de végétation présentant un grand intérêt en terme d'habitat naturel mais aussi de fonctionnalité. Ce secteur présente dans sa quasi-totalité des végétations en lien direct avec la dynamique hydraulique de la Seine. Pas moins de 25 associations végétales patrimoniales de zones humides ont été identifiées. Le secteur d'étude a une responsabilité territoriale importante pour la conservation de certaines d'entre-elles.

Ce sont les boisements relevant de l'**Ormaie-frênaie à Vigne sauvage** (*Viti sylvestris* – *Fraxinetum excelsioris*), qui constituent l'enjeu majeur de conservation sur le périmètre étudié. Ils sont communs et présentent des surfaces relativement importantes d'un seul tenant. Cependant leur état de conservation n'est pas toujours satisfaisant du fait de facteurs sylvicoles (classes d'âges et stratification incomplètes, absence de vieux bois, infiltration d'essences exotiques plantées), écologiques (modifications du régime des eaux et des inondations, changement climatique, pollution) et biologiques (impact de la graphiose et plus récemment de la charlarose).

Les prairies sont l'autre enjeu fort présent sur le secteur et particulièrement la **prairie à Violette élevée** (*Viola elatioris* – *Inuletum salicinae*) pour laquelle le projet de réserve aura une responsabilité majeure à l'échelle nationale. Son état de conservation est néanmoins défavorable. Elle est présente ponctuellement à l'état relictuel au sein de prairies de fauche, ou au contraire sous une forme embroussaillée (fermeture du milieu par abandon des pratiques agropastorales). La persistance de l'élevage bovin, accompagné par le maintien des pratiques de fauche tardive et sans intrants ont permis à d'autres prairies patrimoniales à fort enjeu de conservation de se maintenir localement. La **prairie longuement inondable fauchée à Gratiolle officinale** (*Gratiola officinalis* – *Oenantheum mediae*), la **prairie hygrophile de fauche à Oenanthe à feuilles de silaus** (*Senecio aquatici* – *Oenantheum mediae*) et la **prairie mésohygrophile de fauche à Orge faux-Seigle** (*Hordeo secalini* – *Arrhenatheretum elatioris*), bien qu'ayant été réduites en surface sont dans un état de conservation plutôt favorable dans leur ensemble. Ces trois types de prairies constituent un enjeu majeur pour le projet de réserve qui portera une responsabilité à l'échelle régionale vis-à-vis de ces végétations.

Les végétations sur sédiments tourbeux que sont la **roselière turficole à Gesse des marais et Lysimaque commune** (*Lathyro palustris* – *Lysimachietum vulgaris*), le **gazon vivace basiphile atlantique à Samole de Valérand et Flûteau fausse-renoncule** (*Samolo valerandi* – *Baldellion ranunculoidis*) et le **radeau flottant à Utriculaire vulgaire** (*Lemno trisulcae* – *Utricularietum vulgaris*) occupent des surfaces extrêmement réduites. Elles sont en bon état de conservation mais sont rares et très menacées. Cet ensemble constitue un enjeu fort de conservation.

Certaines annexes hydrauliques éloignées de la Seine en contexte forestier présentent des végétations palustres patrimoniales à fort enjeu. Il s'agit des **végétations flottantes non enracinées à utriculaires** (*Utricularietum australis*), de la **roselière basse à Grande berle** (*Rorippo amphibiae* – *Sietum latifolii*), du **gazon annuel à Samole de Valérand** (groupement à *Centaurium pulchellum* et *Samolus valerandi*) et de la **prairie longuement inondable continentale à Germandrée des marais** (*Teucrio scordii* – *Menthetum arvensis*). Celles-ci sont globalement en bon état de conservation, toujours localisées, elles peuvent être assez communes par endroits. Cette richesse est en partie liée à la fonctionnalité des zones humides de la vallée, encore préservée dans les secteurs de vieilles forêts.

Au sein des bancs de graviers alluvionnaires de la Seine, la rare **végétation des grèves à Panic pied-de-coq** (*Persicario lapathifoliae* – *Echinochloetum cruris-galli*) occupe des surfaces très réduites mais est peu menacée par l'aménagement du territoire. L'enjeu de conservation est fort néanmoins.

Les végétations présentant des enjeux de conservation moyens regroupent plusieurs prairies piétinées patrimoniales, deux communautés aquatiques, trois végétations palustres, un herbier

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

des eaux courantes, une aulnaie marécageuse et la saulaie blanche riveraine. Ces végétations sont toujours accompagnées par une grande diversité des communautés végétales environnantes et témoignent d'une fonctionnalité préservée.

Le projet de réserve porte deux niveaux d'enjeux :

- Un enjeu majeur de conservation qui indique le fait que la réserve porte une responsabilité particulière quant à la préservation de la végétation à l'échelle nationale ;
- Un enjeu fort de conservation qui indique l'urgence de maintien de la végétation très menacée à l'échelle régionale et extra-régionale.

L'enjeu majeur de conservation concerne deux végétations : l'Ormaie-frênaie alluviale à Vigne sauvage (*Viti sylvestris* – *Fraxinetum excelsioris*) et la prairie à Violette élevée (*Viola elatioris* – *Inuletum salicinae*).

Les enjeux forts de conservation portent sur 11 végétations :

- La prairie longuement inondable fauchée à Gratiolle officinale (*Gratiolo officinalis* – *Oenanthetum mediae*),
- la prairie hygrophile de fauche à Oenanthe à feuilles de silaus (*Senecioni aquatici* – *Oenanthetum mediae*),
- la prairie mésohygrophile de fauche à Orge faux-Seigle (*Hordeo secalini* – *Arrhenatheretum elatioris*),
- la roselière turficole à Gesse des marais et Lysimaque commune (*Lathyro palustris* – *Lysimachietum vulgaris*),
- le gazon vivace basiphile atlantique à Samole de Valérand et Flûteau fausse-renoncule (*Samolo valerandi* – *Baldellion ranunculoidis*),
- le radeau flottant à Utriculaire vulgaire (*Lemno trisulcae* – *Utricularietum vulgaris*),
- les végétations flottantes non enracinées à utriculaires (*Utricularietum australis*),
- la roselière basse à Grande berle (*Rorippo amphibiae* – *Sietum latifolii*),
- le gazon annuel à Samole de Valérand (groupement à *Centaurium pulchellum* et *Samolus valerandi*)
- la prairie longuement inondable continentale à Germandrée des marais (*Teucris scordii* – *Menthetum arvensis*)
- la végétation des grèves à Panic pied-de-coq (*Persicario lapathifoliae* – *Echinochloetum cruris-galli*)

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

4 Flore

Les prospections cartographiques conduites par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien en Bassée auboise entre mai et août 2020 ont permis en parallèle d'actualiser et de recenser de nouvelles localités d'espèces végétales patrimoniales.

Ce travail permet de dresser un constat a minima, actualisé, sur la responsabilité territoriale de cette région naturelle en terme de conservation de plusieurs espèces patrimoniales menacées à l'échelle nationale pour lesquelles elle constitue un des derniers bastions : Ail anguleux, Gesse des marais, Violette élevée.

En second lieu, le parcours de cet ensemble a permis d'évaluer l'incidence de la flore vasculaire invasive sur les milieux naturels et semi-naturels. A ce titre, cet état des lieux pourrait permettre de cibler les mesures de lutte contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes sur ce projet de RNN de la Bassée.

La Bassée auboise présente des formations végétales remarquables à plus d'un titre : boisements alluviaux, prairies humides, marais, noues... dans lesquelles se développe une flore exceptionnelle. Ces espèces inféodées aux zones humides, sont intimement liées au gradient hydrique qui fluctue en fonction de la dynamique fluviale et du niveau de la nappe phréatique sous-jacente. Cette exigence écologique les rend donc particulièrement vulnérables en cas de modifications des paramètres environnementaux.

4.1 Espèces patrimoniales

Dans le finage exact du site, 16 taxons contactés en 2020 sont considérés comme patrimoniaux au titre de leur rareté, de leur niveau de menace et de leur inscription sur des listes réglementaires de protection :

7 taxons RRR « extrêmement rare » en Champagne-Ardenne (Amblard 2020), 13 taxons inscrits sur la Liste Rouge de la Flore menacée de Champagne-Ardenne (Amblard 2020), dont 4 relevant également de la Liste Rouge de la Flore menacée de France (UICN, FCBN, AFB & MNHN 2018), 4 taxons protégés en France¹, 7 taxons protégés en Champagne-Ardenne²

Tableau 10 : Bioévaluation patrimoniale de la flore spontanée du projet de réserve

taxon	Nom vernaculaire	Rareté CA	LR UICN CA	LR UICN Fr	Prot. FR	Prot CA
<i>Allium angulosum</i>	Ail anguleux	RRR	EN	EN		PR
<i>Baldellia ranunculoides</i>	Flûteau fausse-renoncule	RRR	CR	LC		PR
<i>Bolboschoenus laticarpus</i>	/	RRR	DD	LC		
<i>Carex flava</i>	Laiche jaune	RRR	VU	LC		
<i>Gratiola officinalis</i>	Gratiolle officinale	RR	EN	LC	PN	
<i>Inula britannica</i>	Inule des fleuves	RR	EN	NT		PR
<i>Lathyrus palustris</i>	Gesse des marais	RR	VU	EN		PR
<i>Oenanthe salicifolia</i>	Oenanthe à feuilles de Silaüs	RR	VU	LC		PR
<i>Potamogeton gramineus</i>	Potamot à feuilles de graminées	RRR	NT	LC		
<i>Ranunculus lingua</i>	Grande douve	RR	VU	VU	PN	
<i>Samolus valerandi</i>	Samole de valérand	RR	VU	LC		
<i>Situm latifolium</i>	Berle à larges feuilles	RRR	EN	NT		
<i>Teucrium scordium</i>	Germandrée des marais	R	LC	LC		PR

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

<i>Utricularia vulgaris</i>	Utriculaire vulgaire	RR	EN	DD		
<i>Viola elatior</i>	Violette élevée	RR	EN	EN	PN	
<i>Vitis vinifera subs. silvestris</i>	Lambrusque, vigne sauvage	RRR	EN	LC	PN	PR

RRR : Extrêmement Rare ; RR : Très Rare ; R : Rare DD : Données insuffisantes ; LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi-menacée ; VU : vulnérable ; EN : en danger ; CR : en danger critique d'extinction

Arrêté interministériel du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par les arrêtés du 15 septembre 1982 (JORF du 14 décembre 1982, p. 11147), du 31 août 1995 (JORF du 17 octobre 1995, pp. 15099-15101), du 14 décembre 2006 (JORF du 24 février 2007, p. 62) et du 23 mai 2013 (JORF du 7 juin 2013, texte 24)

²Arrêté interministériel du 8 février 1988 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Champagne-Ardenne complétant la liste nationale

4.1.1 Ail anguleux

Rareté : R, RR, **RRR**, LC, NT, VU, **EN**, CR, DD
Liste Rouge CA : VU, **EN**
Liste Rouge Fr : **EN**
Protection : PN, **PR**



G. BILLOD © CBNBP-

Taxon médioeuropéen, généralement associé aux prairies oligotrophiles du *Molinion caeruleae*, et en contexte alluvial inondable, dans les prairies de fauche méso-eutrophiles du *Bromion racemosi* et de l'*Oenanthion fistulosae*. Ses principales localités connues en Champagne-Ardenne sont la Bassée et la vallée avale de l'Aube. L'espèce a fortement régressé au niveau national.

Menacée par la dégradation de ses habitats (recalibrage des rivières, drainage des zones humides, mise en place de digues, eutrophisation par intensification de l'agriculture ou mise en culture des prairies).

Projet RNN Bassée auboise : Rare sur le périmètre d'étude, une population à Pont-sur-Seine, deux à Marnay-sur-Seine. Une population non revue à Pont-sur-Seine. **La responsabilité territoriale pour cette espèce est maximale**

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

4.1.2 Fluteau fausse-renoncule

Rareté			Liste Rouge CA				Liste Rouge Fr		Protection		
R	RR	RRR	LC	NT	VU	EN	CR	DD	LC	PN	PR



Le Flûteau fausse-renoncule se rencontre sur les bords dénudés des fossés, ballastières et mares peu profondes, imbriqué au sein de végétations de petits héliophytes et d'hémicryptophytes amphibies. Il caractérise une association particulière de gazon amphibie vivace basiphile, propre aux stades pionniers des tourbières basses alcalines de Champagne crayeuse et de Bassée (*Samolovalerandi* - *Baldellietum ranunculoidis* (Müll.-Stoll & Götz 1962) H. Passarge 1999).

Aussi citée, hors dition, des gazons ras et clairsemés des grèves d'étangs acides (*Littorellion uniflorae*), des mares temporaires, des fossés.

Toutes les populations françaises, même les plus nombreuses, sont en régression depuis le siècle dernier. Mais c'est une espèce erratique, dont le développement est souvent lié aux phases d'inondation et d'exondation des grèves des étangs. Les menaces qui pèsent sur les stations sont nombreuses : comblement des mares, drainage et régularisation du niveau des zones humides, pollution et eutrophisation des plans d'eau et des nappes superficielles, surfréquentation et piétinement des grèves, densification et fermeture du milieu.

Projet RNN Bassée auboise : Un seul individu observé en pied de berge d'une ancienne gravière du Bois Notre-Dame, à Barbuise (10), en situation typique au sein de son habitat d'élection. Une surveillance de la station s'impose, veiller au maintien du milieu ouvert.

4.1.3 Laïche jaunâtre

Rareté			Liste Rouge CA				Liste Rouge Fr		Protection	
RRR	LC	NT	VU	EN	CR	DD	LC	PN	PR	



La Laïche jaunâtre, inféodée aux marais alcalins (*Magnocaricionelatae*, *Cariciondavallianae*), est très erratique sur le territoire régional. Ses principales localités connues en Champagne-Ardenne sont la Bassée auboise, le marais de Saint-Gond, les tourbières alluviales de la Seine autour de Troyes, et les marais tufeux du Plateau de Langres.

Elle est extrêmement rare dans les régions naturelles limitrophes. la Bassée auboise et seine-et-marnaise constitue sans contexte sont principal bastion pour le nord-est de la France.

Projet RNN Bassée auboise : Rare ; une belle population dans le bois de Marnay-sur-Seine et quelques individus à Barbuise (les pâtures), toujours dans un milieu plutôt atypique pour l'espèce : une ormaie-frénaie alluviale (*Ulmenion minoris*)

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

4.1.4 Gratiolle officinale

R	Rareté					Liste Rouge CA				Liste Rouge Fr	Protection
	RR	RRR	LC	NT	VU	EN	CR	DD	LC	PN	PR



La Gratiolle officinale est une plante des prairies humides, inondées l'hiver, fauchées ou pacagées ; aussi dans les marécages, les queues d'étangs, parfois les berges des rivières à cours lent, voire même les fossés ; en Champagne-Ardenne, surtout dans les groupements de prairies de fauche inondables (*Oenanthe fistulosa*, *Bromion racemos*) et de prairies piétinées (*Potentillon anserinae*) ; elle est présente en Bassée, Champagne humide, vallée de l'Armanche et vallée de l'Aisne. En France, elle est disséminée sur l'ensemble du territoire, mais avec une distribution très inégale.

Autrefois plus répandue, c'est maintenant une plante disséminée, à individus peu nombreux ; elle est donc particulièrement fragile. Ce sont essentiellement des menaces directes sur les biotopes qui impactent l'espèce (drainages des zones humides, retournement des prairies, eutrophisation).

Projet RNN Bassée auboise : Rare ; trois populations identifiées : 2 populations en prairie de fauche longuement inondable (*Oenanthe fistulosa*) à Pont-sur-Seine (10), une population en bordure d'une ancienne gravière à Esclavoies-Lurey (51).

4.1.5 Inule des fleuves

R	Rareté					Liste Rouge CA				Liste Rouge Fr	Protection
	RR	RRR	LC	NT	VU	EN	CR	DD	NT	PN	PR



Taxon d'affinité atlantique, généralement associé aux prairies mésotrophiles de fauche en contexte alluvial longuement inondable de l'*Oenanthe fistulosa* et du *Potentillon anserinae* ; aussi présent au sein des phragmitaies turficoles et des grandes cariçaies (*Magnocaricion elatae*, *Caricetum gracilis*).

Plante en régression dans la plupart des régions françaises, principalement dans le nord de la France. La répartition de l'espèce reste très inégale.

L'Inule des fleuves est menacée par l'artificialisation des berges de cours d'eau, par le drainage des zones humides ou l'artificialisation du régime des grands cours d'eau et par la disparition de son biotope (retournement des prairies, eutrophisation).

Projet RNN Bassée auboise : Assez bien représentée sur le périmètre d'étude dans tous les milieux cités plus haut. Plus de 30 stations localisées en 2020.

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

4.1.6 Gesse des marais

Rareté: R, **RR**, RRR
Liste Rouge CA: LC, NT, **VU**, EN, CR, DD
Liste Rouge Fr: **EN**
Protection: PN, **PR**



La Gesse des marais est une plante des roselières, cariçaies, prairies marécageuses et marais sur substrat alcalin. Elle se rencontre en plaine jusqu'à 500 m d'altitude. Elle caractérise une association particulière de roselière turficole propre aux tourbières basses alcalines (*Lathyrus palustris* – *Lysimachietum vulgaris*). Ses principales localités connues en Champagne-Ardenne sont la Bassée auboise, les marais de Champagne crayeuse, les tourbières alluviales de la Seine autour de Troyes.

L. palustris est en régression dans toute la France ; elle a disparu de nombreux départements et presque entièrement de la moitié sud de la France.

Projet RNN Bassée auboise :

Assez rare sur le périmètre d'étude, plusieurs populations sur sédiments tourbeux. **La responsabilité territoriale pour cette espèce est maximale.**

4.1.7 Oenanthe à feuilles de Silaüs

Rareté: R, **RR**, RRR
Liste Rouge CA: LC, NT, **VU**, EN, CR, DD
Liste Rouge Fr: LC
Protection: PN, **PR**



Taxon d'affinité atlantique, généralement associé aux prairies mésotrophiles de fauche en contexte alluvial inondable de l'*Oenanthon fistulosae* et du *Bromion racemosi*.

Ses principales localités connues en Champagne-Ardenne sont la Bassée, vallée de l'Armanche, de la Voire, de l'Aisne et de l'Aube aval ; très localisée en vallée de Marne aval.

L'Oenanthe à feuilles de Silaüs est menacée par l'artificialisation des berges de cours d'eau, par le drainage des zones humides ou l'artificialisation du régime des grands cours d'eau et par la disparition de son biotope (retournement des prairies, eutrophisation).

Projet RNN Bassée auboise :

Assez bien représentée sur le périmètre d'étude dans les milieux cités plus haut. Plus de 15 stations localisées en 2020.

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

4.1.8 Potamot à feuilles de graminées

	Rareté				Liste Rouge CA				Liste Rouge Fr		Protection	
R	RR	RRR	LC	NT	VU	EN	CR	DD	LC	PN	PR	



Le Potamot à feuilles de graminée est un macrophyte formant des herbiers flottants enracinés sur des substrats sableux à argileux enrichis en matière organique (paratourbeux) mais dans des eaux oligo à mésotrophiles. Il colonise les abords peu profonds des étangs et petites dépressions en contexte calcaire, baignés par une nappe d'eau permanente ou à émergence brève.

Rare, connu surtout des lacs-réservoirs de Champagne (principal bastion pour le Nord de la France), en terrain calcaire ou marneux, principalement en Champagne humide et dans le Gâtinais. L'espèce est notée en d'autres points de la Bassée.

Projet RNN Bassée auboise : Populations disséminées au niveau d'anciennes gravières et annexes hydrauliques plus ou moins éloignées de la Seine en situation de pleine lumière, au sein des herbiers de la ceinture externe.

4.1.9 Grande douve

	Rareté				Liste Rouge CA				Liste Rouge Fr		Protection	
R	RR	RRR	LC	NT	VU	EN	CR	DD	VU	PN	PR	



La Grande douve est une plante des roselières, cariçaies, saulaies et marais. Ses principales localités connues en Champagne-Ardenne sont la Bassée, la vallée aval de l'Aube, de la Meuse ; Champagne humide ; marais alluviaux de Champagne crayeuse.

Ranunculus lingua est en régression dans toute la France ; elle a disparu de nombreux départements.

Projet RNN Bassée auboise : Assez rare et localisée mais abondante dans ses stations. Elle occupe essentiellement les phragmitaies et berges d'annexes hydrauliques en contexte plus ou moins tourbeux.

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

4.1.10 Samole de Valérand

Rareté		Liste Rouge CA				Liste Rouge Fr		Protection			
R	RR	RRR	LC	NT	VU	EN	CR	DD	LC	PN	PR



La Samole est une petite plante annuelle ou vivace des milieux pionniers alcalins et généralement tourbeux sous influence atlantique. On l'observe ainsi au sein de gazons amphibies neutrobasiophiles, d'optimum estival, en bordures de mares, de fossés, de chemins, d'étangs, et surtout dans les trouées des marais tourbeux ou minéraux alcalins (*Magnocaricion elatae*, *Caricion davallianae*). Il s'intègre à la fois dans l'alliance vivace du *Samolo valerandi* – *Baldellietum ranunculoidis*, et dans celle thérophytique du *Centaurio* – *Blackstonion perfoliatae* (Groupement à *Centaurium pulchellum* et *Samolus valerandi*).

Disséminé dans l'est de la France et dans la région : Bassée, dépression marneuse callovio-oxfordienne, tourbières plates alcalines de Champagne crayeuse, marais alcalins des environs de Troyes, basse vallée de l'Essonne et du Loing, marais vestigiaux du Gâtinais, marais du Tertiaire parisien.

Projet RNN Bassée auboise : Assez rare et localisée mais abondante dans ses stations. Elle occupe essentiellement les berges d'annexes hydrauliques éloignées du lit mineur en contexte plus ou moins tourbeux. Une population sur les grèves d'une ancienne gravière, en compagnie de *Baldellia ranunculoides*, formant le syntaxon typique éponyme à Barbuise (10).

4.1.11 Berle à grandes feuilles

Rareté		Liste Rouge CA				Liste Rouge Fr		Protection			
R	RR	RRR	LC	NT	VU	EN	CR	DD	NT	PN	PR



Taxon eurosibérien, présent dans les roselières de l'*Eleocharito aquatica* – *Sagittarion sagittifoliae* et les phragmitaies (*Phragmition communis*). Ses principales localités connues en Champagne-Ardenne sont la Bassée, la vallée avale de l'Aube, de la Marne et de la Meuse ; Champagne humide : vallée de la Voire (très rare) ; marais de St-Gond (rare).

Menacée par la dégradation de ses habitats (artificialisation des bords de cours d'eau et de plans d'eau). C'est une plante disséminée dans une grande partie de la France, mais rare dans toutes les régions. L'espèce a fortement régressé.

Projet RNN Bassée auboise : Assez rare et localisée mais abondante dans ses stations. Elle occupe essentiellement les annexes hydrauliques éloignées du lit mineur en contexte plus ou moins tourbeux.

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

4.1.12 Germandrée des marais

R	Rareté			Liste Rouge CA					Liste Rouge Fr		Protection	
	RR	RRR	LC	NT	VU	EN	CR	DD	LC	PN	PR	
												

La Germandrée des marais peuple les marais peu acides ou alcalins (*Magnocaricion elatae*), et divers lieux humides, comme les atterrissements d'étangs (*Cenanthion aquaticae*), les fossés humides, les prairies longuement inondables (*Mentha arvensis* – *Eleocharition palustris*, *Cenanthion fistulosae*), les bordures de boires et de cours d'eau (*Phalaridion arundinaceae*), de l'étage collinéen à l'étage montagnard.

Elle est particulièrement présente en bordure des grands lacs-réservoirs de Champagne (Der, Orient, Temple), mais beaucoup plus disséminée ailleurs. L'espèce semble être en régression dans le nord de la France et le sud-ouest, mais l'évolution de ses populations est variable en fonction des régions ;

C'est une espèce principalement victime de la régression des zones humides, suite au drainage, au comblement et à l'intensification des pratiques agricoles (eutrophisation des milieux).

Projet RNN Bassée auboise : Assez rare et localisée mais abondante dans ses stations. Elle occupe essentiellement les berges d'annexes hydrauliques en contexte plus ou moins tourbeux au sein de son habitat lacustre d'élection : la prairie longuement inondable continentale à Germandrée des marais (*Teucrioscordii* - *Menthetumarvensis*)

4.1.13 Violette élevée

R	Rareté			Liste Rouge CA					Liste Rouge Fr		Protection	
	RR	RRR	LC	NT	VU	EN	CR	DD	EN	PN	PR	
												

La Violette élevée est une espèce mésohygrophile à hygrophile des vallées fluviales, sur des sols neutres à faiblement calcaires, en contexte oligotrophe. Elle se rencontre dans une large gamme de milieux herbacés : prairies humides oligotrophes de fauche du *Bromion racemosi* ou du *Molinion caeruleae* (*Viola elatioris* – *Inuletum salicinae*). Dans les niveaux topographiques plus bas, elle occupe les prairies des *Eleocharitetalia palustris*.

Elle est aussi bien présente dans des ourlets frais de l'*Impatiens noli-tangere* – *Stachyion sylvaticae* et dans des mégaphorbiaies du *Thalictro flavi* – *Filipendulion ulmariae*, en lisière de forêts fraîches. Son aire de répartition se concentre sur la Bassée, la vallée de la Marne et celle de l'Aube en Champagne crayeuse, où elle est localement encore bien représentée. Néanmoins, elle est menacée par la dégradation des milieux humides ouverts et se maintient dans certains secteurs uniquement à la faveur de milieux refuges (bermes herbeuses fauchées, lisières).

Projet RNN Bassée auboise : Assez rare. Au niveau du périmètre d'étude, repérée dans l'ensemble des milieux cités plus haut, en lisière de boisements alluviaux, au sein de communautés prairiales hygrophiles et longuement inondables. Menacée dans ses stations : fermeture du milieu, eutrophisation et intensification des pratiques agricoles.

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

4.1.14 Vigne sauvage

Rareté			Liste Rouge CA				Liste Rouge Fr		Protection		
R	RR	RRR	LC	NT	VU	EN	CR	DD	LC	PN	PR



C. BILLOD © CBNBP-MNH

La Vigne sauvage est une espèce de demi-ombre, des sols neutres, aux substrats mésotrophes et à engorgement hivernal important. En limite d'aire de répartition en Champagne-Ardenne, localisée en Bassée (bastion régional) et en quelques points disjoints à l'est du territoire (jusqu'à la Horre). Elle se rencontre au sein de forêts alluviales inondables des grands fleuves, très anciennes, non ou peu dégradées (*Ulmion minoris*). Elle ne colonise pas facilement des boisements plus récents, remaniés ou entretenus.

Espèce caractéristique de l'ormaie-frênaie des vallées de la Seine-Aube-Marne, nouvellement décrite (*Viti sylvestris* – *Fraxinetum excelsioris* Fernez, Ferreira & É. Weber in Renauxet *al.*, 2019).

Projet RNN Bassée auboise :

Rare ; rencontrée en contexte forestier primaire en plusieurs points du site, ainsi que dans des fourrés au contact de cet habitat. Déjà repérée par les forestiers à certains endroits (peinture bleue). Probablement disséminée çà et là. À rechercher.

Nb : compte tenu de l'impossibilité de certifier la détermination de la sous-espèce sans une analyse génétique, des prélèvements sur les différents individus seraient à réaliser pour confirmer la présence de cette sous-espèce.

Le projet de réserve porte une responsabilité particulière à l'échelle nationale pour trois espèces de flore :

- L'ail anguleux,
- La violette élevée,
- La gesse des marais.

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

4.2 Flore invasive

Lors des prospections cartographiques réalisées de mai à août 2020, une localisation des populations d'espèces végétales exotiques envahissantes a été réalisée par le CBNBP. La prospection n'étant pas systématique (cartographie paysagère), les données ont été récoltées au gré du parcours sans recherche d'exhaustivité et des localités nouvelles sont probables. Compte tenu des compétences et des missions des Conservatoires botaniques, cette liste ne concerne que les espèces à impacts environnementaux c'est-à-dire comme ayant un impact sur les habitats naturels et semi-naturels.

L'invasibilité des taxons est définie selon la liste catégorisée des espèces végétales exotiques envahissantes de la région Grand Est (Duval *et al.* 2020) :

- Plantes exotiques envahissantes implantées (PEE implantées)
- plantes exotiques émergentes (PEE émergentes)
- plantes exotiques potentiellement envahissantes. (PE potentiellement envahissantes)

Tableau 11 : Flore naturalisée invasive observée pendant la campagne de cartographie du projet de réserve (CBNBP, 2020)

Taxon	Nom vernaculaire	Rareté CA	Liste rouge CA	Catégorie invasibilité
Acer negundo	Erable negundo	R	NA	PEE implantée
Azolla filiculoides	Azolla fausse fougère		NA	PEE émergente
Bidens frondosa	Bident feuilleté	RR	NA	PEE implantée
Clematis viticella	Clématite fausse vigne		NA	PEE émergente
Elodea nuttallii	Elodée à feuilles étroites	RR	NA	PEE implantée
Euphorbia esula	Euphorbe de Sarato		NA	PE potentiellement envahissante
Galego officinalis	Sainfoin d'Espagne	R	NA	PEE implantée
Lemna minuta	Lentille d'eau minuscule	RR	NA	PEE émergente
Reynoutria japonica	Renouée du japon	AC	NA	PEE implantée
Solidago canadensis	Solidage du canada	AR	NA	PEE implantée
Symphyotrichum lanceolatum	Aster lancéolé	RR	NA	PEE implantée

Dans le périmètre d'étude, 11 taxons contactés en 2020 sont considérés comme invasifs :

- L'érable negundo : au sein du projet de réserve, les individus sont rencontrés en situation plutôt classique, le long de la Seine au sein des saulaies blanches (*Salicion albae*) et des ormaies-frénaies de l'*Ulmenion minoris*. Il est en expansion.
- Azola fausse-fougère : au sein du projet de réserve, les populations sont rencontrées au sein du lit mineur de la Seine et dans quelques annexes hydrauliques, toujours avec un fort recouvrement. Observée avec Lemna minuta au sein du voile aquatique à Lentille d'eau minuscule. Elle est émergente en région Grand Est et vraisemblablement en expansion.
- Elodée à feuilles étroites : Elle est commune dans le périmètre étudié et très souvent rencontrée au sein des herbiers aquatiques immergés des eaux calmes (*Potamion pectinatif*).

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

- Galega officinal : au sein du projet de réserve, les populations sont rencontrées au sein de milieux perturbés (décharge de déchets verts et prairie temporaire à Marnay sur seine). Cette population étant localisée elle est à éliminer tant qu'il est encore temps.
- Solidage du Canada : dans le périmètre d'étude, il colonise les milieux remaniés par l'homme (prairies temporaires, peupleraies, friches, ancienne voie SNCF) mais aussi les terrains remaniés par les crues.
- Aster lanceolé : dans le périmètre d'étude, il colonise les milieux remaniés par les crues à proximité de la Seine : essentiellement les saulaies blanches (*Salicion albae*) et des mégaphorbiaies (*Convulvion sepium*, *Thalictro- Filipendulion*).

D'autres taxons naturalisés sont également rappelés ici :

- *Bidens frondosa* : une astéracée d'origine nord-américaine commune dans le périmètre étudié, rencontrée au sein des communautés annuelles amphibies (*Bidention tripartitae*, *Chenopodion rubri*) des annexes hydrauliques, aussi dans les saulaies blanches (*Salicion albae*) et les ormaies-frênaies de l'*Ulmenion minoris*.
- *Clematis viticella* : clématite d'Europe centrale assez commune en lisière des boisements et dans les haies de la terrasse supérieure de la vallée alluviale de la Seine.
- *Euphorbiae sula sbsp. Saratoi* : plante potentiellement invasive, observée ponctuellement en prairie de fauche mésophile à hygrophile à Esclavolles- Lurey (51) et Pont sur seine (10).
- *Lemna minuta* : la lentille d'eau minuscule est identifiée comme plante exotique envahissante émergente en région Grand Est. Une observation a été faite à Crancey au lieu-dit « la Soixante » avec *Azolla filiculoides*.
- *Reynoutria japonica* : une population de renouée du Japon a été observée en limite du périmètre étudiée à Marnay sur Seine.

Il est à noter également que l'ambrosie à feuilles d'armoise s'est développée dans les cultures et leurs abords à Conflans sur Seine et Esclavolles-Lurey. Dans la mesure où elle n'impacte pas les habitats naturels et semi-naturels, elle ne figure pas dans la liste des espèces invasives mais néanmoins elle a un impact sanitaire et économique évident puisque son pollen est responsable de sévères réactions allergiques respiratoires chez 6 à 12% de la population.

5 Faune

La partie ci-dessous s'attache à présenter les espèces remarquables de faune fréquentant le périmètre du projet de RNN. Les données de présence des espèces notables sont issues du Programme Bassée Vivante réalisé par l'Association Nature du Nogentais (ANN) et le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne (TIBERGHIE V. & GENESTE G., 2009). Afin de compléter ces dernières, le DOCOB du site Natura 2000 n°FR2100296 « Prairies, Marais et Bois alluviaux de la Bassée » a aussi été analysé. Ce travail a ensuite été actualisé à partir des connaissances du Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne Ardenne et de l'Association Nature du Nogentais qui réalisent régulièrement des inventaires sur le secteur. La mise à jour des données naturalistes concernant la faune sera une des missions premières du gestionnaire.

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

5.1 Entomofaune

Les nombreuses zones humides du secteur sont favorables à ce groupe et abritent une grande diversité. Quelques espèces à forte valeur patrimoniale y ont été recensées.

5.1.1 Odonates

Sur le territoire du projet de RNN, 6 espèces remarquables ont été identifiées : la Grande Aeschne (*Aeschna grandis*), l'Agrion délicat (*Ceriagrion tenellum*), la Leucorrhine à large queue (*Leucorrhinia caudalis*), l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), le Gomphus similaire (*Gomphus simillimus*) et la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*). De plus, l'Orthetrum brun (*Orthetrum brunneum*) fréquente très probablement le site du projet.

Seule la Cordulie à corps fin est protégée à l'échelle européenne et française. Toutes ces espèces sont classées en préoccupation mineure (LC) en France. Enfin, à l'échelle de la Champagne-Ardenne, elles sont toutes inscrites en catégorie rouge.

Tableau 12 : Statuts et habitats des odonates remarquables présents au sein du projet de création de la RNN

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Statuts de protection		Menaces		Habitats
	Directive Habitat	France	LRN	LRR	
Agrion délicat <i>Ceriagrion tenellum</i>	-	-	LC	X	Eaux stagnantes (mares, étangs) bien ensoleillées et riches en végétation immergé et flottante
Grande Aeschne <i>Aeschna grandis</i>	-	-	LC	X	Eaux stagnantes, bien ensoleillées et souvent en milieu forestier.
Leucorrhine à large queue <i>Leucorrhinia caudalis</i>	An IV	Art. 2	LC	X	Mares, étangs et lacs souvent forestiers aux eaux mésotrophes, riches en végétation (notamment flottante), à basse altitude.
Agrion de mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	An II	Art. 3	LC	X	Eaux courantes claires et bien oxygénées avec une végétation hygrophile abondante.
Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>	An. II	Art. 2	LC	X	Rivières calmes à rives boisées
Orthetrum brun <i>Orthetrum brunneum</i>	-	-	LC	X	Eaux stagnantes et faiblement courantes peu profondes, bien ensoleillées et peu végétalisées. Espèce typique des milieux pionniers.
Gomphus similaire <i>Gomphus simillimus</i>	-	-	LC	X	Eaux stagnantes bien oxygénées (gravières et bras morts).

An. II / An IV : espèces inscrites à l'annexe II ou IV de la directive européenne 2006/105/CE du 20 novembre 2006 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage, ou directive « Habitats »
Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre libellules de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SPN, SFO, OPIE, 2016) : LC : préoccupation mineure
LRR : Liste rouge de Champagne-Ardenne – Insectes (Coppa G., Grange P., Lambert J-L, Leconte R., Sauvage A., Ternois V., 2007) : (espèces en danger, espèces vulnérables et espèces rares)

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

Espèces à enjeux de conservation

En l'état actuel des connaissances, et compte tenu des habitats et de la population relativement importante sur le territoire de la Bassée, la RNN porte la responsabilité pour la **Cordulie à corps fin**. Son habitat de reproduction est les bords de cours d'eau ombragés et où un chevelu racinaire est présent sur les berges (zone de refuge pour les exuvies). Les forêts alluviales en sont le principal représentant sur le territoire de la future RNN.

De même, la **Grande Aeschne** et l'**Agrion délicat** sont également des espèces à enjeux fréquentant les eaux stagnantes (marais, roselières, ...).

Ces trois espèces constituent les espèces à enjeu odonatologique du territoire.

5.1.2 Orthoptères

Espèces patrimoniales

Six espèces d'Orthoptères d'intérêt ont été recensées sur la zone d'étude, dont une l'Aïolope émeraude découverte en 2012 pour la première fois en Champagne ardenne. Aucune de ces espèces n'est inscrite à la Directive « Habitats », mais le Conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*) est inscrit sur la Liste rouge des espèces menacées de France (Priorité 3) et du domaine géographique néomoral (Priorité 2).

Les milieux prairiaux les plus humides et les moins dégradés abritent des espèces d'Orthoptères remarquables telles que le Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*) et le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*).

Tableau 13 : Statuts et habitats des orthoptères remarquables présents au sein du projet de création de la RNN

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts de protection		Menaces			Habitats
	Directive Habitat	France	LRP	LR NEM	LRR	
Criquet marginé <i>Chorthippus albomarginatus</i>	-	-	Priorité 4	Priorité 4	X	Prairies moyennement humides à humides dont la végétation est basse ou mi-haute
Conocéphale des roseaux <i>Conocephalus dorsalis</i>	-	-	Priorité 3	Priorité 2	X	Zone humide à végétation aquatiques où l'eau est présente toute l'année (marais, prairies humides, fossés)
Criquet ensanglanté <i>Stethophyma grossum</i>	-	-	Priorité 4	Priorité 3	X	Prairies et friches humides, marais et bords de cours d'eau. Affectionne la végétation haute.
Criquet des roseaux <i>Mecostethus parapleurus</i>	-	-	Priorité 4	Priorité 3	X	Milieus humides (type prairie de fauche inondable) voire dans des pelouses sèches. Affectionne une strate herbacée haute.
Aïolope émeraude <i>Aiolopus thalassinus</i>	-	-	-	-	-	Prairies humides et bords de mares. Habitats humides temporaires à sol drainant.
Tétrix des vasières	-	-	Priorité	Priorité	X	Zones humides : vasières, bords d'étangs et

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts de protection		Menaces			Habitats
	Directive Habitat	France	LRF	LR NEM	LRR	
<i>Tetrix ceperoi</i>			4	4		zones ouvertes au sein de prairies humides.
<p>LRF : Liste Rouge nationale des orthoptères de France (Sardet E. & Defaut B, 2004) : Priorité 3 : espèce menacée, à surveiller ; Priorité 4 : espèce non menacée, en l'état actuel des connaissances.</p> <p>LRNEM : Liste Rouge par domaine géographique des orthoptères de France (Sardet E. & Defaut B, 2004) : NEM : domaine néomoral – Priorité 2 : espèce fortement menacée d'extinction ; Priorité 3 : espèce menacée, à surveiller ; Priorité 4 : espèce non menacée, en l'état actuel des connaissances.</p> <p>LRR : Liste rouge de Champagne-Ardenne – Insectes (Coppa G., Grange P., Lambert J-L, Leconte R., Sauvage A., Ternois V., 2007) : X = espèce inscrite en catégorie « rouge » (espèces en danger, espèces vulnérables et espèces rares)</p>						

Espèces à enjeux de conservation

La responsabilité du projet de réserve peut être estimée au regard de la répartition connue dans la région.

En l'état actuel des connaissances, trois principales espèces ont été retenues comme étant à enjeux sur le territoire de la RNN. Celles-ci sont :

- le **Conocéphale des roseaux** ;
- le **Criquet ensanglanté**
- le **Criquet des roseaux**.

Ces trois espèces fréquentent des milieux semblables : milieux humides (prairies humides, marais, bords de cours d'eau, ...) où une végétation haute est présente.

Pour le maintien des populations de ces trois espèces et de leurs habitats, la RNN aura donc une responsabilité.

5.1.3 Lépidoptères

Espèces patrimoniales

Au sein de l'aire du projet de la RNN, trois espèces de lépidoptères patrimoniales ont été inventoriées : le Flambé (*Iphiclides podalirius*), le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) et le Sphinx de l'épilobe (*Proserpinus Proserpina*). Cette dernière a été observée à Marnay sur Seine en 2020.

Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) est une espèce inféodée aux prairies humides. Sa relative abondance en Bassée, malgré l'important morcellement de ses habitats, est tout à fait remarquable.

Tableau 14 : Statuts et habitats des lépidoptères remarquables présents au sein du projet de création de la RNN

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts de protection	Menaces	Habitats
--------------------------------------	-----------------------	---------	----------

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

	Directive Habitat	France	LRF	LRR	
Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i>	An. II	Art. 2	LC	X	Zones humides ouvertes (prairies humides ou inondables, prés mésophiles, marais). Plante-hôte : <i>Rumex</i> sp.
Flambé <i>Iphiclides podalirius</i>	-	-	LC	X	Habitats chauds et secs (friches, zones buissonnantes, ...)
Hespérie échiquier <i>Carterocephalus palaemon</i>				X	
Sphinx de l'épilobe <i>Proserpinus proserpina</i>					

An. II : espèces inscrites à l'annexe II de la directive européenne 2006/105/CE du 20 novembre 2006 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage, ou directive « Habitats »
Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre papillons de jour de France métropolitaine (UICN France, MNHN, OPIE, SEF 2012) : LC : préoccupation mineure
LRR : Liste rouge de Champagne-Ardenne – Insectes (Coppa G., Grange P., Lambert J-L, Leconte R., Sauvage A., Ternois V., 2007) : X = espèce inscrite en catégorie « rouge » (espèces en danger, espèces vulnérables et espèces rares)

Espèces à enjeux de conservation

Le **Cuivré des marais** est bien présent sur le territoire de la Bassée où il trouve de nombreux habitats favorables (prairies humides, marais, prairies mésophiles, ...) à l'ensemble de son cycle biologique. Sa présence au sein du projet de RNN en fait l'espèce de Lépidoptères remarquable du site et dont la RNN aura une responsabilité dans le maintien de ses populations et de ses habitats.

5.2 Herpétofaune

5.2.1 Amphibiens

Espèces patrimoniales

Le périmètre du projet de Réserve naturelle abrite une grande diversité d'amphibiens. Le nombre d'espèces connues sur le territoire est de 6, dont 2 espèces sont inscrites à la Directive « Habitats » : la Grenouille agile et le Triton crêté. Ces espèces ont également un statut de conservation défavorable à l'échelle régionale.

Deux autres espèces remarquables sont inscrites sur la Liste Rouge Régionale et sont présentes sur la zone : le Pélodyte ponctué et le Triton ponctué.

A noter que la Rainette verte était autrefois très présente sur le secteur. Aujourd'hui face aux nombreuses modifications effectuées sur le lit mineur de la Seine ainsi que de ses abords, elle est très rare en Bassée auboise et n'a pas été observée au sein du périmètre du projet de Réserve naturelle (Programme Bassée Vivante) mais est relevée dans le DOCOB du site Natura 2000 n°FR2100296.

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

Tableau 15 : Statuts et habitats des amphibiens présents (ou potentiellement présents) au sein du projet de création de la RNN

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts de protection		Menaces			Habitats de reproduction
	Directive Habitat	France	LRF	LRR		
Crapaud commun <i>Bufo bufo</i>	-	Art. 3	LC	AS	Habitats de reproduction assez variés, mais nette préférence pour les étangs.	
Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i>	An. IV	Art. 2	LC	V	Petites mares bien oxygénées et bien ensoleillées et avec une pente faible permettant l'implantation d'une végétation herbacée.	
Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i>	-	Art. 5	LC	AS	Espèce ubiquiste : grands plans d'eau (lacs, étangs) à de petits points d'eau (mares, fossés, ...).	
Pélodyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i>	-	Art. 3	LC	E	Points d'eau temporaires, bien exposé dans un milieu ouvert. Milieux au sol superficiel (éboulis et amas sableux).	
Rainette verte <i>Hyla arborea</i>	An. II et IV	Art. 2	NT	E	<i>Espèce non connue à ce jour dans la RNN.</i> Eaux stagnantes (étangs, roselières) et mares en lisières forestière	
Triton crêté <i>Triturus cristatus</i>	An. II et IV	Art. 2	NT	V	Points d'eau peu étendue et de faible profondeur, sites ensoleillés, avec présence de végétation de berge et de végétation émergée	
Triton palmé <i>Triturus helveticus</i>	-	Art. 3	LC	AS	Vaste gamme d'habitats aquatiques stagnants ou légèrement courants. Souvent en contexte forestier.	
Triton ponctué <i>Lissotriton vulgaris</i>	-	Art. 3	NT	V	Plans d'eau permanents, à végétation et sans poissons.	

An. II : espèces inscrites à l'annexe II de la directive européenne 2006/105/CE du 20 novembre 2006 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage, ou directive « Habitats »
Art. 2,3 et 5 : espèces inscrites aux articles 2, 3 ou 5 de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France, Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SHF, 2015) : LC : Préoccupation mineure, NT : Quasi-menacé
LRR : Liste rouge de Champagne-Ardenne des Amphibiens (Cart J-F, 2007).E : En danger ; V : vulnérable ; AS : A surveiller.

Espèces à enjeux de conservation

Les principales espèces remarquables à retenir pour la création de la RNN sont le **Pélodyte ponctué**, le **Triton crêté**, la **Grenouille agile**, et le **Triton ponctué**. Ces espèces fréquentent des milieux différents, ce qui prouve la richesse de ce site.

Il sera aussi intéressant de suivre la **Rainette verte**. Aucune donnée n'est actuellement connue sur le périmètre de la future RNN. Cependant, certains secteurs mériteraient des prospections complémentaires. Enfin, cette espèce pourrait profiter de la préservation, la valorisation et l'amélioration des milieux humides.

5.2.2 Reptiles

Espèces patrimoniales

Quatre espèces de reptiles peuvent fréquenter le périmètre du projet de la RNN. C'est un chiffre relativement faible mais qui s'explique par le contexte humide de la vallée.

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

Une espèce est inscrite à l'annexe IV de la Directive « Habitats » : le Lézard des souches. Ce dernier est également considéré comme vulnérable à l'échelle régionale.

Seulement une espèce est cartographiée (Lézard des souches). Les trois autres sont considérées comme présentes car relevées dans le DOCOB du site Natura 2000 n°FR2100296.

Ces espèces de reptiles sont des espèces qui affectionnent les milieux humides ou frais. Ainsi, elles sont inféodées aux milieux humides.

Tableau 16 : Statuts et habitats des reptiles présents (ou potentiellement présents) au sein du projet de création de la RNN

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Statuts de protection		Menaces			Habitats
	Directive Habitat	France	LRF	LRR		
Couleuvre à collier <i>Natrix natrix</i>	-	Art. 2	LC	-	Mares, étangs, rivières, lacs, prairies humides	
Lézard des souches <i>Lacerta agilis</i>	An. IV	Art. 2	NT	V	Milieux ouverts (landes, clairières, lisières) plus ou moins humides	
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	-	Art. 2	LC	-	Endroits secs et ensoleillés (murets, lisières de bois, rochers) mais aussi humides s'il existe des supports secs.	
Orvet fragile <i>Anguis fragilis</i>	-	Art. 3	LC	-	Milieux relativement humides avec un couvert végétal dense : forêts, haies, ...	

An. II : espèces inscrites à l'annexe II de la directive européenne 2006/105/CE du 20 novembre 2006 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage, ou directive « Habitats »
Art. 2,3 et 5 : espèces inscrites aux articles 2, 3 ou 5 de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France, Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SHF, 2015) : LC : Préoccupation mineure, NT : Quasi-menacé
LRR : Liste rouge de Champagne-Ardenne des Amphibiens (Cart J-F, 2007). V : vulnérable ; AS : A surveiller.

Espèces à enjeux de conservation

Le **Lézard des souches** est l'espèce de reptile remarquable et à enjeux. Cette espèce trouve ses milieux favorables (prairies humides, clairières et lisières) sur le site et la RNN porte la responsabilité du maintien de ses populations dans ce secteur. En sus, l'amélioration et le maintien d'une diversité d'habitats en bon état écologique seront également favorables aux autres espèces recensées.

5.3 Avifaune

5.3.1 Espèces patrimoniales

L'avifaune de la Bassée auboise est remarquable avec la présence au sein de la future RNN d'au moins 59 espèces à forte valeur patrimoniale.

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

Parmi elles, 20 sont inscrites à l'Annexe I de la directive Oiseaux, permettant la mise en place de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, et 34 sont considérées comme rares ou menacées sur la Liste Rouge régionale.

Les potentialités ornithologiques locales sont très importantes, tant du point de vue de la reproduction que de la migration et, à moindre mesure, de l'hivernage.

En période de reproduction

Compte tenu des milieux présents sur le territoire, en reproduction, on y retrouve des espèces emblématiques des prairies ouvertes et humides telles que le Râle des genêts, la Pie-grièche écorcheur ou encore le Tarier des prés. Les populations de ces espèces prairiales subissent depuis une dizaine d'années une diminution de leurs effectifs, en raison de la disparition de leur milieu de vie. En effet, le déclin de ces populations est étroitement lié à la forte diminution des surfaces en herbe à l'échelle nationale. Ce pourquoi le maintien des prairies sera un des enjeux forts de la réserve.

Le Râle des genêts est l'espèce emblématique des prairies humides. Elle semble se maintenir en Bassée auboise avec des effectifs de mâles chanteurs fluctuant d'une année sur l'autre entre 2 et 16 chanteurs. Une moyenne de 8 mâles chanteurs par an est notée (ANN, *comm. pers.*). Ce site est un des bastions du Râle des genêts en Champagne-Ardenne du fait de la présence des prairies et jachères inondables. Selon les années, la population nicheuse locale représente environ 15 ou 20 % de l'ensemble de la population champardennaise. Elle représente l'une des espèces majeures de la Bassée auboise.

La Pie-grièche écorcheur est un oiseau strictement inféodé aux prairies bordées d'un réseau de haies. Cette espèce se rencontre encore fréquemment en Bassée auboise et plus particulièrement dans le secteur de Crancey où les effectifs sont les plus importants.

Concernant le Tarier des prés, en 2009 une nidification probable a été notée aux environs du périmètre de la réserve. Malheureusement, aucune confirmation de nidification n'est notée. Il semblerait qu'il y ait un manque de connaissance de l'espèce sur le secteur lié à une sous prospection (ANN, *comm. pers.*) et également au fait que l'espèce a disparu comme l'indique la tendance ouest européenne dramatique et rapide de cette espèce. Dans le périmètre du projet de réserve, le dernier mâle chanteur remonte à 2002 sur le secteur du Grand Mort, en revanche il a bien été revu depuis en halte migratoire.

La présence de la Cigogne blanche est également remarquable sur ce secteur (première mention de reproduction en 1994). De plus, sa renommée en fait une espèce très populaire. L'existence de cette espèce est liée à la présence de vastes prairies humides situées sur le secteur de Marnay-sur-Seine, Pont-sur-Seine, Crancey, constituant d'importantes zones d'alimentation. A ce jour, près de 25 nids sont recensés dans et aux environs du territoire de la RNN (ANN, *comm. pers.*).

L'existence de nombreux milieux palustres associés aux plans d'eau (roselière, marais, noues, ...) est aussi favorable à certaines espèces typiques de ces milieux et remarquables tel que le Phragmite des joncs, le Gorgebleue à miroir ou le Bouscarle de Cetti. Pour cette dernière espèce, plusieurs chanteurs ont été entendus dans et à proximité du périmètre du projet de réserve (ANN, *comm. pers.*). De même, en ce sens, en 2002 à Marnay-sur-Seine, un couple de Bihoreaux gris a niché. Ce dernier est très rare en Champagne-Ardenne. Aujourd'hui, il est présent sur le secteur où il trouve des habitats favorables. Des individus dont des jeunes sont régulièrement observés.

De même de nombreuses espèces aquatiques trouvent refuge sur ce secteur particulier tels que le Martin-pêcheur d'Europe, l'Aigrette garzette, le Canard souchet, le Canard chipeau, le Fuligule milouin, le Fuligule morillon, le Grand cormoran, la Grande aigrette, le Tadorne de Belon, la Mouette rieuse... En ce sens, la reproduction régulière du Canard souchet dans le secteur (dans le périmètre Natura 2000) est particulièrement notable. Il s'agit du seul site de reproduction de la région, situé à l'écart de la population restreinte nichant sur les étangs de Champagne Humide.

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

Les Laridés sont aussi bien représentés en Bassée auboise, mais la Sterne pierregarin représente l'espèce la plus remarquable. C'est une espèce rare à l'échelle de la Champagne-Ardenne. La reproduction de celle-ci est confirmée sur le chenal d'évacuation des crues de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine (limite extérieure ouest du territoire de la Bassée). Mais aucune donnée de reproduction sur la Seine n'est, à ce jour, notée (ANN, *comm. pers.*).

Les Rapaces sont également bien représentés. Le Milan noir et la Bondrée apivore sont relativement communs. De plus les milieux sont favorables au Faucon hobereau qui est peu commun à l'échelle de la région, mais bien présent sur ce secteur de la Bassée. Le Busard Saint Martin est présent en hiver.

D'autres oiseaux intéressants et pas forcément inféodés aux zones humides fréquentent ce territoire. Citons par exemple le Gobemouche noir, le Moineau friquet, la Fauvette babillarde et le Pipit farlouse. Ce dernier niche sur la réserve, avec tout comme le Tarier des prés, une forte régression à l'échelle européenne.

En période de migration

Compte tenu de son contexte écologique (inondations printanières et automnales, nombreux plans d'eau, ...) le territoire de la Bassée constitue une zone de halte très favorable en période de migration pour de nombreuses espèces d'oiseaux. Des groupes de grues atteignant une centaine d'individus font des haltes migratoires dans la vallée.

Les canards sont communs au printemps durant les inondations. La majorité des espèces ouest-européennes sont observables, parmi lesquels les Canards colvert et chipeau, ainsi que les Sarcelles d'hiver et d'été. A noter les effectifs importants de Canards souchet et pilel, fréquentant la Bassée pendant les inondations printanières lors de leur migration, parmi les plus élevés de la Champagne-Ardenne à cette époque. Le nombre de Canards pilets peut dépasser le millier d'individus, comme en 2002 à Pont-sur-Seine. De nombreuses autres espèces aquatiques (Fuligule milouin, Fuligule morillon, Grand cormoran, Grande aigrette, Tadorne de Belon, ...) sont observées en nombre à ces périodes. Les prairies constituent des lieux d'alimentation pour les oies en migration.

Le secteur est également accueillant pour de nombreux limicoles (Petit Gravelot, Vanneau huppé, Chevalier guignette, Bécassine des marais, ...).

Durant ces périodes, la présence régulière du Balbuzard pêcheur est remarquable. De même, le passage de Cigogne noire en halte (Cart J-F, *comm. pers.*), en plus ou moins grands groupes, mais aussi de plus petites espèces notables tel que le Tarier des prés, atteste du caractère remarquable et accueillant de ce territoire durant ces périodes. La cigogne noire dont l'observation était extrêmement rare il y a 20 ans est vue maintenant pratiquement tous les ans, y compris en été.

En période hivernale

En hiver, une majorité des espèces désertent le territoire pour trouver des conditions plus clémentes au sud. Cependant, certaines populations nordiques trouvent refuge sur le secteur pour y passer la saison hivernale.

C'est le cas d'espèces de rapaces remarquables comme les Faucons pèlerin et émerillon qui hivernent en petit nombre.

De même, quelques données d'individus de Pie-grièche grise sont notées en hiver dans la vallée.

De plus, des groupes de Vanneau huppé, de Goéland leucophée, de Fuligule morillon, ... trouvent refuge dans cette vallée. Les vanneaux huppés y constituent des dortoirs de plusieurs centaines d'individus. La présence de la Bécassine des marais (espèce rare en Champagne Ardenne) est particulièrement notable.

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

5.3.2 Espèces à enjeux de conservation

Le territoire de la Bassée constitue un site ornithologique d'intérêt majeur. En effet, du fait de la diversité de ces habitats, une avifaune remarquable pour la région y est identifiée et ce, à toutes les périodes de l'année. Cependant, la régression des habitats naturels et la banalisation des milieux sont les facteurs principaux de dégradation de cette diversité avifaunistique. La création de la RNN de la Bassée auboise aura pour objectif de suivre et maintenir les populations de ces espèces remarquables.

Dans le cadre de la création de la réserve, 33 espèces remarquables ont été identifiées. Ces espèces peuvent y être présentes en période de reproduction, en migration et/ou en hivernage. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

En l'état actuel des connaissances la future réserve naturelle portera une responsabilité pour 10 espèces en période de reproduction :

- le **Râle des genêts** ;
- le **Vanneau huppé** ;
- la **Pie-grièche écorcheur** ;
- le **Pipit farlouse** ;
- le **Phragmite des joncs** ;
- le **Bouscarle de Cetti** ;
- le **Gorgebleue à miroir** ;
- le **Faucon hobereau** ;
- le **Bihoreau gris** ;
- la **Cigogne blanche**.

A ces espèces peuvent s'ajouter le **Tarier des près** dont la reproduction n'est, à ce jour, pas confirmée sur le territoire du projet de réserve mais qui demande à être suivie, ainsi que la **Sterne pierregarin** qui se reproduit en limite ouest du périmètre et qui pourrait coloniser quelques habitats présents au sein de la future RNN.

Enfin, le territoire du projet de réserve constitue également un territoire particulièrement favorable à certaines espèces patrimoniales en migration notamment pour la **Cigogne noire**, la **Bécassine des marais**, le **Tarier des près**, la **Grande Aigrette**, l'**Aigrette garzette**, le **Balbusard pêcheur** et le **Milan royal**. De même, c'est un secteur favorable pour l'hivernage de certaines espèces septentrionales remarquables telles que la **Pie-grièche grise**, la **Grande Aigrette**, l'**Aigrette garzette** et la **Bécassine des marais**. L'ensemble du territoire constitue donc un enjeu durant ces périodes de transit ou d'hivernage.

Tableau 17 : Statuts et habitats des oiseaux remarquables et identifiés comme étant à enjeu pour la RNN

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Statut de protection		Menaces				Période de présence	Éléments d'écologie
	Directive Oiseaux	France	LRN nicheur	LRN hivernant	LRN passage	LRR		
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	An. I	Art. 3	LC	NA	-	R	M, H	
Balbusard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>	An. I	Art. 3	VU	NA	LC	R	M	Bords de lacs, étangs, fleuves, rivières.
Bécassine des marais	-	-	CR	DD	NA	E	M, H	Zones herbeuses humides, bords de marais

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut de protection		Menaces					Eléments d'écologie
	Directive Oiseaux	France	LRN nicheur	LRN hivernant	LRN passage	LRR	Période de présence	
<i>Gallinago gallinago</i>								d'eau douce, étangs, prairies inondées.
Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i>	An. I	Art. 3	NT	NA	-	R	R	Bords de lacs, marécages, rivières à végétation dense.
Bouscarle de Cetti <i>Cettia cetti</i>	-	Art. 3	NT	-	-	R	R, S	Zones humides à strate inférieure dense, riches en buissons (saules, ronciers, pruneliers, etc.), le long des cours d'eau et plans d'eau (en roselières), dans les marais, en lisière de boisements humides (aulnaie-frênaie, peupleraie, ripisylves diverses). La phragmitaie est spécialement recherchée.
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	An. I	Art. 3	NT	NA	NA	V	M	Roselières des marais. Parfois en prairie, friches, marais ou bordures de lacs et grands cours d'eau.
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	An. I	Art. 3	LC	NA	NA	V	M, H	Milieus ouverts
Canard chipeau <i>Anas strepera</i>	-	-	LC	LC	NA	V	R, M, H	Etendues d'eau profonde (étangs, lacs, marais) à végétation abondante. Cours d'eau (rivières, fleuves) à débit lent, prairies inondées.
Canard souchet <i>Anas clypeata</i>	-	-	LC	LC	NA	V	R, M, H	Etangs, marais, bras morts des fleuves et des rivières.
Chevalier guignette <i>Actites hypoleucos</i>	-	Art. 3	NT	NA	DD	R	R, M, H	Berges des étangs et cours d'eau aux substrats grossiers (galets).
Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>	An. I	Art. 3	LC	NA	NA	R	R, H	Zones ouvertes et dégagées de cultures et pâturages, prairies humides et plaines bordant le cours des rivières
Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i>	An. I	Art. 3	EN	NA	VU	R	M	Grands massifs forestiers en nidification. Etendues d'eau (lacs, étangs), prairies humides.
Faucon hobereau <i>Falco subbuteo</i>	-	Art. 3	LC	-	NA	V	R	Lisières de bois ou boqueteaux, de préférence dans les zones humides.

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Statut de protection		Menaces					Éléments d'écologie
	Directive Oiseaux	France	LRN nicheur	LRN hivernant	LRN passage	LRR	Période de présence	
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	An. I	Art. 3	LC	NA	NA	R	H, S	Habitat rupestre (falaises), mais aussi constructions humaines élevées, carrières, ...
Fuligule milouin <i>Aythya ferina</i>	-	-	VU	LC	NA	V	R, M, H	Marais, étangs, cours d'eau calmes et anciennes gravières aux berges couvertes de roseaux.
Fuligule morillon <i>Aythya fuligula</i>	-	-	LC	NT	-	R	R, M, H	Étangs, lacs, rivières lentes et fleuves.
Goéland leucopnée <i>Larus michahellis</i>	-	Art. 3	LC	NA	NA	R	R, M, H	Étangs, lacs.
Gobemouche noir <i>Ficedula hypoleuca</i>	-	Art. 3	VU	-	DD	R	R	Forêts de feuillus, mixtes aux sous-bois dégagés.
Gorgebleue à miroir <i>Luscinia svecica</i>	An. I	Art. 3	LC	-	NA	V	R	Rives des cours d'eau, les marais intérieurs et les étangs riches en hélophytes et saules présentant un sol nu, limoneux ou vaseux.
Grande aigrette <i>Ardea alba</i>	An. I	Art. 3	NT	LC	-	-	H, M	Grandes zones humides de plaine, s'installant souvent dans les larges roselières épaisses et inaccessible.
Martin pêcheur <i>Aledo atthis</i>	An. I	Art. 3	VU	NA	-	AS		
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	An. I	Art. 3	LC	-	NA	V	R, M	Boisements, plus ou moins denses, à proximité de cours d'eau, de lacs, étangs
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	An. I	Art. 3	VU	VU	NA	E	M	Forêts ouvertes, zones boisées éparées ou les bouquets d'arbres avec des zones ouvertes proches (terres cultivées, pâturage, zones humides).
Mouette rieuse <i>Larus ridibundus</i>	-	Art. 3	NT	LC	NA	V	R, M, H	Lisières des marais, des étangs et des lacs.
Petit Gravelot <i>Charadrius dubius</i>	-	Art. 3	LC	-	NA	V	R	Berges sablonneuses et caillouteuses des rivières, des étangs, des lacs. Sablières et gravières.
Phragmite des joncs <i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	-	Art. 3	LC	-	DD	V	R	Végétation touffue des zones humides, les roselières, les grands joncs, les saulaies des

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Statut de protection		Menaces					Éléments d'écologie
	Directive Oiseaux	France	LRN nicheur	LRN hivernant	LRN passage	LRR	Période de présence	
								bords de cours d'eau, les buissons marécageux.
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	An. I	Art. 3	NT	NA	NA	V	R	Milieux ouverts pourvus d'arbustes et de buissons touffus favorables à la nidification.
Pie-grièche grise <i>Lanius excubitor</i>	-	Art. 3	EN	NA	-	E	H	Milieux ouverts parsemés d'arbres et de buissons
Pipit farlouse <i>Anthus pratensis</i>	-	Art. 3	VU	DD	NA	V	R, H	Zones marécageuses, prairies humides et marais.
Râle des genêts <i>Crex crex</i>	An. I	-	EN	-	NA	E	R	Prairies de fauche, prairies pâturées, marécages.
Sarcelle d'été <i>Anas querquedula</i>	-	-	VU	-	NT	V	M	Lacs et étangs en milieu ouvert. Gravière en eau.
Sarcelle d'hiver <i>Anas crecca</i>	-	-	VU	LC	NA	V	R, M, H	Lacs, étangs, rivières et fleuves à courant lent.
Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>	An. I	Art. 3	LC	NA	LC	R	R, M	Bord de rivière et lacs sablonneux ou de terre sèche
Tarier des prés <i>Saxicola rubetra</i>	-	Art. 3	VU	-	DD	E	(R ?), M	Prairies à fourrage exploitées de manière peu intensive, marais exondés et pâturages.
Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i>	-	Art. 3	NT	LC	NA	E	R, M, H	Champs, prairies. Hivernage en grands groupes.

An. I : espèces inscrites à l'annexe I de la directive européenne 2009/147/CE du 20 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, ou directive « Oiseaux »

Art. 3 : espèces inscrites à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.

LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre oiseaux de France métropolitaine (UICN France, MNHN, LPO, SEOF&ONCFS, 2016) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : Données insuffisantes ; NA : Non applicable

LRR : Liste rouge de Champagne-Ardenne des oiseaux nicheurs (Fauvel B., Ternois V., Le Roy E., Bellenoue S., Sauvage A., Thiollay J-M, 2007) : E : en danger ; V : vulnérable ; R : Rare, AP : à Préciser, AS : A surveiller.

Période de présence : R : reproduction ; M : Migration ; H : Hivernage

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

5.4 Mammifères (hors chiroptères)

5.4.1 Espèces patrimoniales

Cinq espèces ont été jugées comme remarquables sur le territoire du projet de RNN.

Comme pour l'ensemble du territoire métropolitain, la Loutre était jadis bien présente en Bassée. La dégradation des zones humides et surtout la chasse pour sa fourrure ont entraîné un effondrement de ses populations. Actuellement, le statut de la Loutre est très précaire en Champagne-Ardenne : sa présence n'est identifiée qu'au sein du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient. Cependant de nombreux secteurs sont favorables au retour de la Loutre dans la région, dont la Bassée.

Concernant le Castor, la présence de l'espèce est confirmée dans l'Aube au sein du Parc Naturel de la Forêt d'Orient, où une petite population est présente (source : Plan régional d'actions en faveur du Castor d'Eurasie). Des prospections menées sur le secteur de la Bassée en Seine-et-Marne ont également permis de relever quelques indices de présence, anciens (source : Réseau castor ONCFS). Le retour naturel de l'espèce en Bassée auboise est tout à fait possible à moyen terme, du fait de sa capacité de dispersion.

La Crossope aquatique est classée comme espèce « vulnérable » en Champagne-Ardenne.

Tableau 18 : Statuts et habitats des mammifères (hors chiroptères) remarquables présents au sein du projet de création de la RNN

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Statuts de protection		Menaces		Habitats
	Directive Habitat	France	LRF	LRR	
Lièvre d'Europe <i>Lepus europaeus</i>	-	-	LC	AS	Tous types de milieux ouverts (prairies, cultures, landes, ...) et peu boisés.
Ecureuil roux <i>Sciurus vulgaris</i>	-	Art. 2	LC	AS	Forêts de conifères, forêts mixtes, forêts de feuillus, jardins.
Hermine <i>Mustela herminea</i>	-	-	LC	AS	Habitats diversifiés avec couvert végétal suffisant.
Crossope aquatique <i>Neomys fodiens</i>	-	Art. 2	LC	V	Fossés humides, prés, bords de ruisseaux et rivières, de lacs, d'étangs et autres zones humides (tourbières)
Muscardin <i>Muscardinus avellanarius</i>	-	Art. 2	LC	AS	Forêts à sous-bois dense, lisières et clairières.

An. II : espèces inscrites à l'annexe II de la directive européenne 2006/105/CE du 20 novembre 2006 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage, ou directive « Habitats »
 Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
 LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France, Mammifères de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SFPEM, ONCFS, 2017) : LC : préoccupation mineure
 LRR : Liste rouge de Champagne-Ardenne des oiseaux nicheurs (Becu D., Fauvel B., Coppa G., Brouillard Y., Galand N., Herve C., Guiot C., 2007) : V : vulnérable ; R : Rare, AS : A surveiller.

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

5.4.2 Espèces à enjeux de conservation

La responsabilité de la future RNN sur les mammifères est principalement portée sur la **Crossope aquatique**. Pour le premier, un ou deux individus sont susceptibles de fréquenter le site et notamment pour la chasse. Le maintien et la préservation des prairies lui seront donc profitables. Concernant la Crossope aquatique, la disparition et à la dégradation des zones humides et des prairies naturelles attenantes sont une réelle menace pour l'espèce.

De plus, bien qu'aucune donnée récente ne soit connue sur le territoire de la future RNN, la colonisation potentielle de ce secteur par le **Castor d'Europe** et de la **Loutre d'Europe** sera également à surveiller.

5.5 Chiroptères

La Bassée auboise constitue un territoire de chasse favorable aux chauves-souris avec la présence de nombreuses zones humides favorisant le développement des insectes, indispensables à leur alimentation et la présence de nombreux boisements.

5.5.1 Espèces patrimoniales

Au sein du territoire de la future RNN, 12 espèces de chauves-souris ont été recensées. Sur le territoire de la réserve, aucune colonie n'est connue. Cependant, aux environs, plusieurs colonies de reproduction réparties entre Nogent-sur-Seine et Pont-sur-Seine (Murin de Daubenton, Pipistrelle commune, Grand Murin) sont connues. Il est cependant probable que les individus de ces colonies utilisent le site comme zone de chasse.

Quatre sites d'hivernage sont également connus en bordure de la zone Natura 2000 « Prairies, Marais et bois alluviaux de la Bassée » rendant possible la fréquentation du site par le Petit Rhinolophe, la Barbastelle d'Europe et le Murin de Bechstein.

Cinq espèces sont d'intérêt communautaire car inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats » : le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Bechstein, la Barbastelle d'Europe, le Grand murin et le Petit Rhinolophe.

Six espèces sont particulièrement menacées à l'échelle de la région : le Grand Murin et le Petit rhinolophe (espèces en danger) ainsi que le Murin de Bechstein, la Barbastelle d'Europe, la Noctule de Leisler et la Noctule commune (espèces vulnérables).

Ces deux dernières espèces sont des chauves-souris migratrices présentes dans la moitié nord de la France. La présence de ces espèces migratrices renforce le rôle de corridor naturel de cette vallée.

La présence de l'oreillard est probable au sein du périmètre du projet de réserve : l'espèce est en effet présente sous les ponts du Port Saint Nicolas et de Jaillac, ainsi que dans l'église de la Motte Tilly.

Tableau 19 : Statuts et habitats des chiroptères présents au sein du projet de création de la RNN

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Statuts de protection		Menaces		Habitats
	Directive Habitat	France	LRF	LRR	
Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	An. II et IV	Art. 2	LC	V	Espèce des milieux boisés mûres (forêts mixtes, forêts de feuillus). Chasse en lisière et couloirs forestiers.

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts de protection		Menaces		Habitats
	Directive Habitat	France	LRF	LRR	
Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	An. IV	Art. 2	NT	AS	Espèce anthropophile de plaine.
Murin de Daubenton <i>Myotis daubentonii</i>	An. IV	Art. 2	LC	AS	Espèce forestière associée aux milieux aquatiques (chasse au-dessus des plans d'eau calmes)
Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i>	An. IV	Art. 2	LC	AS	Chasse : prairies (pâturées ou de fauche) entourées de haies, forêts de feuillus entrecoupés de zones humides ou de cours d'eau.
Murin de Natterer <i>Myotis nattereri</i>	An. II etAn. IV	Art. 2	LC	AS	Espèce ubiquiste : massifs forestiers, milieux agricoles extensifs ou habitat humain.
Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteini</i>	An. II etAn. IV	Art. 2	NT	V	Espèce des milieux boisés (forêts de feuillus âgés), elle ne s'éloigne que peu de ces habitats.
Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	An. II etAn. IV	Art. 2	LC	E	Prairies pâturées et/ou de fauche, habitat forestier sans strate arbustive.
Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i>	An. IV	Art. 2	VU	V	Exploite une grande diversité de milieux : boisements, prairies, étangs, ... mais sa présence est liée à la proximité de l'eau.
Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i>	An. IV	Art. 2	NT	V	Espèce forestière, massifs à essences caduques assez ouverts (forêts, boisements, parcs et vergers, ...) recherche la proximité des milieux humides.
Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhli</i>	An. IV	Art. 2	LC	R	Milieux anthropisés, les zones sèches à végétation pauvre, à proximité des rivières ou des falaises et paysages agricoles, milieux humides et les forêts de basses altitudes.
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	An. IV	Art. 2	NT	AS	Tous types de milieux
Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	An. II etAn. IV	Art. 2	LC	E	Paysages semi ouverts avec alternance de milieux boisés et milieux ouverts. Se déplace en suivant les corridors boisés.

An. II : espèces inscrites à l'annexe II de la directive européenne 2006/105/CE du 20 novembre 2006 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage, ou directive « Habitats »
Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007, ainsi que son arrêté modificatif du 15 septembre 2012.
LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France, Mammifères de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SFEPM, ONCFS, 2017) : LC : préoccupation mineure
LRR : Liste rouge de Champagne-Ardenne des oiseaux nicheurs (Becu D., Fauvel B., Coppa G., Brouillard Y., Galand N., Herve C., Guiot C., 2007) : V : vulnérable ; R : Rare, AS : A surveiller.

5.5.2 Espèces à enjeux de conservation

Le projet de réserve naturelle ne semble pas avoir de responsabilité particulière concernant les chiroptères étant donné qu'aucun gîte de reproduction n'est connu sur le territoire. Cependant, bien qu'aucune colonie de reproduction n'ait été découverte au sein du projet de réserve, ce territoire est riche en insectes et constitue un territoire de chasse primordial pour la plupart des espèces au moment de leur reproduction. Des gîtes de mise bas d'espèces forestières sont

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

potentiellement existants dans les habitats forestiers (notamment pour les peuplements mûres) mais non connus à ce jour. Il serait intéressant d'améliorer cette connaissance, notamment pour des espèces à forte valeur patrimoniale comme la **Barbastelle d'Europe**, le **Murin de Bechstein**, la **Noctule commune** et la **Noctule de Leisler**.

Il semble nécessaire de préciser que le périmètre du projet de réserve présente néanmoins un large éventail d'habitats naturels qui sont autant des territoires de chasse indispensables pour ce groupe de mammifères. Cette diversité de milieux explique le nombre d'espèces important fréquentant ce site. Il est donc nécessaire de préserver la diversité des milieux de ce secteur ainsi que leurs fonctionnalités afin de pérenniser ces populations et notamment celles d'espèces patrimoniales à l'échelle de la région (**Grand Murin**, **Petit Rhinolophe** et **espèces susnommées**).

5.6 Ichtyofaune

L'inventaire des poissons n'a pas été réalisé dans le cadre du Programme Bassée Vivante. Le DOCOB du site Natura 2000 n°FR2100296 cite 32 espèces recensées par le CSP (ex-ONEMA) de la Seine. De plus, le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) de l'Aube liste 30 espèces présentes dans le contexte piscicole de la « Seine D » auquel appartient le territoire de la future RNN.

5.6.1 Espèces patrimoniales

Quatre de ces espèces sont inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats ». Six de ces espèces sont protégées à l'échelle nationale. Enfin, une espèce est classée « en danger » et cinq sont classées « vulnérable » sur la liste rouge de Champagne-Ardenne.

De manière générale, le potentiel ichtyologique de la Seine est important. Ce système « Seine » est également dépendant de ses annexes et de ses zones inondables dont dépendent de nombreuses espèces pour leur reproduction dont, notamment, le Brochet. Les espèces patrimoniales présentes sur le territoire du projet de la RNN sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 20 : Statuts et habitats des poissons remarquables présents au sein du projet de création de la RNN

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Statuts de protection		Menaces		Habitats
	Directive Habitat	Protection France	LRF	LRR	
Able de Heckel <i>Leucaspis delineatus</i>	-	-	LC	AP	Eaux lentes à stagnantes
Anguille <i>Anguilla anguilla</i>	-	-	CR	E	Espèce migratrice. Croissance dans les fleuves et rivières mais aussi étangs, canaux, lacs et ruisseaux
Barbeau fluviatile <i>Barbus barbus</i>	-	-	LC	AP	Cours d'eau profonds à courant rapide et fond grossier (pierres et graviers)
Bouvière <i>Rhodeus sericeus</i>	An. II	Art. 1	LC	V	Eaux calmes, claires et sur fonds sablo-limoneux

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Statuts de protection		Menaces		Habitats
	Directive Habitat	Protection France	LRF	LRR	
Brochet <i>Esox lucius</i>	-	Art. 1	VU	V	Eaux douces transparentes à couvert végétal important à courant faible (lacs, cours d'eau, méandres, bras morts, ...)
Chabot <i>Cottus gobio</i>	An. II	-	DD	AP	Eaux courantes et fraîches à fond grossier. Se cache sous les pierres.
Hotu <i>Chondrostoma nasus</i>	-	-	LC	AP	Rivières à eaux courantes à fond graveleux ou caillouteux
Loche de rivière <i>Cobitis taenia</i>	An. II	Art. 1	VU	V	Cours d'eau lents à fonds sableux ou vaseux : rivières de plaine, lacs, sablières.
Lotte de rivière <i>Lota lota</i>	-	-	VU	V	Eaux vives et fraîches des rivières
Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i>	An. II	Art. 1	LC	AP	Ruisseaux et partie supérieure des rivières
Truite de rivière <i>Salmo trutta fario</i>	-	Art. 1	LC	V	Eaux rapides, claires, fraîches et bien oxygénées.
Vandoise <i>Leuciscus leuciscus</i>	-	Art. 1	DD	AP	Été : eaux vives des rivières à galets et graviers, le long des rives boisées Hiver : fosses profondes, remous, sous-berges et embâcles

An. II : espèces inscrites à l'annexe II de la directive européenne 2006/105/CE du 20 novembre 2006 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage, ou directive « Habitats »
Art. 1 : espèces inscrites aux articles 2, 3 ou 5 de l'arrêté du 8 décembre 1988 fixant les listes des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national.
LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France, Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SHF, 2015) : CR : en danger critique ; VU : vulnérable ; LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes
LRR : Liste rouge de Champagne-Ardenne -Poissons et Ecrevisses (Monnier D, 2007). E : en danger ; V : vulnérable ; AP : A préciser.

5.6.2 Espèces à enjeux de conservation

Le potentiel ichtyologique de l'écosystème de la Seine est élevé. Le peuplement est en partie dépendant des zones soumises à inondations (bras-mort, prairies inondables, ...).

A ce stade de connaissance, deux espèces ont été retenues. Le projet de réserve porte une responsabilité pour :

- **Le Brochet ;**
- **La Lamproie de planer**
- **la Loche de rivière.**

La préservation des prairies inondables et la gestion des annexes hydrauliques de la Seine seront favorables à ces espèces patrimoniales dépendant de ces habitats.

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

5.7 Crustacés

Bien que le secteur de la vallée de la Bassée soit sous prospecté, l'ANN mentionne la présence d'un crustacé remarquable sur le territoire du projet de réserve et pour lequel ce dernier a une responsabilité de conservation : **Lepidurus apus**.

C'est une espèce rare en France. En Champagne-Ardenne, il est relativement plus fréquent, mais ses stations situées dans des mares temporaires sont en forte régression. Celles de la Bassée et des ruisseaux temporaires semblent moins menacées.

Cette espèce peut être observée entre mars et mai dans des zones d'expansion de crue, dans des ornières ou dans des mares. Ces habitats temporaires sont approvisionnés plus ou moins régulièrement en eau par les crues des rivières ainsi que par la pluviométrie. Le pic d'abondance se produit lors des crues printanières le plus souvent en mars ou avril. En fonction des niveaux d'eau, les populations peuvent persister jusqu'aux premiers pics de chaleur du mois de mai. Certaines années ils constituent une nourriture abondante pour les échassiers.

De plus, la présence effective des espèces suivantes a été signalée à proximité du périmètre du projet de réserve naturelle nationale :

- *Chirocephalus diaphanus* à Courtavant
- *Chirocephalus spinicaudatus* à La Villeneuve au Chatelot, en dehors du lit majeur de la Seine. Espèce endémique du Bassin parisien, elle a été longtemps considérée comme éteinte. Elle a été redécouverte il y a une dizaine d'années dans trois mares de la Champagne crayeuse ;
- *Hemidiaptomus amblyodon* : présence possible sur le territoire d'étude.

Tableau 21 : Statut des crustacés branchipodes

Nom scientifique	Statuts de protection		Menaces	
	Directive Habitat	Protection France	LRF	LRR
<i>Lepidurus apus</i>	-	-	NT	V
<i>Chirocephalus diaphanus</i>	-	-	LC	-
<i>Chirocephalus spinicaudatus</i>	-	-	CR	-
<i>Hemidiaptomus amblyodon</i>	-	-	CR	-

6 Fonctionnement écologique

Une étude spécifique sur le fonctionnement écologique et hydraulique de la Bassée Auboise a été réalisée en 2016 par le CEREMA pour la DREAL.

Le schéma régional de cohérence écologique de Champagne-Ardenne (cf carte dans la partie compatibilité) conforte le territoire de la Bassée auboise comme un des enjeux de continuités écologiques majeurs au sein de la région Champagne-Ardenne. En effet, à l'échelle de cette région, l'Aube se situe au cœur de grandes trames régionales où elle est porteuse d'enjeux :

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

- l'Arc Vert : la préservation des milieux forestiers reliant le pays d'Othe (dans l'Yonne) aux côtes de Meuse et au massif de l'Ardenne en assurant ainsi une liaison sud – ouest / nord – est ;
- les diagonales bleues : la préservation des corridors de premier ordre que constituent les vallées de la Seine, de l'Aube et de la Marne orientées globalement sud – est / nord – ouest ;
- l'Arc Bleu : la préservation des zones humides reliant les lacs de la forêt d'Orient, au lac du Der-Chantecoq, aux côtes de Meuse et de Moselle et assurant une connexion sud – ouest / nord – est.

Quant au territoire de la Bassée, situé en limite occidentale de la région, il est également porteur d'enjeux :

- la « colonne vertébrale » bleue : préservation du corridor fluvial et la zone humide de premier ordre que constitue la vallée de la Seine et plus spécifiquement le secteur de la Bassée orientée globalement du sud-ouest au nord-est,
- l'Ossature verte : préservation des espaces forestiers et zones Natura 2000 aux alentours de Nogent-sur-Seine et de Romilly-sur-Seine qui relie les espaces forestiers de la région parisienne (forêt de Fontainebleau) au sud-ouest aux réservoirs forestiers de la Marne (forêt domaniale de la Traconne, PNR de la montagne de Reims) au nord-ouest.

D'après l'étude du Cerema, le territoire retenu pour le périmètre du projet de la réserve est cohérent avec les continuités qui ont été identifiées au travers de cette étude.

Ces continuités sont en grande partie fonctionnelles sur le centre de la zone d'étude où l'occupation du sol est principalement prairiale. Le reste du territoire se partage entre les milieux humides, dont la Seine, et les boisements alluviaux relictuels. Les peupleraies occupent une part non négligeable à l'intérieur de la zone d'étude, bien que moins importante comparativement aux territoires environnants. Les gravières se trouvent en périphérie du périmètre retenu mais dans un secteur où leur concentration est particulièrement dense. Leur présence induit un rétrécissement important de la zone d'étude dans le secteur central qui fragilise de ce fait le maintien des continuités écologiques d'un bout à l'autre du territoire.

Par ailleurs, grâce à une aire d'étude quatre fois plus grande que le projet de réserve, on peut affirmer que des connexions écologiques sont possibles vers l'ouest du périmètre retenu, vers la Bassée aval. Des corridors forestiers et humides y sont identifiés et semblent fonctionner pour partie. A l'inverse, les connexions avec l'est du territoire semblent rompues quelle que soit la sous-trame du fait de la présence d'activités anthropiques qui viennent interrompre ces liaisons.

Dans les paragraphes suivants sont présentés les résultats de l'étude du CEREMA par sous-trame.

6.1 La sous-trame des forêts alluviales

Les milieux forestiers alluviaux typiques restants sur la zone d'étude sont encore de bonne qualité mais il n'existe pas ou peu de milieux de réserve. Par milieux de réserve, on peut entendre, des habitats qui moyennant une amélioration de leur état de conservation pourraient participer à l'augmentation de la connectivité de ces milieux.

Les réservoirs de biodiversité forestiers sont relativement nombreux et présents sur la totalité de l'aire d'étude. La vallée de la Seine, en amont du projet de RNN concentre une majorité des réservoirs entre Marcilly-sur-Seine et Clesles (Seine et canal des Moulins de Sauvage). Sur le reste de l'aire d'étude, mais non concerné par le projet, il existe quelques beaux secteurs où les réservoirs de biodiversité sont nombreux. Sur le reste du territoire et en particulier au sein du périmètre du projet, les réservoirs



Figure 1 : boisements alluviaux du « Pont Rouge » (Source : Cerema, 2016)

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

de biodiversité sont peu nombreux et caractéristiques des habitats forestiers alluviaux relictuels.

De façon globale, la modélisation met en évidence une très faible connectivité de l'ensemble des réservoirs à l'intérieur du périmètre de la future RNN mais également sur le reste de l'aire d'étude. Les continuités identifiées s'observent au droit d'affluents de la Seine, de noues. Les berges de la Seine, à proprement parler, peuvent constituer un point de départ de la continuité mais elles ne supportent pas de continuités forestières compte tenu du faible nombre d'habitats relictuels présents.

La modélisation des continuums forestiers met en évidence plusieurs secteurs où les réservoirs de biodiversité sont en contact étroit. On peut considérer que ces zones sont déjà en continuité écologique et qu'elles sont dotées de corridors fonctionnels « diffus ». C'est à dire que les échanges entre réservoirs ont lieu sans emplacement privilégié.

Au sein du projet de réserve, on observe deux continuités, l'une au nord de Marnay-sur-Seine et l'autre au nord de Crancey et Saint-Hilaire-sous-Romilly. Au nord de Marnay-sur-Seine, la modélisation met en évidence un continuum fonctionnel depuis la vallée de la Seine vers Courtavant, via le bois de Marnay, quelques boisements le long du canal de Courtavant ainsi que les espaces boisés des lieux-dits « Bouligny » et « La Louverie ». Cette continuité s'interrompt au sud du village de Courtavant, au lieu-dit « Sausseron » à cause d'une coupure agricole au lieu-dit « Le rouet » et d'une ouverture récente de gravière au nord de ce secteur cultivé. Au nord de Crancey, on note la présence d'une continuité depuis les boisements riverains de la Seine, au lieu-dit « Pont Rouge » jusqu'à Romilly-sur-Seine. Cette continuité s'appuie sur les nombreuses rivières présentes avec en particulier la Rivière du Château, du Mazignot, de Sellières puis du ruisseau de Faverolles. Cette continuité fonctionnelle s'interrompt peu à peu au droit du faubourg Lion à Romilly-sur-Seine, à l'approche de la zone urbaine. Elle laisse alors la place à un corridor étroit s'appuyant sur la ripisylve de la rivière de Sellières enserrée entre le secteur cultivé de Brantigny et la ferme située le long de la route de Conflans. Ces deux continuités, à première vue indépendantes l'une de l'autre, disposent toutefois d'un corridor potentiel permettant théoriquement une connexion entre ces différents milieux alluviaux. Ce corridor s'étend depuis les forêts du sud de Courtavant jusqu'au lieu-dit « Bois de l'Île » sur le territoire communal de Pont-sur-Seine. Ce corridor n'est plus fonctionnel du fait des nombreuses activités qui s'exercent sur cette portion du territoire de la Bassée.

À l'Est, seul le réservoir de biodiversité du bois de Barbenthall permet la connexion entre les milieux forestiers alluviaux situés au sein du périmètre de RNN et les nombreux réservoirs de la vallée de la Seine entre Marcilly-sur-Seine et Clesles (Seine et canal des Moulins de Sauvage).

Les réservoirs de biodiversité forestiers sont bien présents sur l'aire d'étude. Cependant, une faible continuité entre eux est à souligner, du fait des nombreuses activités humaines qui s'exercent et engendrent une fragmentation de ces espaces forestiers.

6.2 La sous-trame des prairies humides

Comme précédemment, il existe peu de milieux de réserve sur l'aire d'étude excepté quelques zones prairiales qui subsistent, au nord de Marnay-sur-Seine dans le secteur du « Grand Mort ». Ces zones sont toutefois soumises à des contraintes de gestion plus fortes, influant sur la qualité des prairies, ainsi qu'à l'implantation de peupleraies.

Contrairement aux réservoirs forestiers, les réservoirs prairiaux sont en nombre beaucoup plus restreints et la majorité de ces réservoirs se situent à l'intérieur du périmètre de la future RNN. Au sein de la zone concernée par le projet, ces réservoirs se retrouvent sur l'intégralité de la zone avec toutefois une prépondérance dans le secteur central. C'est dans ce même secteur que l'on retrouve les principaux réservoirs, sur la commune de Pont-sur-Seine aux lieux-dits « L'Hermitage », « Tourne Cul » et « Dame Jules ».

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

Malgré un faible nombre de réservoirs, la modélisation met en évidence une assez bonne connectivité de l'ensemble de ceux-ci à l'intérieur du périmètre de la future RNN. Une seule grande continuité s'observe au droit du secteur central du projet de RNN. Ce sont les ensembles prairiaux de Pont-sur-Seine qui constituent le point de départ de la continuité.

La modélisation des continuums prairiaux humides met en évidence un seul continuum depuis les prairies de Marnay-sur-Seine (lieu-dit « La Vergère ») jusqu'aux prairies d'Esclavolles-Lurey. Ce continuum est globalement fonctionnel pour l'ensemble des espèces de la guildes retenue. Il ne montre pas de rupture marquée même si certains secteurs présentent des fragilités, comme à Pont-sur-Seine (lieu-dit « Le Mousot ») où la continuité prairiale est menacée par le changement d'affectation des sols.



Figure 2 : prairie humide au lieu-dit « Tourne Cul » (Cerema, 2016)

À l'est, le continuum s'interrompt au droit d'Esclavolles-Lurey sans possibilité de connexion vers d'autres réservoirs. La zone urbaine et les zones cultivées en sont les principales causes. À l'ouest, le continuum s'interrompt également au droit de Marnay-sur-Seine. Il laisse la place à un corridor s'appuyant sur le secteur agricole du « Grand Mort ». On peut toutefois imaginer qu'une amélioration de la qualité de ces milieux de réserve pourrait permettre une reconnexion de ce continuum avec les quelques réservoirs de biodiversité encore présents à l'ouest de Marnay-sur-Seine.

Le secteur central de gravières crée une rupture franche empêchant toute dispersion depuis les réservoirs situés en périphérie de cette zone vers cette dernière.

Les réservoirs prairiaux sont en nombre restreints et sont globalement situés au centre du périmètre du projet de RNN (communes de Pont-sur-Seine et de Crancey). La modélisation met en évidence une assez bonne connectivité entre ces réservoirs. Cependant, le continuum s'interrompt à l'Ouest et à l'Est. L'amélioration de la qualité des milieux de réserve permettra une reconnexion de ce continuum, notamment à l'Ouest de Marnay-sur-Seine.

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

6.3 La sous-trame des milieux humides herbacés à arbustifs sur alluvions ou sur tourbe

Les réservoirs de biodiversité des milieux humides sont très peu nombreux et sont disséminés sur l'ensemble de l'aire d'étude, autant dans le périmètre du projet de RNN que sur le reste du territoire. Ces réservoirs sont de très petites tailles (roselières, phragmitaies...) à l'exception des marais qui sont reconnus (marais de Biard, de Voyons). Il est possible de supposer que ces milieux ont pu être sous-estimés en termes de représentation cartographique (compte tenu du pas de définition du modèle), ce qui renforce effectivement leur faible effectif.

La conséquence de ce très faible nombre de réservoirs est une faible connectivité fonctionnelle de ces milieux bien trop éloignés les uns des autres. En effet, ces milieux fonctionnent en système fermé avec de ce fait une faible dispersion sauf lorsque les réservoirs identifiés sont directement connectés à la Seine (ex : lieu-dit « Le Mort du Saule »).

On note ainsi la présence de quelques « systèmes » de milieux humides, plutôt tourbeux, totalement déconnectés les uns des autres sur la totalité de l'aire d'étude. C'est le cas à l'ouest sur le secteur du « Parc d'en Bas » à Nogent-sur-Seine, le Mériot, le marais de Biard à l'ouest de Crancey et le secteur de l'Île et le marais de Voyons entre Conflans-sur-Seine et Marcilly-sur-Seine. À côté de ces systèmes isolés, la modélisation fait toutefois apparaître une continuité de milieux humides sur alluvions le long de la Seine depuis la centrale de Nogent/Seine jusqu'à Esclavolles-Lurey. Au-delà, les zones agricoles viennent créer un corridor non fonctionnel. La continuité est ainsi rompue du fait de l'absence de milieux favorables au déplacement des espèces considérées. C'est globalement le cas également tout au long de cette continuité où l'on observe de régulières interruptions à la faveur des milieux agricoles conventionnels.



Figure 3 : milieux humides herbacés à arbustifs sur système tourbeux au Mériot (Source : Cerema, 2016)

Pour cette sous-trame, les réservoirs sont peu nombreux et très souvent de petites tailles. Ce nombre limité de réservoirs entraîne une faible connectivité fonctionnelle entre ces milieux. Toutefois, il existe une continuité de milieux humides le long de la Seine entre la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine et Esclavolles-Lurey.

6.4 La sous-trame des eaux stagnantes

Dans le périmètre de la RNN, les milieux favorables aux espèces des eaux stagnantes sont de bonne qualité et bénéficient d'une connectivité fonctionnelle, à l'inverse du reste du territoire où l'on n'identifie pas de réelle continuité fonctionnelle mais plutôt des connexions potentielles à développer entre ces milieux.

Les réservoirs de biodiversité sont nombreux et présents sur la totalité de l'aire d'étude. On retrouve les réservoirs retenus dans les trois sous-trames précédentes avec :

- la vallée de la Seine, en amont du projet de RNN qui concentre une majorité des réservoirs entre Marcilly-sur-Seine et Clesles (Seine et canal des Moulins de Sauvage), Saint-Hilaire-sous-Romilly, Courtavant et Saint-Nicolas-la-Chapelle.
- les prairies humides de Pont-sur-Seine aux lieux-dits « L'Hermitage », « Tourne Cul » et « Dame Jules » et de Crancey.

6 Richesse écologique du périmètre de projet de réserve naturelle

La continuité identifiée s'observe au droit des secteurs prairiaux, de certaines forêts alluviales ainsi que le long de la Seine et de ses eaux stagnantes (bras secondaire...). Elle traverse presque entièrement le périmètre de la future RNN d'ouest en est pour s'interrompre à Esclavolles-Lurey et occupe une part importante du fond de vallée alluviale en particulier dans le secteur de Marnay-sur-Seine.

Ce continuum est fonctionnel sur la quasi-totalité de son linéaire même si certains secteurs présentent des fragilités, comme cela a déjà été évoqué pour la sous-trame des prairies humides (ex : lieu-dit « Le Moussot » à Pont-sur-Seine). On note la présence d'un corridor situé au sud de Conflans-sur-Seine permettant la liaison avec le secteur de l'Île et le marais de Voyons entre Conflans-sur-Seine et Marcilly-sur-Seine. Ce corridor est contraint par plusieurs parcelles de culture ainsi que par l'urbanisation en bord de Seine (camping de Conflans). Dans la partie centrale de la zone d'étude, le secteur des gravières constitue un corridor artificiel favorable aux déplacements de certaines espèces de la guildes considérée. Il permet ainsi l'existence d'une connexion entre le continuum principal et quelques réservoirs de biodiversité relictuels présents au sud de Périgny-la-Rose.

Sur le territoire de la RNN, les milieux aquatiques stagnants sont bien présents et connectés entre eux. Dans la partie centrale, la présence des gravières constitue un corridor artificiel concernant les espèces de la guildes visée permettant de lier les réservoirs de l'est aux réservoirs de l'ouest de la future RNN.

7 Pressions liées aux activités anthropiques

Ces éléments sont présentés de manière détaillée dans les parties 2 et 3 du rapport socio-économique.

6 Importance de la /fonctionnalité du cours d'eau



2

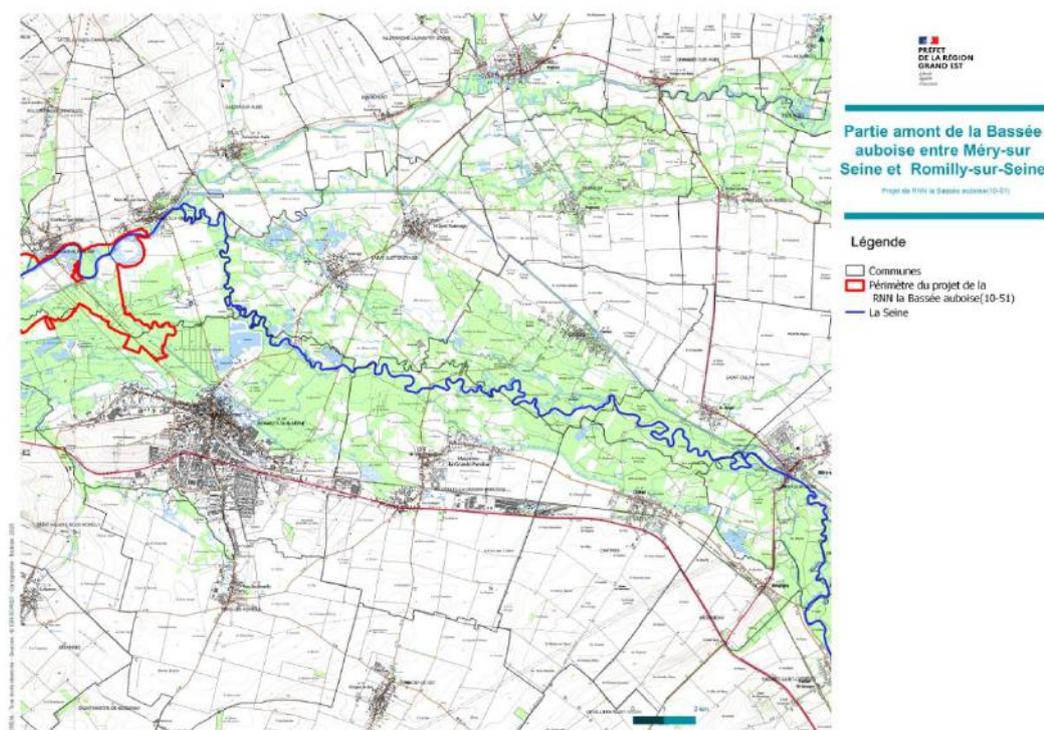
Importance de la fonctionnalité du cours d'eau

6 Importance de la /fonctionnalité du cours d'eau

1 Caractéristiques de la Bassée

Le réseau hydrographique global de la vallée de la Seine présente plusieurs aspects en fonction des contraintes géomorphologiques et des activités socio-économiques. Deux secteurs peuvent être distingués :

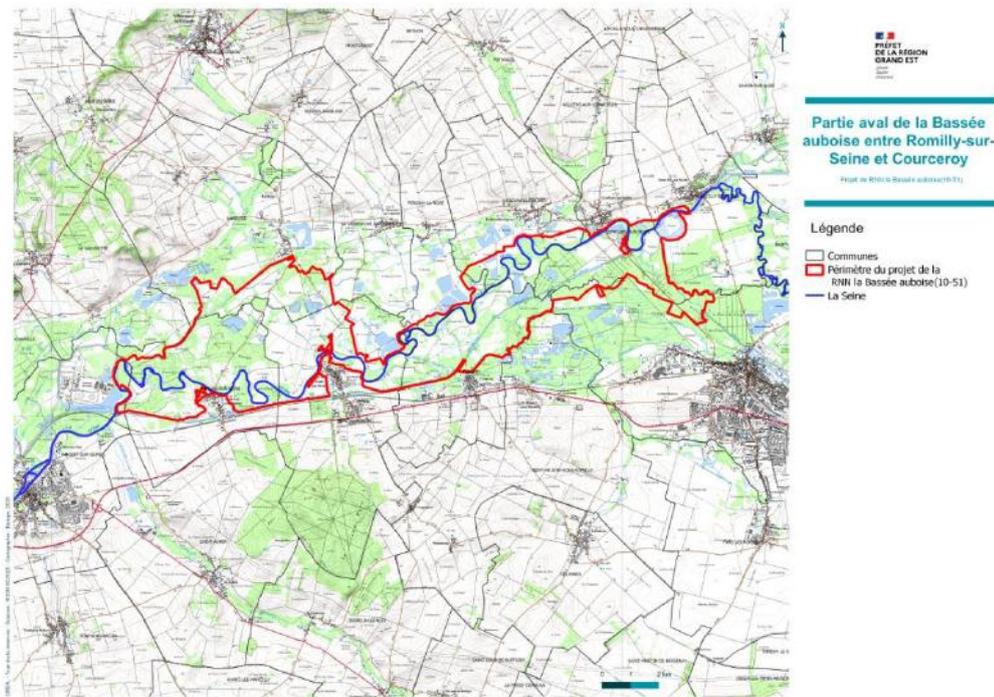
- La partie amont de la Bassée auboise située entre Méry-sur-Seine et Romilly-sur-Seine est caractérisée par un fort méandrage de la Seine. Ce secteur présente un réseau hydrographique très important sous forme d'un chevelu dont l'axe principal est le fleuve Seine et les axes secondaires des affluents venant des plateaux, des nappes phréatiques affleurantes créant des noues et formant des zones humides, ainsi que des plans d'eau issus d'anciens sites d'extraction de granulats. L'importance de ce réseau accentue le caractère de zone humide de la vallée.



Carte 7 Partie amont de la Bassée auboise entre Méry-sur-Seine et Romilly-sur-Seine

- La partie aval de la Bassée auboise comprise entre Romilly-sur-Seine et Courceroy, correspond à la zone de confluence entre la Seine et l'Aube, au niveau de Marcilly-sur-Seine. La très faible pente de la vallée confère aux éléments du réseau hydrographique un caractère de cours d'eau lent, associé à de très nombreuses zones stagnantes. La largeur du lit majeur de la Seine est d'environ 3 à 4 kilomètres. Le lit mineur de la Seine en se déplaçant au cours des siècles a formé progressivement des bras morts ou encore des noues, vestiges de ces anciens lits. Ce secteur est marqué par les crues hivernales qui, depuis les aménagements hydrauliques des grands lacs réservoirs Seine et Aube, ont été fortement atténuées mais parfois allongées dans leur durée. C'est ce caractère inondable qui confère à ce territoire ses caractéristiques, son attrait et sa forte valeur écologique.

6 Importance de la /fonctionnalité du cours d'eau



Carte 8 Partie aval de la Bassée auboise entre Romilly-sur-Seine et Courceroy

Le lit mineur de la Seine compte de nombreux méandres alimentés par tout un réseau de noues, de canaux et de ruisseaux. Dans une zone particulièrement plane, ce lit s'est d'ailleurs sensiblement déplacé lors des siècles derniers : en témoigne le nom du village de Conflans-sur-Seine, qui se situait autrefois à la confluence de la Seine et de l'Aube ; ces deux cours d'eau se rejoignent aujourd'hui dans le village voisin de Marcilly-sur-Seine. Le réseau de noues et de bras morts très ramifié confère à la Bassée un rôle important de zone naturelle d'expansion des crues, dont l'efficacité est comparable à celle d'un barrage-réservoir.



Figure 4 : Evolution du lit d'après la carte de Cassini de 1740 (à gauche) et de l'Etat major de 1866 (à droite) (source : remonterletemps.fr)

Les lits des cours d'eau se sont déplacés entre 1740 et 1866 et de nombreux méandres se sont formés notamment après la confluence Seine-Aube. L'ancien canal de la Haute Seine a été construit entre ces deux dates.

6 Importance de la /fonctionnalité du cours d'eau

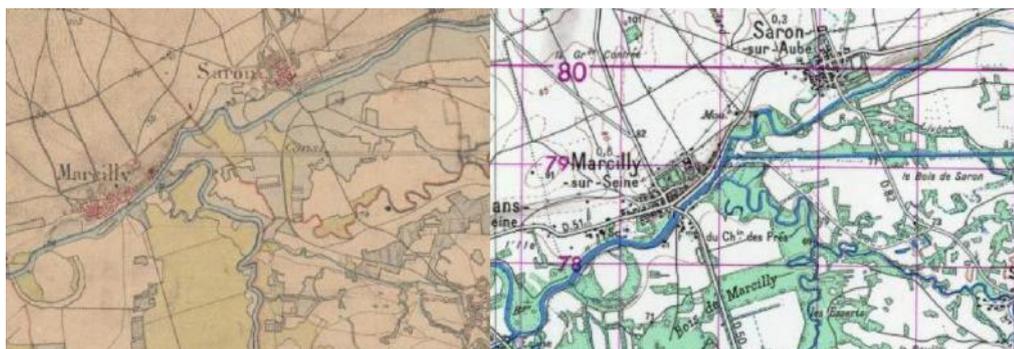


Figure 5 : Evolution du lit d'après la carte de l'Etat major de 1866 (à gauche) et du Scan50 historique de 1950 (à droite) (source : remonterletemps.fr)

La Seine, sur sa partie amont, se fait de plus en plus méandreuse. Plusieurs bras morts et noues se sont créés, notamment au niveau de la Seine juste après la confluence Seine-Aube.

Pour finir, le canal de dérivation de Bernières à Conflans (au sud), le canal de Courtavant (au nord) ainsi que le canal de Ravois (à l'Est) traversent le périmètre du projet de réserve naturelle nationale de la Bassée Aube-Marne.

2 Intérêt des zones humides

Les zones humides qui composent la mosaïque des habitats naturels de la Bassée remplissent de nombreuses fonctions écologiques :

- Régulateur des crues :

La plaine alluviale de la Bassée joue un rôle déterminant dans la régulation des régimes hydrologiques. Le comportement des zones humides constitutives de la Bassée peut être assimilé à celui d'une éponge. En période de crues, les zones humides permettent d'absorber et stocker l'excès d'eau, puis de le restituer progressivement à la Seine en période de sécheresse. Ce faisant, elles diminuent l'intensité des crues, soutiennent les débits d'étiage (basses eaux) et favorisent l'alimentation des nappes phréatiques.

- Amélioration de la qualité des eaux.

Les zones humides participent au maintien et à l'amélioration de la qualité des eaux en agissant comme un filtre épurateur. Elles favorisent les dépôts de sédiments, y compris le piégeage des éléments toxiques tels que les métaux lourds, et la rétention des éléments en suspension.

- Ressource en eau potable

Par la puissante nappe alluviale qu'elle renferme, la Bassée présente un intérêt régional majeur en termes de réserve en eau, classée en zone de sauvegarde dans le SDAGE. La plaine alluviale de la Bassée constitue la dernière réserve importante d'eau potable pour la population francilienne. A ce titre l'agence de l'eau acquiert, depuis les années 1970, des terrains destinés à la sauvegarde de cet important gîte aquifère.

- Corridor naturel pour la faune

En dehors de la Bassée, les boisements sont fragmentés et constituent de petits îlots de végétation, déconnectés les uns des autres. La vallée de la Seine joue en cela un rôle

6 Importance de la /fonctionnalité du cours d'eau

prépondérant dans le maintien des continuités écologiques et l'établissement de liaisons plus ou moins fonctionnelles nécessaires au déplacement de la faune.

Les vallées alluviales correspondent à des axes de migration très empruntés par l'avifaune grâce à la continuité des zones naturelles qui assurent des abris et des zones de nourrissage.

3 Le fonctionnement hydraulique de la plaine alluviale

Au titre du Programme National de Recherche sur les Zones Humides (PNRZH), différentes études ont été menées sur les plaines alluviales françaises. Une de celle-ci s'intéresse notamment au fonctionnement hydrologique et hydrogéologique des zones humides riveraines de la Seine moyenne (Bassée, Plaine de Romilly, Vallées de la Seine et de l'Aube en Champagne Crayeuse).

L'analyse et la modélisation de ce fonctionnement se sont particulièrement appuyées sur les résultats de deux sites expérimentaux, l'un à Boulages à la confluence entre l'Aube et la Superbe (en amont du site Natura 2000), l'autre à Marcilly-sur-Seine, en aval de la confluence Seine – Aube.

Les éléments suivants proviennent du document « PNRZH – Cahier thématique " les zones humides et l'eau " », édité en septembre 2003 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

- Les apports et transferts souterrains

Les études ont montré que l'apport de la nappe de la craie pouvait être considérable. Celle-ci assure de 63 à 81 % de l'alimentation en eau de la zone humide étudiée sur la Seine. Les variations du niveau de la nappe conduisent fréquemment à l'inondation "phréatique" d'une partie de la plaine alluviale. Ces événements favorisent la mise en place du caractère anoxique et hydromorphe des sols des zones humides.

- D'où vient l'eau des inondations ?

A Marcilly, la zone humide possède une nappe superficielle, située dans les alluvions. Cette nappe est alimentée par les précipitations, les infiltrations de la rivière, et par la nappe de la craie sous-jacente (l'eau peut ainsi remonter par des phénomènes de surpression). Ces remontées se produisent presque en permanence, mais elles diminuent jusqu'à disparaître lors des crues. Durant les crues, l'inondation de la plaine se fait d'abord par remontée de nappe.

- L'impact important du soutien des étiages

L'infiltration des eaux de surface dans les nappes peut être considérablement accrue par les actions de l'homme, et notamment avec le soutien des étiages par lâchers des barrages-réservoirs ; le niveau du fleuve se retrouve alors plus haut que celui de la nappe, d'où une alimentation de celle-ci.

Ce phénomène peut être important. Sur le secteur étudié (Méry-sur-Seine, Arcis-sur-Aube en amont, Pont-sur-Seine en aval, c'est-à-dire 55 kilomètres de lit mineur), les "pertes d'eau" estivales du fleuve ont été de 30 à 40 millions de m³ de mi-juin à fin août (1989-1990 et 1991-1992).

- Pluies et évapotranspiration

Durant une grande partie de l'année, l'eau des précipitations s'écoule de la surface vers la nappe, mais elle est rapidement drainée par la Seine; durant l'été, l'eau utilisée pour l'évapotranspiration en surface est directement issue de la nappe située à 1,50mètres de

6 Importance de la /fonctionnalité du cours d'eau

profondeur. La Seine s'infiltré vers la nappe alluviale à travers ses berges et contribue en partie à l'alimentation de la zone humide. Durant l'été, la nappe superficielle des alluvions connaît des oscillations entre le jour et la nuit. Le niveau est de 3 à 7 centimètres plus haut en début de matinée qu'en fin de soirée. Cette variation s'explique par l'évapotranspiration de la végétation, particulièrement importante ici du fait de la faible profondeur du toit de la nappe (les végétaux y ont directement accès). L'évapotranspiration dans la zone humide entraîne alors une diminution du débit du cours d'eau.

- Le stockage : pas seulement en période de crue

Le stockage des eaux se produit même pour des débits modérés (à partir de 50 m³/s, soit un débit inférieur au débit moyen annuel). Le volume stocké lors de chaque épisode de hautes eaux est souvent inférieur à 1 million de m³, mais il peut se situer entre 5 et 10 millions de m³. En termes de volume, les phénomènes de stockage représentent 11 à 21 % du volume transitant dans les rivières.

4 Le bassin de la Seine : un système d'écoulement artificialisé

Afin d'écarter les crues de la Seine et de ses principaux affluents (Aube, Yonne, Marne) en période hivernale et de soutenir les étiages en période sèche, quatre grands lacs artificiels ont été mis en eau au cours du XX^{ème} siècle (le lac-réservoir de Pannecière, le lac-réservoir Seine, le lac-réservoir Aube et le lac réservoir Marne). Ce sont les lacs-réservoirs Seine et Aube qui peuvent influencer sur les crues et étiages au sein de la future RNN. Leurs actions sont déterminées par le rythme des saisons :

- En hiver et au printemps : Lors de ces périodes le débit est fort et peut engendrer des crues et des inondations qui seraient dommageables aux habitants et aux activités économiques. Pour remédier à ces problématiques, une partie de l'eau est dérivée vers les lacs-réservoirs et permet donc de réguler le débit en aval quand le débit en amont est trop fort. Les eaux sont ainsi prélevées dans la Seine et l'Aube afin de constituer une réserve pour l'étiage. En période de crue, des prélèvements supplémentaires sont effectués pour limiter les risques d'inondations en aval.
- En été et en automne : Lors de ces périodes, le débit est faible et menace donc directement les activités telles que l'agriculture, l'industrie, l'alimentation en eau potable et les écosystèmes. L'eau alors stockée est restituée à la rivière pour éviter un débit trop faible et permettre les prélèvements pour la production d'eau potable, les activités économiques et l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques. Les effets de la sécheresse sont donc largement réduits en aval.

Ces réservoirs permettent d'écarter les crues naturelles qui surviennent en hiver et au printemps. Globalement, ces inondations sont atténuées mais peuvent durer plus longtemps. Le système naturel de la Seine et de ses affluents a donc été modifié et artificialisé pour limiter l'impact de ces événements pouvant être désastreux.

En sus à ces lacs-réservoirs, un projet d'ouvrage de ralentissement dynamique des crues à l'aide de 10 casiers est à l'étude sur le territoire de la Bassée depuis les années 2000 avec pour objectifs :

- De diminuer le niveau de la Seine afin de limiter les phénomènes d'inondation et les coûts des dommages potentiels liés à ces dernières en Ile-de-France ;
- De contribuer à la valorisation écologique d'une zone humide exceptionnelle.

6 Importance de la /fonctionnalité du cours d'eau

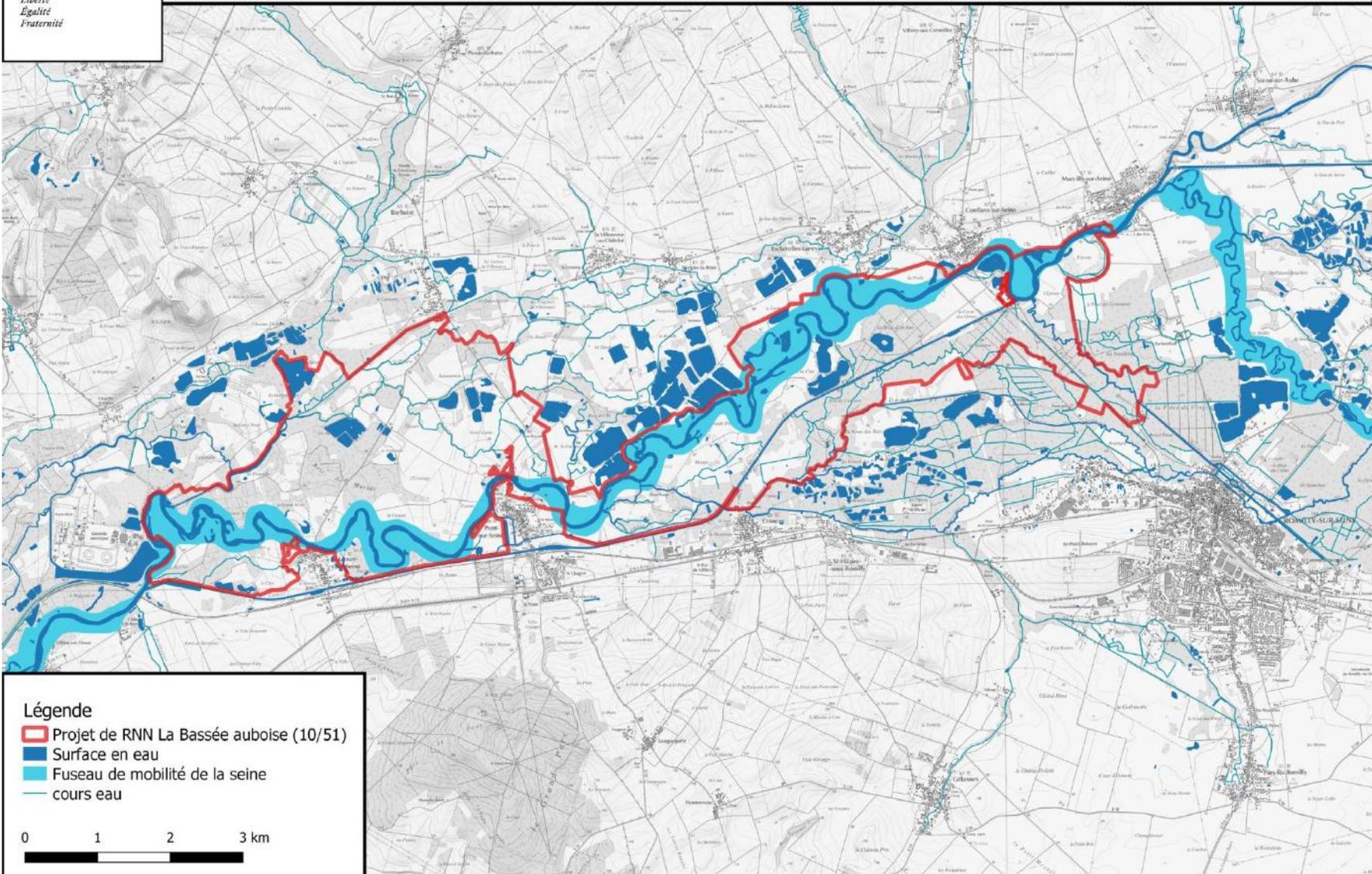
La zone inondable dans le lit majeur est décrite par un pavage en zones, appelées casiers hydrauliques, reliées entre elles et la Seine afin de distribuer et propager les eaux en cas de débordement.

Fin 2023, un premier casier devrait voir le jour : ce sera un espace de 360 hectares qui sera endigué. Ce casier pilote sera localisé sur la commune de Bray-sur-Seine. Il est destiné à faire baisser les crues de quelques centimètres en aval de la Seine en stockant l'eau de ce fleuve. Le projet représente 17 km de cours d'eau modifié et 10 km de nouveau canal. Il prévoit le rétablissement de 4 liaisons routières (4 ponts), la création de 2 écluses et la reconstruction d'un pont qui gêne actuellement la navigation à Noyen-sur-Seine (Port Montain). Ce projet constitue un système de plus visant à limiter les risques d'inondation sur la région parisienne.

Ce projet, situé sur la Bassée aval n'aura aucun impact paysager sur le territoire de la future RNN.

Projet de RNN La Bassée auboise (10/51) Fonctionnement hydraulique

DREAL GRAND-EST SEBP 2020



Carte 9 : fonctionnement hydraulique

4

Compatibilité avec les autres politiques environnementales

6 Compatibilité avec les autres politiques environnementales

Les zonages environnementaux déjà présents sur le territoire, et qui se superposent parfois les uns aux autres (décrits dans la partie précédente), reflètent le caractère écologique exceptionnel de ce territoire et justifient la démarche en cours. On peut rappeler ici que la zone aurait également pu être intégrée dans le classement zone Ramsar en 1991. La plupart de ces périmètres ne permettent pas une protection réglementaire en matière de conservation des habitats naturels et des espèces à haute valeur patrimoniale de ce territoire. La désignation d'une RNN est un outil distinct et complémentaire, qui pourra amener cette protection et des actions de gestion de cet espace.

Avant de présenter la compatibilité avec les différentes politiques environnementales, sont présentés la Stratégie de Création des Aires Protégées et un de ses outils, les réserves naturelles.

1 La SCAP (Stratégie de Création d'Aires Protégées), la nouvelle stratégie nationale en faveur des aires protégées et le projet de RNN

1.1 Présentation générale de la SCAP

La SCAP est la stratégie nationale visant à améliorer la cohérence, la représentativité et l'efficacité du réseau métropolitain des aires protégées terrestres en contribuant au maintien de la biodiversité, au bon fonctionnement des écosystèmes et à l'amélioration de la trame écologique.

L'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie constituent une des mesures prioritaires du Grenelle de l'Environnement, définie par la loi n°2009-967 du 3 août 2009 (art.23). L'objectif de cette stratégie consiste à **placer au minimum 2% du territoire terrestre métropolitain sous protection forte d'ici l'horizon 2019** : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), Arrêté Préfectoral de Protection de Géotope (APPG), Réserve biologique forestière dirigée (RBD) et intégrale (RBI), Réserve naturelle nationale (RNN), régionale (RNR) ou de Corse (RNC) et zone de cœur de Parcs nationaux (PN).

Des listes d'espèces prioritaires, d'habitats prioritaires et de sites d'intérêt géologiques ont été élaborées par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) pour chaque région. La première étape de cette déclinaison a consisté en l'examen de ces listes régionales afin d'affiner dans un premier temps, les listes aux réalités du territoire régional par le biais d'experts régionaux (CSRPN) et de définir les projets de création d'espaces protégés.

Le schéma ci-après illustre l'ensemble du processus de la SCAP.

Une nouvelle stratégie en faveur des aires protégées 2020-2030 est actuellement en cours d'élaboration au niveau national. Elle visera à couvrir 30% du territoire en aires protégées, dont un tiers sous protection forte.

La création d'une RNN de cette superficie (près de 2500 ha) sur le secteur de la Bassée permettra ainsi de contribuer à l'atteinte de cet objectif national ambitieux.

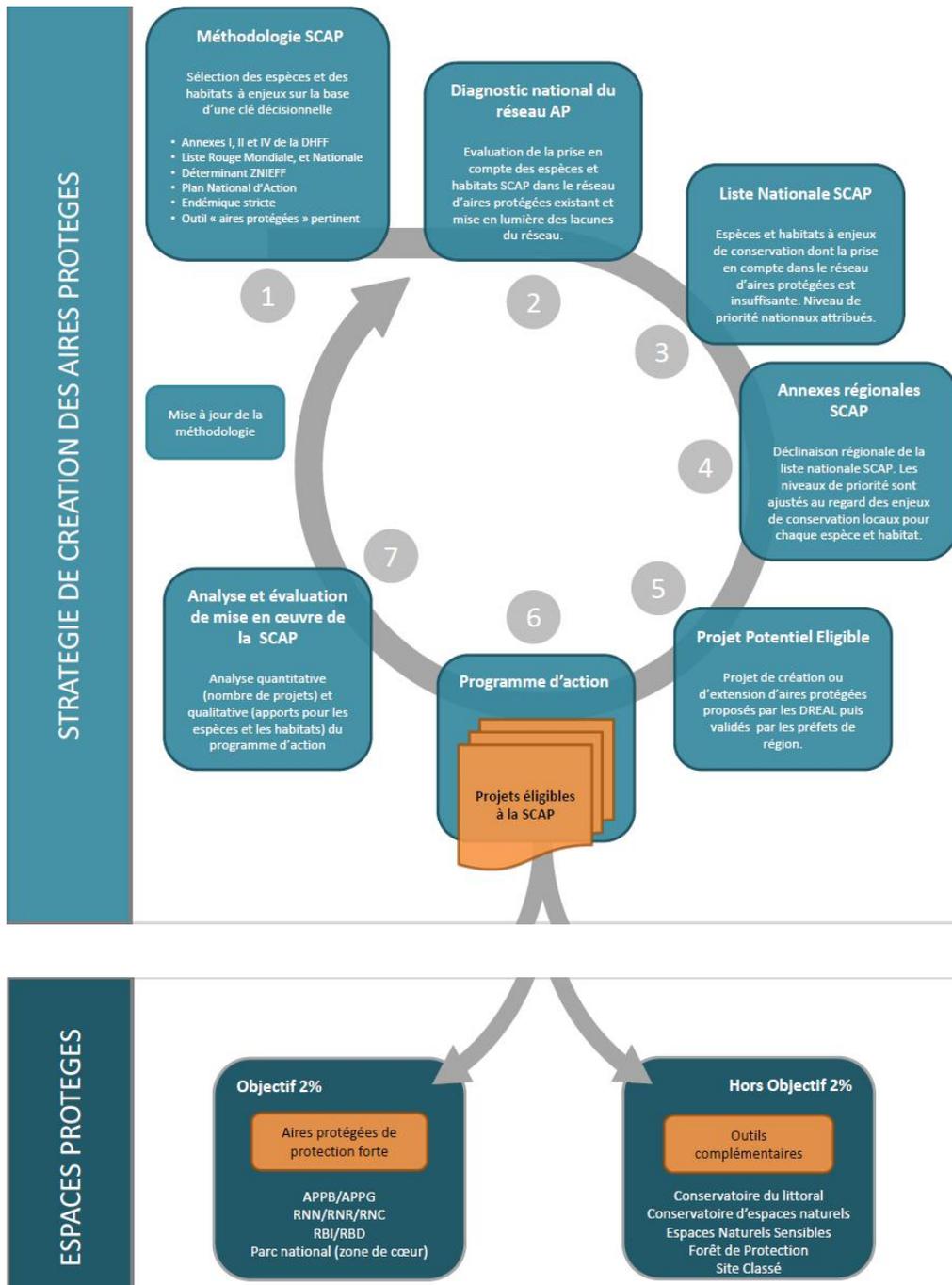


Figure 6 : Processus de la SCAP

6 Compatibilité avec les autres politiques environnementales

1.2 Présentation générale des réserves naturelles nationales (RNN)

Une Réserve Naturelle Nationale est un outil juridique français permettant une protection efficace et pérenne de milieux et d'espaces naturels fragiles ou remarquables. C'est aussi un instrument de gestion capable d'assurer la conservation et l'entretien d'un patrimoine naturel.

L'article L332-1 du Code de l'Environnement définit les caractéristiques des territoires pouvant être classés en Réserve Naturelle :

*I. Des parties du territoire terrestre ou maritime d'une ou de plusieurs communes peuvent être classées en réserve naturelle **lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader.***

Les Réserves Naturelles telles que nous les connaissons aujourd'hui ont été organisées à la base par la loi du 10 juillet 1976. L'article L332-1 du Code de l'Environnement leur donne comme objectifs :

II. - Sont prises en considération à ce titre :

*1° La **préservation d'espèces animales ou végétales et d'habitats** en voie de disparition sur tout ou partie du territoire national ou présentant des qualités remarquables ;*

*2° La **reconstitution de populations animales ou végétales ou de leurs habitats** ;*

*3° La **conservation** des jardins botaniques et arboretums constituant **des réserves d'espèces végétales en voie de disparition, rares ou remarquables** ;*

*4° La **préservation de biotopes** et de formations géologiques, géomorphologiques ou spéléologiques remarquables ;*

*5° La **préservation ou la constitution d'étapes sur les grandes voies de migration** de la faune sauvage ;*

*6° Les **études scientifiques ou techniques** indispensables au développement des connaissances humaines ;*

*7° La **préservation des sites** présentant un intérêt particulier pour l'étude de **l'évolution de la vie et des premières activités humaines.***

En novembre 2020, on compte 350 réserves naturelles classées dont :

- 165 Réserves Naturelles Nationales sur une superficie totale de 67 683 629 hectares réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain (178 359 hectares) et en outre-mer (67 505 270 hectares),
- 178 Réserves Naturelles Régionales,
- 7 Réserves Naturelles de Corse.

Dans la région Grand-Est, 21 Réserves Naturelles Nationales sont classées ainsi que 25 Réserves Naturelles Régionales.

Bien qu'elles présentent chacune leurs caractéristiques et leur originalité, elles constituent un réseau cohérent d'espaces qui protège une part importante des milieux, de la faune et de la flore menacés en France. Les Réserves Naturelles ont une superficie adaptée au territoire à

6 Compatibilité avec les autres politiques environnementales

protéger. Leur réglementation est définie au cas par cas, modulable de l'une à l'autre en fonction des objectifs fixés. Les mesures de protection sont appropriées aux objectifs de conservation recherchés, ainsi, chaque Réserve Naturelle dispose d'une réglementation spécifique.

Une Réserve Naturelle est un espace naturel protégeant un patrimoine naturel remarquable par une réglementation adaptée, tenant compte du contexte local :

- Un instrument réservé à des enjeux patrimoniaux forts de niveau régional, national ou international,
- Un outil de protection à long terme pour les générations futures,
- Un territoire géré à des fins conservatoires et de manière planifiée, par un organisme local spécialisé et une équipe compétente,
- Un site dont la gestion est orientée et évaluée de façon concertée, notamment grâce à un comité consultatif réunissant les acteurs locaux,
- Un lieu de sensibilisation à la protection de la biodiversité, de la nature et d'éducation à l'environnement.
-

1.3 Situation à l'échelle du projet de RNN

Au vu des connaissances actuelles, le projet de réserve de la Bassée Aube/Marne renfermerait 124 espèces animales et végétales (hors ichtyofaune) dont 23 espèces appartiennent à la liste SCAP régionale et 25 végétations remarquables dont 14 font partie de la liste SCAP ex-Champagne-Ardenne, 11 d'entre elles sont d'ailleurs des végétations à enjeu de conservation pour la réserve.

Ce projet de RNN permettrait également d'apporter deux nouveaux habitats considérés comme manquants jusqu'à présent :

- les rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubri* et du *Bidention* (Code Corine 24.52)
- les Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*) (Code Corine 44.4)

Les deux tableaux ci-après listent les habitats et espèces SCAP présents au niveau du projet de RNN.

Tableau 22 : espèces SCAP présentes sur le périmètre du projet de RNN

Espèces SCAP	Priorité SCAP	Source
Balbusard pêcheur	1-	Baudoin C., 2015
Bécassine des marais	1-	Baudoin C., 2015
Bihoreau gris	1-	Baudoin C., 2015
Busard Saint Martin	2+	Baudoin C., 2015
Cigogne noire	2+	Baudoin C., 2015
Faucon émerillon	2-	Baudoin C., 2015

6 Compatibilité avec les autres politiques environnementales

Espèces SCAP	Priorité SCAP	Source
Faucon pèlerin	2+	Baudoin C., 2015
Grue cendrée	2+	Baudoin C., 2015
Milan royal	2+	Baudoin C., 2015
Bondrée apivore	2+	Association Nature du Nogentais, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne 2008 - 2009
Busard des roseaux	2+	Association Nature du Nogentais, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne 2008 - 2009
Busard cendrée	2+	Association Nature du Nogentais, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne 2008 - 2009
Sterne pierregarin	3	Association Nature du Nogentais, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne 2008 - 2009
Pie-grièche grise	1+	Association Nature du Nogentais, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne 2008 - 2009
Râle des genêts	2+	Baudoin C., 2015
Sarcelle d'été	2+	Baudoin C., 2015
Sarcelle d'hiver	2+	Baudoin C., 2015
Œdicnème criard	1+	Association Nature du Nogentais, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne 2008 - 2009
Loche de rivière	1+	Baudoin C., 2015
Brochet	1+	Baudoin C., 2015
Chabot commun	2+	Baudoin C., 2015
Cuivré des marais	2-	Association Nature du Nogentais, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne 2008 - 2009
Petit rhinolophe	2+	Association Nature du Nogentais, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne 2008 - 2009
Lézard des souches	2+	Association Nature du Nogentais, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne 2008 - 2009
Sphinx de l'épilobe	3	Comm. Pers. Association Nature du Nogentais (décembre 2020)

Tableau 23 : habitats SCAP présents sur le périmètre du projet de RNN

Habitats SCAP présentes (Code Corine Biotope)	Priorité SCAP
Prairies humides atlantiques et subatlantiques (37.21)	1-
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelleteauniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea (22.12- 22.31)	2-
Pelouses maigres de fauche de basse altitude (38.2)	2-
Rivières des étages planitiaires à montagnards (24.4)	2-
Prairies à Molinie (37.31)	2-
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnionincanae, Salicionalbae) (44.13)	1-

6 Compatibilité avec les autres politiques environnementales

Habitats SCAP présentes (Code Corine Biotope)	Priorité SCAP
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (44.4)	1-
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins (37.7)	2-
Lacs eutrophes naturels (<i>Magnopotamion-Hydrocharition</i>) (22.41)	2-
Rivières avec berges vaseuses avec végétation de <i>Chenopodium rubri</i> et de <i>Bidention p. p.</i> (24.52)	2-
Tourbières basses alcalines (54.2)	2+

Légende :

Violet : Espèce ou habitat SCAP régionales ne bénéficiant pas encore d'aire protégée (dits « manquants ») en 2014 pouvant être apporté par ce projet de réserve

- 1+ Réseau insuffisant (bonne connaissance de l'espèce)
- 1- Réseau insuffisant (mauvais état de connaissance de l'espèce/habitat) / espèce trop marginale
- 2+ Réseau à renforcer (bonne connaissance de l'espèce)
- 2- Réseau à renforcer (mauvais état de connaissance de l'espèce/habitat)
- 3 Réseau d'aires protégées satisfaisant
- 6 Répartition départementale mal connue
- 7 Espèce non expertisée
- 8 Espèce ne répondant pas à l'enjeu SCAP

Le site du projet de réserve en vallée alluviale permettrait d'ajouter la Loche de rivière (*Cobitis taenia*) et le sphinx de l'épilobe à la liste des espèces SCAP présentes dans les aires protégées de Champagne-Ardenne. Ce projet permettrait également de compléter la liste des habitats présents par les forêts alluviales (Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*... (44.4)) et les rivières avec berges vaseuses avec végétation de *Chenopodium rubri* et de *Bidention p.p* (24.52).

Le projet de réserve de la Bassée Aube/Marne renforcerait aussi les réseaux de protection pour cinq espèces d'oiseaux : le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*), la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), le Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*), la Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*), l'Oedicnème criard (*Burhinusoedichnemus*), et de deux habitats : les Prairies humides atlantiques et subatlantiques (Code Corine 37.21) et les Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (Code Corine 44.13).

La création de la RNN de la Bassée auboise participerait à l'objectif national de la nouvelle stratégie en faveur des aires protégées, qui vise à atteindre 30% du territoire en aires protégées dont 10% sous protection forte. De nombreuses espèces et habitats SCAP sont présents sur le projet de réserve, dont certains sont « manquants » en Champagne-Ardenne. De plus, le secteur est actuellement dépourvu de protection réglementaire, hormis la présence d'une Zone Spéciale de Conservation (ZSC), ne constituant pas un zonage de protection forte. Le périmètre du projet concerne un territoire soumis à diverses pressions et modifications du milieu liées aux activités anthropiques (modernisation de l'agriculture, extraction d'alluvions, activités sylvicoles dont la populiculture, chasse, etc.). Une surface significative de la plaine alluviale a déjà été fortement altérée, modifiant les fonctionnalités des zones humides (écrêtement des crues, fonctions épuratoires). Le secteur de la Bassée auboise, concerné par le projet de RNN, constitue l'un des secteurs les mieux préservés. La pérennisation de cet espace à l'aide d'outils réglementaires, ainsi que les possibilités de gestion offertes par un statut de réserve naturelle nationale auront pour but de préserver et d'améliorer les

6 Compatibil/ité avec les autres politiques environnementales

fonctionnalités écologiques de ce territoire, et permettre de constituer un réservoir de biodiversité propice à la conservation des espèces en présence et au retour pérenne de certaines espèces rares dans le secteur.

Le projet de création de RNN sur le secteur de la Bassée auboise s'inscrit totalement dans la stratégie nationale en faveur des aires protégées. Il figure également parmi les 20 projets de création ou d'extension de réserves naturelles nationales de l'action 35 du Plan National Biodiversité de 2018, ainsi que dans la territorialisation régionale de ce plan réalisée en Grand Est et validé en Comité de l'Administration Régionale le 29 mai 2019, dont il constitue l'une des actions phares.

D'autre part, le projet de RNN sur la Bassée auboise a également été intégré dans la Stratégie Régionale Biodiversité portée par le Conseil Régional en collaboration avec les services et opérateurs de l'Etat, validé le 9 juillet 2020.

6 Compatibilité avec les autres politiques environnementales

2 Compatibilité du projet de réserve avec les schémas existants sur le secteur

2.1 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie

Le SDAGE 2016 – 2021 a été adopté le 5 novembre 2015. Il constitue le plan de gestion révisé mis en consultation du public et des assemblées en fin d'année 2014.

Pour une meilleure organisation et lisibilité du SDAGE, les enjeux de la gestion équilibrée de la ressource en eau, sont traduits sous forme de défis et de leviers transversaux. Ces derniers constituent les orientations fondamentales du SDAGE pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et permettant d'atteindre les objectifs environnementaux.

Les huit défis et les deux leviers identifiés dans le SDAGE sont les suivants :

- Défi 1- Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques
- Défi 2- Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques
- Défi 3- Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants
- Défi 4- Protéger et restaurer la mer et le littoral
- Défi 5- Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- Défi 6- Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
- Défi 7- Gérer la rareté de la ressource en eau
- Défi 8- Limiter et prévenir le risque d'inondation
- Levier 1- Acquérir et partager les connaissances pour relever les défis
- Levier 2- Développer la gouvernance et l'analyse économique pour relever les défis

Le tableau suivant reprend les orientations et dispositions du SDAGE Seine-Normandie 2016-2021 auxquelles participerait la création de la Réserve Naturelle Nationale.

Tableau 24 : compatibilité avec le SDAGE

Orientations du SDAGE pouvant concerner le projet	Dispositions et leviers du SDAGE pouvant concerner le projet
Orientation O18 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques continentaux et littoraux ainsi que la biodiversité	Disposition D6.61 : Entretien des milieux aquatiques et humides de façon à favoriser leurs fonctionnalités, préserver leurs habitats et leur biodiversité Disposition D6.66 : Préserver les espaces à haute valeur patrimoniale et environnementale Disposition D6.67 : Identifier et protéger les forêts alluviales
Orientation O22 : Mettre fin à la disparition et à la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et	Disposition D6.87 : Préserver la fonctionnalité des zones humides Disposition D6.90 : Informer, former et sensibiliser sur les zones

6 Compatibilité avec les autres politiques environnementales

Orientations du SDAGE pouvant concerner le projet	Dispositions et leviers du SDAGE pouvant concerner le projet
protéger leur fonctionnalité	humides
Orientation O24 : Eviter, réduire, compenser l'incidence de l'extraction de matériaux sur l'eau et les milieux aquatiques	Disposition D6.95 : Zoner les contraintes liées à l'exploitation des carrières ayant des incidences sur l'eau, les milieux aquatiques et les zones humides
Orientation O28 : Protéger les nappes stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau potable future	Disposition D7.125 : Modalités de gestion de la masse d'eau souterraine FRHG006 Alluvions de la Bassée
Orientation O32 : Préserver et reconquérir les zones naturelles d'expansion des crues	Disposition D8.140 : Eviter, réduire, compenser les installations en lit majeur des cours d'eau
Orientation O36 : Acquérir et améliorer les connaissances	Levier L1.151 : Connaître les habitats aquatiques et la faune associée en vue de leur préservation et restauration pour le maintien durable des populations
Orientation O37 : Améliorer la bancarisation et la diffusion des données	Levier L1.157 : Poursuivre la caractérisation des milieux, des pressions et la bancarisation des données Levier L1.158 : Améliorer la diffusion des données
Orientation O41 : Sensibiliser, former et informer tous les publics à la gestion de l'eau	Levier L2.173 : Sensibiliser le public à l'environnement Levier L2.177 : Sensibiliser tous les publics aux changements majeurs futurs, en particulier aux changements climatiques Levier L2.178 : Communiquer sur les évolutions du climat et les aspects socio-économiques
Orientation O44 : Rationaliser le choix des actions et assurer une gestion durable	Levier L2.191 : Evaluer et prendre en compte les services rendus par les écosystèmes aquatiques

Compatibilité entre le SDAGE Seine-Normandie et le projet de création de Réserve Naturelle Nationale :

Grâce à une réglementation adaptée respectant le contexte local, les réserves naturelles œuvrent à la préservation d'espèces animales ou végétales, d'habitats et de biotopes en voie de disparition ou remarquables.

La RNN contribuera également à l'atteinte des orientations du SDAGE en matière de gestion durable de la ressource en eau, de préservation des zones naturelles d'expansion des crues, de préservation de la ressource en eau potable...

6 Compatibilité avec les autres politiques environnementales

Le développement des connaissances fait partie du champ d'intervention des réserves naturelles, via la réalisation d'études scientifiques et techniques.

Un des aspects essentiels des réserves naturelles consiste également à sensibiliser le public à la nature, via divers outils et activités pédagogiques (fiches, fascicules, sentiers pédagogiques, jeux, observatoires).

Au regard de ces éléments, le projet de création de RNN est compatible avec le SDAGE Seine-Normandie.

2.2 Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Bassée-Voulzie

(Sources : Gest'eau, 2018 et entretien avec le SDDEA)

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Il s'agit d'une déclinaison des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), chargés de fixer les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, à une échelle plus locale. Les SAGE sont des outils de gestion des ressources en eau décentralisés qui doivent faciliter la mise en œuvre des orientations du SDAGE.

Délimité selon des critères naturels, il concerne une unité hydrographique cohérente. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux et est élaboré de manière concertée. C'est une procédure ouverte et collégiale visant à trouver des solutions adaptées pour répondre aux problématiques identifiées sur le territoire.

Le SAGE fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides. Il dresse un constat de l'état de la ressource, des milieux aquatiques et recense les différents usages qui y sont associés. Il identifie les problématiques propres au contexte local et fixe les conditions de réalisation et les moyens pour atteindre ces objectifs, en **précisant les objectifs du SDAGE** (aspect qualitatif et quantitatif) au regard des **spécificités du territoire**, en énonçant des **priorités d'actions** et en édictant des **règles particulières d'usage**.

Il est un instrument essentiel de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau.

Le projet de RNN est concerné par le SAGE Bassée Voulzie, en cours d'élaboration.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) centralise les débats et suit l'élaboration du SAGE. La CLE du SAGE Bassée-Voulzie a été créée le 26 septembre 2016. Pour le moment, seul le dossier préliminaire est disponible publiquement. Elle regroupe 79 personnes et/ou organismes, composés à 50% d'élus et de syndicats, à 25% d'acteurs du territoire et à 25% de représentants de l'Etat.

En décembre 2020, la première partie de l'élaboration du SAGE, à savoir l'état des lieux, est quasiment finalisée et devra être validée par la CLE début 2021. Ce travail permettra ensuite de dégager les enjeux du territoire. Avant même le lancement de l'état des lieux, trois enjeux prioritaires avaient été identifiés par les membres de la Commission Locale de l'Eau :

- La gestion quantitative de la ressource en eau, un bureau d'étude a commencé à travailler le sujet.

6 Compatibilité avec les autres politiques environnementales

- La solidarité à l'intérieur du territoire mais aussi avec les acteurs en aval (Paris) et en amont (Grands Lacs)
- Les zones humides et notamment une évaluation économique de leurs fonctionnalités ; le travail a été initié pour définir une méthodologie d'évaluation.

Après la validation de l'état des lieux, il est prévu une phase de diagnostic de 6 mois qui permettra à partir de l'été 2021 de débiter une phase de développement de la stratégie qui durera un an. La validation du SAGE par le préfet pourrait ainsi avoir lieu en 2023. Une fois validé, deux documents du SAGE auront une portée réglementaire : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement.

Le projet de création de RNN a notamment pour objectif de préserver les espèces (animales et végétales) et les habitats d'intérêt. Il permettra également de protéger les nombreuses zones humides du territoire, enjeu déjà identifié comme prioritaire dans le cadre de l'élaboration du SAGE.

Ainsi, le projet de RNN devrait être compatible avec les objectifs du SAGE Bassée Voulzie.

2.3 Schéma régional des carrières

Les schémas des carrières sont des documents de planification de l'activité d'extraction des minéraux. Ils prennent en compte les ressources et les besoins en matériaux. La loi ALUR du 24 mars 2014 a réformé les schémas départementaux des carrières instaurés en 1993 en modifiant l'article L515-3 du Code de l'Environnement.

Le Schéma Départemental des Carrières de la Marne a été approuvé par l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2014. Celui de l'Aube a été approuvé par l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2001. La révision du schéma départemental des carrières de l'Aube avait donné lieu à des discussions avec la profession des carriers notamment concernant le projet de RNN qui avait été traduit par le terme « écosystème remarquable », reprenant quasiment à l'identique les limites du projet de RNN pour sa partie auboise. Au terme des discussions dans le cadre de la révision du schéma des carrières de l'Aube, la profession avait consenti à ne pas déposer de dossier d'ouverture ou d'extension de carrières au sein de « l'écosystème remarquable ». Cet engagement a été notifié par la profession à la préfète de l'Aube en 2016. La finalisation du nouveau schéma départemental des carrières a quant à elle été interrompue par la mise en place des schémas régionaux des carrières.

Lors des discussions menées dans le cadre de l'élaboration du présent dossier d'avant-projet, la profession des carriers a consenti à élargir l'accord trouvé lors de la révision du schéma départemental des carrières de l'Aube à l'ensemble du périmètre du projet de réserve naturelle nationale, incluant ainsi la partie du projet située dans la Marne.

2.4 Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Le schéma régional de cohérence écologique est un outil instauré par les lois Grenelle visant à décliner à l'échelle régionale les orientations nationales pour la constitution d'une trame verte et bleue. Le SRCE est élaboré conjointement par l'Etat et la Région en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. Il doit comprendre un diagnostic régional accompagné d'une identification des enjeux, une identification des différents éléments composant la trame verte et bleue et représentée sous la forme d'une cartographie au 1/100 000ème, d'un plan d'actions

6 Compatibilité avec les autres politiques environnementales

stratégiques et de son dispositif de suivi. Le SRCE de Champagne-Ardenne a été adopté par arrêté du préfet de région, le 8 décembre 2015.

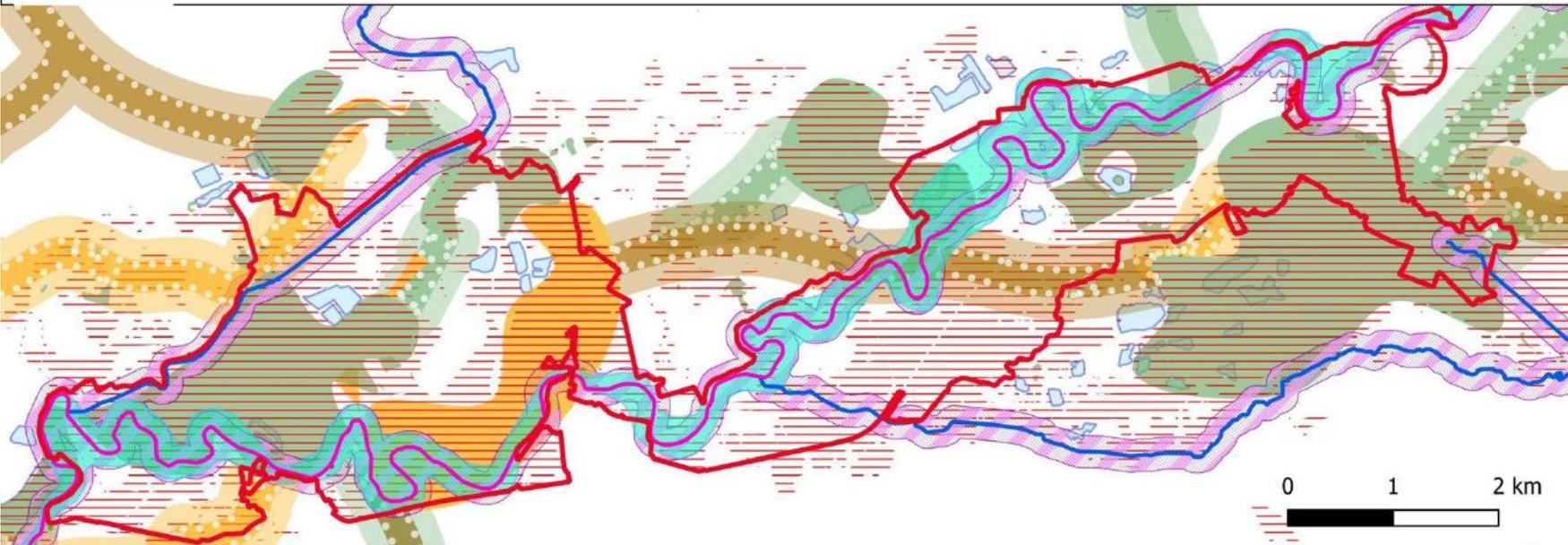
La loi NOTRe dote la Région d'un document prescriptif de planification, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET), qui rationalise le nombre de documents déjà existants en prévoyant l'insertion au sein de ce schéma de plusieurs schémas sectoriels dont le SRCE pour permettre une meilleure coordination des politiques publiques régionales concourant à l'aménagement du territoire. Le SRADDET Grand Est, aussi appelé « Grand Est Territoires » a été approuvé le 24 janvier 2020.

Le linéaire de la Seine est identifié comme trame et corridor des milieux aquatiques avec objectif de restauration.

Sur le territoire de la réserve, deux réservoirs de biodiversité de milieux fermés ont été identifiés ainsi qu'un réservoir des milieux ouverts. Le territoire est également marqué par la présence quasi continue de réservoirs de biodiversité des milieux humides.

Les corridors identifiés (milieux boisés, milieux ouverts et multi-trame) présents dans ce secteur ont majoritairement un objectif de restauration afin de reconnecter les réservoirs de biodiversité du territoire.

Schéma régional de cohérence écologique



Légende

- Périmètre du projet de réserve
- Bordure de corridor
- Rupture potentielle de corridor liée aux voies ferrées
- Réserve de biodiversité avec objectif de préservation
- CE des milieux boisés avec objectif de préservation
- Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau
- Réserve de biodiversité des milieux humides
- CE des milieux boisés avec objectif de restauration
- Trame des milieux aquatiques
- Réserve de biodiversité des milieux boisés
- Bordure de corridor
- Trame aquatique avec objectif de préservation
- Réserve de biodiversité des milieux ouverts
- CE des milieux ouverts avec objectif de restauration
- Trame aquatique avec objectif de restauration
- Corridor écologique (CE)
- Bordure de corridor
- Fuseau de mobilité de la Seine (SDC 10)
- CE des milieux humides avec objectif de restauration
- Rupture potentielle de corridor
- Plan d'eau de plus 1 ha
- CE multi-trames avec objectif de restauration
- Rupture potentielle de corridor liée au réseau routier

6 Compatibilité avec les autres politiques environnementales

2.5 Stratégie Régionale Biodiversité

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) désigne les Régions comme collectivité chef de file en matière de biodiversité. Elles disposent donc d'une responsabilité particulière pour animer les actions en matière de biodiversité à l'échelle régionale et encourager l'engagement des acteurs du territoire.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages confie aux acteurs régionaux la responsabilité de co-construire leur Stratégie Régionale Biodiversité.

En Grand Est, ce travail est mené en étroite collaboration avec les services de l'Etat, l'Office Français de la Biodiversité et les Agences de l'eau organisés en Collectif régional pour la biodiversité.

Les six séminaires territoriaux ont fait ressortir les enjeux suivants :

- Préserver et restaurer une biodiversité ordinaire en fort déclin
- Préserver la biodiversité remarquable
- Préserver et restaurer les réseaux écologiques pour permettre l'adaptation au changement climatique.

L'élaboration de la Stratégie Régionale Biodiversité s'est déroulée en 3 temps :

- L'élaboration du diagnostic d'avril à août 2019
- L'élaboration concertée des objectifs stratégiques et des ambitions de juin 2019 à janvier 2020
- L'élaboration concertée de la feuille de route d'octobre 2019 à avril 2020.

Afin de répondre aux menaces qui pèsent sur la biodiversité de la région Grand Est, le document d'orientations stratégiques de la Stratégie Régionale Biodiversité rassemble 36 défis prioritaires à horizon 2027, identifiés par les acteurs régionaux et territoriaux. En lien avec les objectifs du SRADDET et de la Stratégie Nationale Biodiversité, ces défis ont été définis regroupés en 6 axes stratégiques :

- Axe 1 : Protéger l'existant
- Axe 2 : Reconquérir les milieux dégradés
- Axe 3 : Mieux connaître pour agir
- Axe 4 : Limiter les pressions
- Axe 5 : Mobiliser tous les acteurs
- Axe 6 : Améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques en matière de biodiversité

Le projet de réserve naturelle nationale de la Bassée auboise (10/51) répond au défi numéro 1 de l'axe 1 à savoir « Augmenter les surfaces d'espaces naturels protégés avec une gestion adaptée », et notamment à son action structurante A.1.2 « Etendre les réserves naturelles existantes et créer de nouvelles réserves en priorité sur les zones à enjeux du Grand Est et faiblement protégées ».

Ce projet de création d'une réserve naturelle a donc été intégré à la Stratégie Régionale Biodiversité, validée le 9 juillet 2020.

6 Orientations du projet de RNN la Bassée Aube-Marne

5

Orientations du projet de RNN la Bassée Aube-Marne

6 Orientations du projet de RNN la Bassée Aube-Marne

Objectif principal: Maintien de la biodiversité et préservation des différents habitats et espèces patrimoniales de la Bassée.

Cet objectif peut paraître plutôt défensif, néanmoins la pression anthropique sur cet espace particulier nécessite d'œuvrer en priorité pour le maintien de la qualité des milieux aujourd'hui encore préservés, ce qui constitue un défi ambitieux. La mise en valeur économique et sociale de cet espace est partie intégrante de cet objectif. Cette préservation de paysages et d'habitats abritant une flore et une faune particulières et variées doit permettre une meilleure valorisation de l'image de la vallée, le maintien d'activités séculaires telles que l'agriculture, la sylviculture, la chasse ou la pêche ainsi que le développement du tourisme vert.

Orientation 1 : Conserver, surveiller et améliorer les habitats et espèces patrimoniaux

Le diagnostic naturel de ce territoire a permis de mettre en avant le caractère singulier de cette vallée. Ce territoire abrite notamment quatre grands groupes d'habitats naturels d'intérêt majeur auxquels sont associées des espèces floristiques et faunistiques patrimoniales. Ces groupes d'habitats sont :

- Les « **Forêts alluviales** » et notamment les forêts anciennes (Chênaie-Ormaie, Aulnaie marécageuse, Saulaie blanche) qui accueillent une faune et flore remarquables (Vigne sauvage, Cordulie à corps fin, Faucon hobereau) ;
- Les « **Prairies** » liées au caractère inondable du territoire (Prairies humides atlantiques et subatlantiques) mais aussi mésophiles (prairies des plaines à fourrage, pelouses calcaires) abritant une flore et faune patrimoniales (Violette élevée, Brochet en reproduction, Râle des genêts, Tarier des prés, Vanneau huppé, Cigogne blanche, Cuivré commun, Lézard des souches, Criquet ensanglanté, Conocéphale des roseaux, Criquet des roseaux, Pie-grièche écorcheur, ...);
- Les « **Milieus aquatiques et palustres** » (Herbiers, Roselières et marais, Mégaphorbiaies) et sa faune et flore associée (Gesse des marais, Renoncule grande douve, Bouscarle de Cetti, Bihoreau gris, Busard des roseaux, Agrion délicat, Grande Aesche, Rainette verte, *Lepidurus apus*, Leucorrhine à large queue...). L'étude CBNBP de 2020 souligne notamment l'importance de protéger/gérer en urgence les sites abritant les dernières végétations patrimoniales sur sédiments tourbeux ; notamment l'ancienne gravière du Bois Notre-Dame et ses abords sur la commune de Barbuise, ainsi que toutes les localités abritant la roselière à Gesse des marais.

Cette orientation se déclinera en plusieurs grands objectifs :

- Objectif 1 : Soutien à l'élevage pour permettre le maintien des surfaces en herbe et leur valorisation
- Objectif 2 : Préservation et restauration des ripisylves et des forêts alluviales dans leur ensemble
- Objectif 3 : Amélioration des connaissances

6 Orientations du projet de RNN la Bassée Aube-Marne

Objectif 1 : Soutien à l'élevage pour permettre le maintien des surfaces en herbe et leur valorisation

Le maintien des prairies est un des enjeux majeurs du projet de réserve naturelle nationale de part les espèces remarquables qu'elles peuvent abriter ainsi que leurs multiples rôles écosystémiques. Leur préservation est étroitement liée au maintien, voir développement de l'activité d'élevage. Aussi, des actions seront à mener pour soutenir et valoriser l'activité d'élevage que ce soit via le développement de circuits courts en partenariat avec des structures et établissements locaux (collectivités, cantines etc...), via des filières existantes comme l'appellation AOC/AOP du Brie, mais aussi via de l'aide à l'installation de nouveaux exploitants ou via l'acquisition de terrains hors secteurs inondables pour permettre de disposer de secteurs de repli pour mettre le bétail en sécurité en période d'inondation. La mise en place de Paiements pour Services Environnementaux, outil destiné à valoriser les services rendus par ces espaces, sera également étudiée.

L'étude menée par le CBNBP en 2020 a fait ressortir les objectifs de conservation suivants vis-à-vis des végétations et de la flore :

- protéger en urgence les prairies patrimoniales en état de conservation favorable (moyen à bon) avec la profession agricole/populiculteurs et s'appuyer dessus pour **restaurer** des prairies patrimoniales en état de conservation défavorable (mauvais) ou restaurer des prairies permanentes dont le potentiel de restauration vers une patrimonialité forte est perceptible.
- mener des expérimentations de restauration de la prairie à Violette élevée ;

Objectif 2 : Préservation et restauration des ripisylves et des forêts alluviales dans leur ensemble

Les forêts alluviales sont un enjeu prioritaire du projet de réserve de part leur richesse mais également de part leur rôle dans l'écrêtement des crues, le maintien des berges au niveau des ripisylves et les continuités écologiques. Deux principaux axes de travail ont été identifiés pour le gestionnaire : la restauration de ripisylves fonctionnelles et la gestion des forêts alluviales avec notamment la problématique de la chalarose du frêne ou du faible renouvellement des chênaies

L'étude du CBNBP menée en 2020 met également en avant l'importance de :

- préserver la capacité de résilience des forêts alluviales face aux changements globaux (chalarose, changement climatique) en favorisant la diversité des essences indigènes et en conservant un capital de bois sur pied minimal après exploitation (surface terrière moyenne supérieure à 14m²/ha) ;
- construire une politique en faveur de l'expression des potentialités naturelles de l'ormail-frênaie en partenariat avec les forestiers ; identifier des parcelles expérimentales en évolution libre pour comprendre et favoriser l'évolution spontanée des continuités forestières (intégration aux réseaux de suivi nationaux en la matière) ;
- maintenir un réseau d'arbres de très grosses dimensions, maintenir un réseau de bois morts sur pied et au sol ;

Objectif 3 : Amélioration des connaissances

La mise en place de suivis des habitats et espèces à forte valeur patrimoniale et pour lesquelles le projet de réserve naturelle a une responsabilité, sera réalisée. La mise à jour des données concernant la faune devra d'ailleurs être une des premières études afin de disposer de données actualisées qui viendront compléter les données sur les végétations obtenues par le CBNBP en 2020.

6 Orientations du projet de RNN la Bassée Aube-Marne

Néanmoins, le diagnostic de ce territoire a permis de mettre en évidence une carence de données et information sur certains milieux et espèces.

Le gestionnaire aura pour objectif de mettre en place des études scientifiques indispensables à l'amélioration de la connaissance des sites. Dans ce cadre, un certain nombre d'inventaires restent à mener ou compléter (flore, bryophyte, lichens, champignons, entomofaune, herpétofaune, chiroptères, ...).

En parallèle de ces trois objectifs, des actions de gestion seront développées afin de préserver voire d'améliorer l'état de conservation et le caractère remarquable des habitats patrimoniaux. Des actions de restauration des habitats patrimoniaux dégradés pourront aussi être réalisées.

De même des méthodes doivent être mises en place pour assurer un certain nombre de suivis permettant d'analyser l'évolution des milieux et des populations.

Cette première orientation a donc pour finalité de :

- Préserver les milieux naturels patrimoniaux, leurs diversités spécifiques remarquables et naturelles associées ainsi que leur fonctionnement écologique.
- De surveiller et d'améliorer la connaissance, notamment sur des espèces à fort enjeu de conservation.
- Restaurer les habitats les plus dégradés afin d'opérer un retour à la patrimonialité de ces espaces et permettre une reconnexion des milieux entre eux en développant les corridors biologiques.

Orientation 2 : Maintenir la fonctionnalité de l'hydrosystème

Le principal objectif de cette orientation est la protection de la réserve en eau et du fonctionnement hydraulique particulier du territoire.

Cette fonctionnalité est aujourd'hui mise à mal par l'altération des zones humides du lit majeur (marais, prairies humides, annexes alluviales, ...) naturellement connectées au cours d'eau. Elles ont soit disparues (assèchement des marais), soit été déconnectées des cours d'eau, soit été artificialisées.

Ces bouleversements ont diverses origines qui relèvent :

- De la morphologie des lits mineurs des cours d'eau (phénomène d'incision), des berges (merlons) ou des lits majeurs (digues) ;
- Du régime hydraulique des cours d'eau (absence de crues de faible ampleur), ou la présence d'ouvrages de marnage/écrêtage (lacs réservoirs), mais aussi des zones humides (gestion artificielle au moyen de prises d'eau, vannages, drainages, ...) ;
- Du changement de l'occupation des sols

Des efforts devront être entrepris pour préserver la dynamique fluviale à lit mobile (« fuseau de mobilité » du cours, reconnexion du lit et de la plaine alluviale...). Ces efforts devront passer par des travaux de renaturation du cours d'eau (suppression des obstacles à l'écoulement, enrochements, reconstitution de ripisylves fonctionnelles, ...), par l'entretien et la restauration des annexes hydrauliques (noues) ou encore par la conservation des prairies inondables.

6 Orientations du projet de RNN la Bassée Aube-Marne

En plus de maintenir la fonctionnalité de l'hydrosystème, ces efforts seront également favorables aux espèces dépendantes de ces habitats et successions végétales sans cesse régénérées.

L'étude menée par le CBNBP en 2020 a permis de mettre en avant les perspectives suivantes par rapport aux végétations et à la flore notamment :

- préserver la fonctionnalité du cours principal de la Seine et le rôle de corridor des rivières secondaires ; mettre en place une politique de protection des éléments fonctionnels dans la perspective des changements à venir (baisse de régime de la Seine...) ;
- éviter les aménagements favorisant l'accès aux bancs de graviers (chemin, coupes forestières...) de façon à préserver leur tranquillité ;
- tenir compte de la dynamique fluviale naturelle dans l'apparition/disparition de communautés végétales.
- maintenir la fonctionnalité des annexes hydrauliques en préservant leur caractère de naturalité,
- limiter les interventions au maximum et n'engager des travaux que pour restaurer les continuités hydrauliques,
- proscrire le comblement notamment par les rémanents d'exploitation forestière.

Orientation 3 : Favoriser les équilibres naturels

La préservation des différents écosystèmes passe également par la réduction à la source des potentiels vecteurs de dégradation des milieux et de pollution et tend à aller vers plus de naturalité au sein de la réserve.

Le maintien de la biodiversité et la préservation des écosystèmes nécessitent la restauration des sites dégradés mais aussi des changements dans les pratiques de certaines activités pour tendre à plus de naturalité. Cette orientation nécessitera de cibler les espaces sensibles pour identifier des pistes d'aménagement et des actions à mettre en place afin de maîtriser les causes de ces perturbations.

Concernant la restauration des populations dégradées, des études spécifiques devront être entreprises afin d'identifier et d'évaluer les facteurs de dégradation. Suite à ces études, des opérations visant leur restauration pourront être entreprises.

Notons la prise en compte des espèces exotiques envahissantes dans cette orientation. Le territoire de la Bassée est un territoire particulièrement sensible à cet enjeu du fait de sa situation naturelle (zone de passage et de transit). La lutte contre ces espèces passe tout d'abord par l'amélioration des connaissances (listes précises des espèces présentes, localisation, ...) puis par le suivi, la limitation de leur développement voire leur éradication.

6 Orientations du projet de RNN la Bassée Aube-Marne

Orientation 4 : Renforcer et développer l'appropriation et l'intégration de la réserve dans le contexte local

La Réserve Naturelle a pour vocation de sensibiliser et éduquer les différents publics inhérents au territoire. Pour ce faire, des actions de communication sont indispensables. Il s'agira d'informer le public des actions et missions de la Réserve Naturelle grâce à différents médias (site internet, réseaux sociaux, presse, plaquettes d'information, journal de la Réserve, films documentaires, ...).

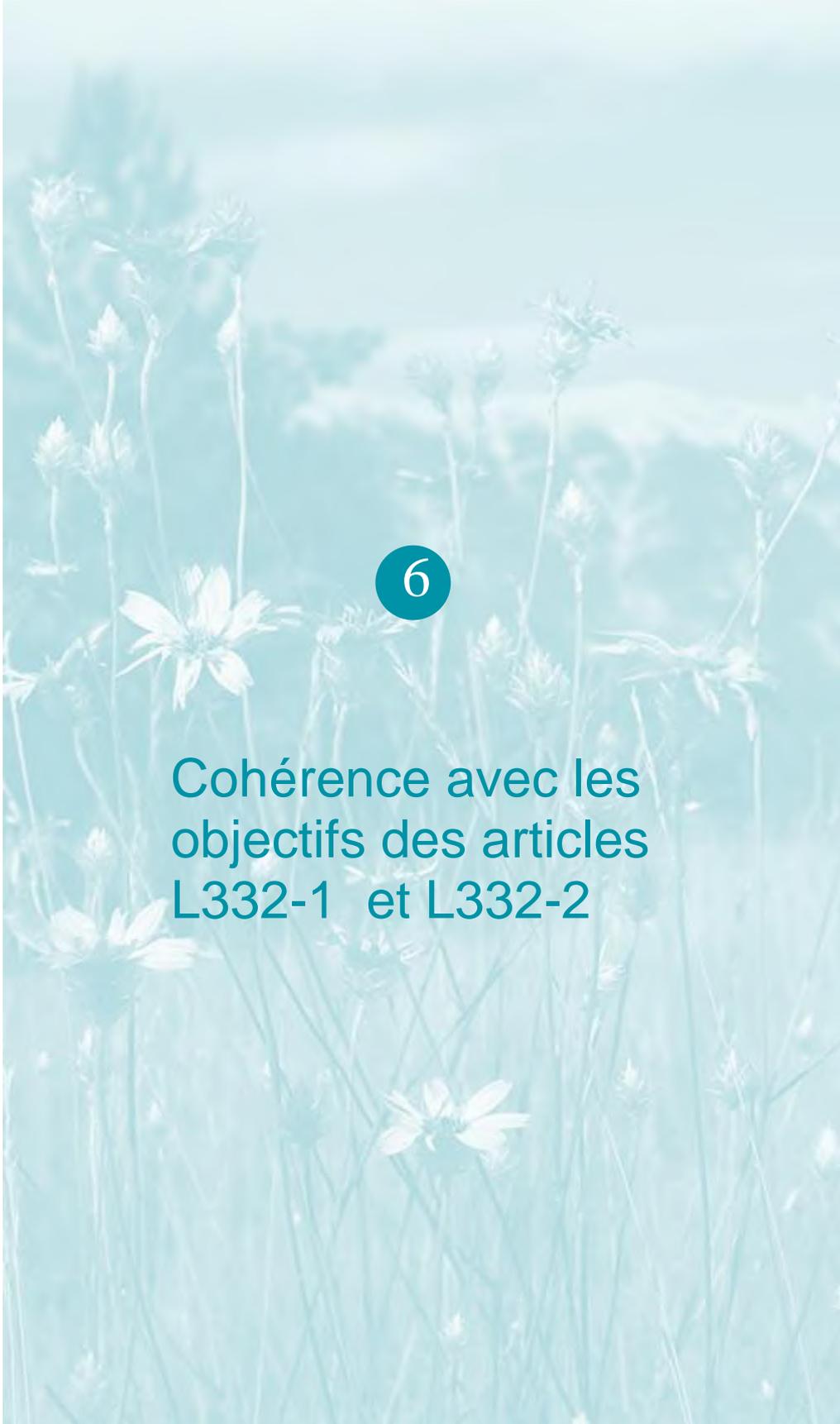
De plus, l'éducation du public passe par la découverte du site, de ses milieux et espèces. Pour ce faire, des aménagements seront mis en place (plaquettes informatives au niveau des sentiers existants, création de nouveaux sentiers de randonnée, stations d'observations de l'avifaune, ...) et des sorties thématiques (scolaires et grand public) seront développées.

La sensibilisation passe aussi par des interventions thématiques en milieu scolaire ainsi que par le renforcement du lien entre la Réserve Naturelle et la population locale (campagne d'affichage, émissions radiophoniques ou télévisées, ...).

Cette orientation vise aussi à faciliter et renforcer les échanges de connaissances et d'expériences avec les différents espaces protégés régionaux et nationaux. Il implique la participation au réseau de l'association des Réserves naturelles de France (RNF).

Elle implique également la collaboration avec d'autres réserves naturelles aux enjeux équivalents et notamment avec la Réserve Naturelle Nationale de la Bassée en Seine et Marne.

6 Cohérence /avec les objectifs des articles L332-1 et L332-2



6

Cohérence avec les objectifs des articles L332-1 et L332-2

6 Cohérence /avec les objectifs des articles L332-1 et L332-2

Le tableau suivant met en lien les orientations du projet de réserve ainsi que les parties scientifiques de ce rapport permettant la justification de l'outil Réserve Naturelle Nationale au regard des objectifs prévus par les articles L332-1 et L332-2 du code de l'environnement.

Objectifs prévus par l'article législatif	Justification de l'outil RNN
Article L332-1 du code de l'environnement	
<p>1° La préservation d'espèces animales ou végétales et d'habitats en voie de disparition sur tout ou partie du territoire national ou présentant des qualités remarquables</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Orientation 1 : Conserver, surveiller et améliorer les habitats et espèces patrimoniaux ; ● Orientation 3 : Préserver la faune et la flore dans son ensemble et son équilibre naturel ; ● Partie 2 point 3.2 – Habitats remarquables ● Partie 2 point 4.1 - Espèces patrimoniales ● Partie 2 point 5 - Faune <p>→ Des espèces protégées et très rares pour certaines : la Violette élevée (<i>Viola elatior</i>), <i>Chirocephalus spinicaudatus</i>, <i>Lepidurus apus</i>, le Râle des genêts, la Bouscarle de Cetti, le Criquet ensanglanté, le Cuivré des marais, la Cordulie à corps fin, le Pélodyte ponctué, etc.</p> <p>→ Des habitats patrimoniaux à enjeux de conservation : des groupements de <i>Bidens tripartitus</i>, prairies humides atlantiques et subatlantiques, pelouses calcaires subatlantiques semi-arides, forêts fluviales médio-européennes résiduelles, forêts galeries de Saules blancs, etc.</p> <p>→ Des pressions sur les milieux du fait des nombreuses activités socio-économiques en développement sur le secteur</p> <p>La Bassée a donc une responsabilité nationale dans la préservation de toutes ces espèces, qui sont menacées par la réduction des surfaces d'habitats naturels humides propices à leur développement dans des départements limitrophes où la démographie s'accroît. Elle mériterait ainsi le titre de réserve naturelle nationale.</p>
<p>2° La reconstitution de populations animales ou végétales ou de leurs habitats</p>	<p>La préservation et la restauration des habitats auront lieu dans le cadre du plan de gestion de la future réserve naturelle contribuera à renforcer les populations des espèces existantes du secteur, voire à en accueillir de nouvelles, qui sont présentes à proximité.</p> <p>La Rainette verte était autrefois très présente sur le secteur. Aujourd'hui face aux nombreuses modifications effectuées sur le lit mineur de la Seine ainsi que de ses abords, elle est très rare en Bassée auboise et n'a pas été observée au sein du périmètre de la réserve naturelle. En revanche, plusieurs sites de reproduction sont connus en Seine et Marne, à la limite de la frontière régionale avec la Champagne-Ardenne. Elle pourrait ainsi recoloniser le secteur si des actions de diversification de la mosaïque d'habitats se font. En effet, son habitat terrestre se compose d'une mosaïque de strates arborées, arbustives et herbacées (hautes herbes, fourrés, ronciers, haies, landes, lisières de boisements, prairies extensives...) tandis que son habitat aquatique est constitué de points d'eau stagnants et ensoleillés, si possible riches en végétation et dépourvus de poissons (étangs, bras morts, mares, cariçaies, saulaies,</p>

6 Cohérence /avec les objectifs des articles L332-1 et L332-2

	<p>aulnaies, forêts et ruisseaux). Une espèce de crustacé, le chirocéphale à queue épineuse (<i>Chirocephalus spinicaudatus</i>), très rare au monde (en danger critique d'extinction d'après la liste rouge de France) puisqu'uniquement présente dans trois mares toutes situées en ex-Champagne Ardenne (une nouvelle station vient cependant d'être découverte en 2017 dans le Haut-Doubs), est présente dans la vallée de la Seine. Ce crustacé vit dans des mares temporaires qui se remplissent lors de la montée de la nappe phréatique superficielle en hiver, et qui restent inondées plus de quatre mois. Le plus souvent ces mares se trouvent au milieu de champs cultivés, parfois elles sont en sous-bois clairs. Cette espèce est menacée par les pratiques agricoles, le comblement des mares et la déoustication. Elle pourrait être réintroduite dans cette réserve et suivie, grâce au maintien des mares existantes (non-comblement) et à la vérification de leur remplissage en eau.</p> <p>Comme pour l'ensemble du territoire métropolitain, la Loutre était jadis bien présente en Bassée. La dégradation des zones humides et surtout la chasse pour sa fourrure ont entraîné un effondrement de ses populations. Actuellement, le statut de la Loutre est très précaire en Champagne-Ardenne : sa présence n'est identifiée qu'au sein du PNRFO. Cependant de nombreux secteurs sont favorables au retour de la Loutre dans la région, dont la Bassée.</p>
<p>3° La conservation des jardins botaniques et arboretums constituant des réserves d'espèces végétales en voie de disparition, rares ou remarquables</p>	<p>Sans objet</p>
<p>4° La préservation de biotopes et de formations géologiques, géomorphologiques ou spéléologiques remarquables</p>	<p>Sans objet</p>
<p>5° La préservation ou la constitution d'étapes sur les grandes voies de migration de la faune sauvage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation 3 : Préserver la faune et la flore dans son ensemble et son équilibre naturel ; • Partie 2.6 – Fonctionnement écologique <p>Compte tenu de son contexte écologique (inondations printanières et automnales, nombreux plans d'eau, ...) le territoire de la Bassée constitue une zone de halte très favorable en période de migration pour de nombreuses espèces d'oiseaux.</p> <p>Le secteur se situe en plein couloir migratoire pour l'avifaune, à proximité de la zone Ramsar des étangs de Champagne humide.</p> <p>La majorité des espèces ouest-européennes de canards sont observables, ainsi que de nombreuses autres espèces aquatiques (Fuligule milouin, Fuligule morillon, grande aigrette...). Le secteur est également accueillant pour de nombreux limicoles. D'autres espèces remarquables sont également observables telles que le tarier des prés, la</p>

6 Cohérence /avec les objectifs des articles L332-1 et L332-2

	cigogne noire, le balbuzard pêcheur.
6° Les études scientifiques ou techniques indispensables au développement des connaissances humaines	Sans objet
7° La préservation des sites présentant un intérêt particulier pour l'étude de l'évolution de la vie et des premières activités humaines	Sans objet
Article L332-2 du code de l'environnement	
I. — Le classement d'une réserve naturelle nationale est prononcé pour assurer la conservation d'éléments du milieu naturel d'intérêt national ou la mise en œuvre d'une réglementation européenne ou d'une obligation résultant d'une convention internationale.	<p>L'objectif d'un classement de cette zone en réserve naturelle nationale est d'assurer la conservation d'éléments du milieu naturel et d'intérêt national comme peut en témoigner l'ensemble de cette étude scientifique.</p> <p>La Bassée auboise présente une richesse exceptionnelle avec des habitats et des espèces végétales et animales protégées et rares voire très rares. L'utilisation d'un tel outil (réserve naturelle nationale) permet la protection à long terme de ces milieux naturels à forts enjeux de conservation, représentatifs de la diversité biologique en France tout en assurant des travaux de gestion indispensables à la préservation et la reconquête de certains milieux dégradés.</p>

Tableau 25 : Justification de l'outil réserve naturelle nationale



7

Bibliographie

ARTELIA, 2019. Etude préalable à la restauration de la continuité écologique et à l'amélioration du fonctionnement hydro-morphologique de la Seine, ses affluents et de ses canaux de Méry-sur-Seine à Pont-sur-Seine - PHASE 2 : PROPOSITIONS D'ACTION. SDDEA, Agence de l'eau Seine-Normandie. 222 p.

Association Nature du Nogentais, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne 2008 - 2009. Programme Bassée Vivante – État des lieux de la biodiversité en Bassée auboise, Rapport d'études, 63 p. et annexes, 147 p.

Baudoin C., 2015. Participation à la deuxième phase de mise en oeuvre de la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) en Champagne-Ardenne. DREAL, 128 p.

BISSOT. R & MIROIR. J, 2009. Cartographie des habitats naturels et semi-naturels de la Bassée auboise, 45p. Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

Centre Régional de la Propriété forestière de Champagne-Ardenne, 2010. Étude des forêts anciennes en milieux alluviaux, Rapport d'études, 59 p.

Cerema& Noiret S., 2016. Étude du fonctionnement écologique et hydraulique de la Bassée Auboise - Définition des continuités écologiques et scénarios d'aménagement. DREAL.

Listes Rouges « Habitats, Flore, Mammifères, Oiseaux, Amphibiens-Reptiles, Insectes » pour la Champagne-Ardenne

Billod G. (2020) – Cartographie des habitats remarquables du projet de Réserve naturelle nationale de la Bassée auboise (10/51). Méthodologie et notice cartographique. Conservatoire botanique national du Bassin parisien / Muséum National d'Histoire Naturelle, DREAL Grand-Est. 18p

Billod G. (2020) – Cartographie des habitats remarquables du projet de Réserve naturelle nationale de la Bassée auboise (10/51). Végétations naturelles et semi-naturelles. Conservatoire botanique national du Bassin parisien / Muséum National d'Histoire Naturelle, DREAL Grand-Est. 16p.

Billod G. (2020) – Cartographie des habitats remarquables du projet de Réserve naturelle nationale de la Bassée auboise (10/51). Atlas de la flore patrimoniale et invasive. Conservatoire botanique national du Bassin parisien / Muséum National d'Histoire Naturelle, DREAL Grand-Est. 16p.